

Crédit Mutuel *Arkéa*

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
R.C.S. Brest 775 577 018

Document de référence 2010



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 17 juin 2010 sous le numéro R.10-046. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.628-8-1 I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire

<i>Chapitre 1 - Personne responsable</i>	5
<u>1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence</u>	5
<u>1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence</u>	5
<i>Chapitre 2 - Contrôleurs légaux des comptes</i>	6
<u>2.1 Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques</u>	6
<u>2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques</u>	9
<i>Chapitre 3 - Informations concernant la société</i>	10
<u>3.1 Histoire et évolution de la société</u>	10
<u>3.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société</u>	11
<u>3.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement</u>	11
<u>3.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société</u>	11
<u>3.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire</u>	11
<u>3.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité</u>	12
<i>Chapitre 4 - Aperçu des activités</i>	13
<u>4.1. Principales activités</u>	13
<u>4.1.1. Principales activités de la société</u>	13
<u>4.1.2. Nouveaux produits et/ou nouvelles activités</u>	19
<u>4.1.3. Principaux marchés</u>	20
<i>Chapitre 5 - Organigramme</i>	22
<u>5.1. Description du Groupe et place de la société au sein du Groupe</u>	22
<u>5.2. Liens de dépendance de la société et relations de solidarité au sein du Groupe</u>	23
<i>Chapitre 6 - Facteurs de risque</i>	28
<i>Chapitre 7 - Informations sur les tendances</i>	55

<u>7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés</u>	55
<u>7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours</u>	55
<u>Chapitre 8 - Prévisions ou estimations de bénéfices</u>	57
<u>Chapitre 9 - Organes d'administration et de direction</u>	58
<u>9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction, rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, charte du gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants</u>	58
<u>9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction</u>	77
<u>Chapitre 10 - Principaux actionnaires</u>	78
<u>10.1 Nature du contrôle exercé sur la société</u>	78
<u>10.2 Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société</u>	78
<u>Chapitre 11 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</u>	79
<u>11.1. Informations financières historiques</u>	79
<u>a) Bilan</u>	79
<u>b) Compte de résultat</u>	83
<u>c) Tableau des flux de trésorerie</u>	89
<u>d) Notes explicatives</u>	90
<u>11.2. États financiers</u>	90
<u>11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles</u>	90
<u>11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées</u>	90
<u>11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux</u>	90
<u>11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société</u>	90
<u>11.4. Date des dernières informations financières auditées</u>	90
<u>11.5. Informations financières intermédiaires et autres</u>	91
<u>11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés et rapport d'examen</u>	91

<u>11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen</u>	91
<u>11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage</u>	91
<u>11.7. Changement significatif de la situation financière de la société</u>	91
<u>11.8. Développements récents</u>	91
<u>Chapitre 12 - Contrats importants</u>	92
<u>Chapitre 13 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</u>	93
<u>Chapitre 14 - Documents accessibles au public et documents incorporés par référence</u>	94
<u>Chapitre 15 - Comptes annuels consolidés 2009 de la société</u>	96
<u>Chapitre 16 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés 2009 de la société</u>	140
<u>Chapitre 17 - Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration</u>	145
<u>Chapitre 18 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</u>	148
<u>Tableaux de concordance du document de référence et du rapport annuel de gestion 2009 relatif au groupe Crédit Mutuel Arkéa</u>	156

Chapitre 1 - Personne responsable

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

Ronan LE MOAL, directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.

1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure en page 140 et qui contient une observation.

Le 16 juin 2010

Ronan LE MOAL, directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

Chapitre 2 - Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2009 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Franck BOYER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Charles de BOISRIOU,
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de Monsieur Charles de BOISRIOU a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN

Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2008 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

et

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours: 31 décembre 2014

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Manuela BAUDOUIN-REVERT
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Début du premier mandat : 1997
Expiration du mandat : 31 décembre 2008

et

Pascal PINCEMIN
7-9 villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2007 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars et Guérard
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER

Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

et

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représenté par Monsieur Thierry AUBERTIN

Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Manuela BAUDOIN-REVERT
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Début du premier mandat : 1997

Expiration du mandat : 31 décembre 2008

et

Pascal PINCEMIN
7-9 villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat : 31 décembre 2008

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont régulés par le Haut conseil du commissariat aux comptes et dûment autorisés à exercer en qualité de commissaires aux comptes.

2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques

Le cabinet Sterenn, commissaire aux comptes titulaire, et Raphaël LECOMPTE, commissaire aux comptes suppléant, ont démissionné lors de l'Assemblée générale 2007 statuant sur les comptes 2006. Cette démission fait suite au changement de norme comptable décidé par le Crédit Mutuel Arkéa (passage à la norme dite « IFRS »). Le cabinet Deloitte & Associés et Pascal PINCEMIN ont repris leur mandat pour la durée restant à courir, soit deux ans.

Chapitre 3 - Informations concernant la société

3.1 Histoire et évolution de la société

Les principaux jalons de l'histoire du Crédit Mutuel Arkéa :

- Le 24 septembre 1960, les Caisses Mutuelles de Dépôts et de Prêts (CMDP), à vocation générale, constituent la Caisse fédérale bretonne de Crédit Mutuel.
- Février 1979, dernière étape de l'unification du Crédit Mutuel en Bretagne : les Caisses rurales et urbaines du Finistère et la Fédération bretonne du Crédit Mutuel se regroupent.
- 20 juin 1979 : l'ensemble prend la dénomination de « Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Bretagne ».
- 22 mai 1991: afin de répondre aux exigences d'un groupe bancaire et financier largement diversifié et comptant plusieurs filiales, le Groupe adopte une nouvelle organisation interne qui conduit :
 - à la transformation de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Bretagne en la Compagnie Financière du Crédit Mutuel de Bretagne. La Compagnie a deux fonctions principales :
 - société holding des filiales, dont elle pilote le développement ;
 - banque d'investissement et de marché en charge du refinancement du Groupe.
 - à la création d'une Caisse Fédérale, dénommée Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Bretagne, banque de détail, conformément aux règlements et règles de gouvernance du Crédit Mutuel.
- En 1995, l'agrément, avec lequel la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Bretagne pilote les Caisses locales, est étendu aux entités du Crédit Mutuel affiliées à l'ancienne Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Bretagne devient la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel.
- Le 11 mai 2001, le Groupe Crédit Mutuel de Bretagne - Crédit Mutuel du Sud-Ouest modifie son organisation juridique et financière, autour de 2 structures centrales distinctes :
 - d'un côté, un pôle coopératif et mutualiste qui contrôle l'ensemble du Groupe sous l'autorité de la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel, issue de la fusion des anciennes Compagnie Financière du CMB et Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel,
 - d'un autre côté, un pôle constitué par la Compagnie Financière du Crédit Mutuel nouvellement créée.

- En 2002 l'agrément bancaire de la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel est étendu aux entités affiliées jusqu'alors à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Massif Central. L'ensemble prend la dénomination de Groupe Crédit Mutuel Arkéa.
 - En 2009, suite à l'adoption du projet d'entreprise « Horizons 2015 », le besoin de simplifier l'organisation du Groupe devient nécessaire et conduit à la modification de sa structure juridique et financière, avec la fusion de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel et de la société mère, la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel. La nouvelle entité prend la dénomination de « Crédit Mutuel Arkéa ».
 - La fusion et le changement de nom ont été approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 23 avril 2009.
- Au plan réglementaire, la société mère consolidante du Groupe est le Crédit Mutuel Arkéa, constitué :
- d'une société anonyme coopérative ;
 - des banques locales coopératives - caisses de Crédit Mutuel - (les entités locales du Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Crédit Mutuel Massif Central) ;
 - des filiales, dont les activités couvrent toute la sphère bancaire, financière et assurances.

3.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société

Raison sociale et nom commercial : Crédit Mutuel Arkéa

3.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement

Siren : 775 577 018 RCS Brest

Code APE : 651 D

3.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

3.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

Siège social : 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Téléphone : 02 98 00 22 22

Fax : 02 98 30 52 10

Forme juridique : Société anonyme coopérative de crédit à capital variable

Législation :

Société de droit français régie par les textes suivants :

- Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Loi du 24 juillet 1897 relative aux sociétés à capital variable ;
- Dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit et notamment le code monétaire et financier ;
- Code de commerce ;
- Ordonnance du 16 octobre 1958 et ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel.

3.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité

Sur la base des comptes arrêtés à fin 2009, les fonds propres de base prudentiels du ratio de solvabilité sont de 2,95 milliards d'euros. Après prise en compte des éléments complémentaires, les fonds propres prudentiels s'établissent à 3,8 milliards d'euros (pour 3,5 milliards d'euros à fin 2008).

Ces fonds propres permettent de satisfaire les exigences réglementaires, avec un ratio de solvabilité de 15,4% à fin 2009 (12,7% à fin 2008), dont 11,9% sur fonds propres de base uniquement.

Sur le 2nd semestre 2009, l'augmentation des parts sociales (+14% à 1,2 milliard d'euros) a permis au groupe de rembourser les titres super subordonnés (TSS) levés auprès de la Société de prise de participation de l'Etat (164 millions d'euros) sans impacter significativement sa solvabilité.

Le Crédit Mutuel Arkéa est noté A+/A-1 par Standard & Poor's (mai 2010).

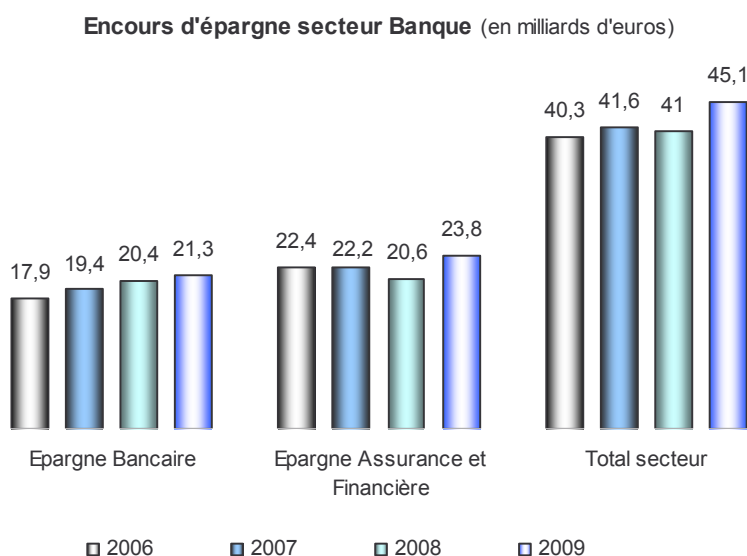
Chapitre 4 - Aperçu des activités

4.1. Principales activités

4.1.1. Principales activités de la société

Le secteur banque

L'épargne

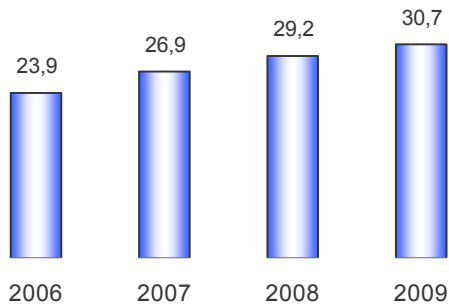


Sur l'année, la baisse généralisée de la rémunération des dépôts et la banalisation du Livret Bleu ont été défavorables à l'épargne bancaire. Ce contexte a eu pour conséquence la décollecte massive des fonds précédemment investis en compte à terme au cours de l'année 2008, un moindre attrait de la gamme des dépôts en général, un encouragement à l'utilisation des dépôts comme apport dans les achats immobiliers ou comme remboursements anticipés de prêts. L'encours d'épargne bancaire affiche néanmoins une progression de 4,4 %, notamment grâce au rachat de Cortal Consors Belgium par Fortuneo, qui de par son activité de banque en ligne, consolidera dans les prochaines années les dépôts bancaires du Groupe.

L'encours d'épargne assurance et financière progresse de 15,5 % (23,8 milliards d'euros), profitant de la reprise de l'assurance-vie et des performances de la gamme d'OPCVM monétaires gérée par Federal Finance, la filiale de gestion d'actifs du Groupe.

Les crédits

Encours total de crédit secteur Banque
(en milliards d'euros)



L'encours de crédits, net de provisions, atteint 30,7 milliards d'euros et progresse ainsi de 5,2 % sur l'année, démontrant l'implication du Crédit Mutuel Arkéa dans l'économie régionale. Cette progression est, par ailleurs, supérieure aux engagements pris envers l'Etat français en 2008 lors du plan de soutien national au secteur bancaire.

Par type de financement, l'encours progresse ainsi :

Crédits à l'habitat : + 5,7 % (17,7 Mds d'euros)

Crédits aux professionnels et collectivités : + 7,3 % (7,8 Mds d'euros) / + 4,4 % y compris crédits de trésorerie d'entreprises (BCME/CAMEFI)

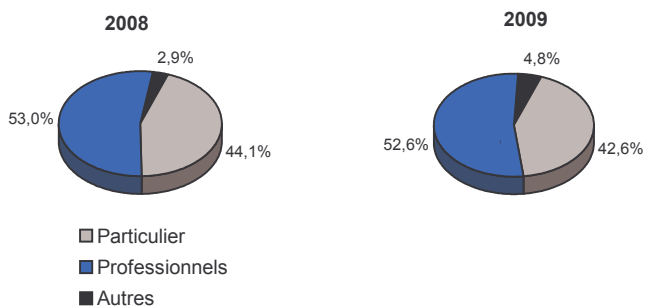
Crédits à la consommation : + 4,2 % (3,3 Mds d'euros)

Crédits de trésorerie : - 5,4 % (1,9 Md d'euros) dont - 9,6 % pour BCME et Camefi Banque et + 5,3 % pour les autres.

Après un premier trimestre en forte baisse par rapport à 2008 (- 25 % au global), la production de crédits s'est redressée malgré une conjoncture économique peu favorable, pour finir à un niveau proche de celui de 2008 (- 6 %, 6,9 Mds d'euros). La production de crédits aux collectivités atteint un niveau de 270 M€. Ce niveau en forte progression, matérialise le résultat de nos investissements dans ce domaine.

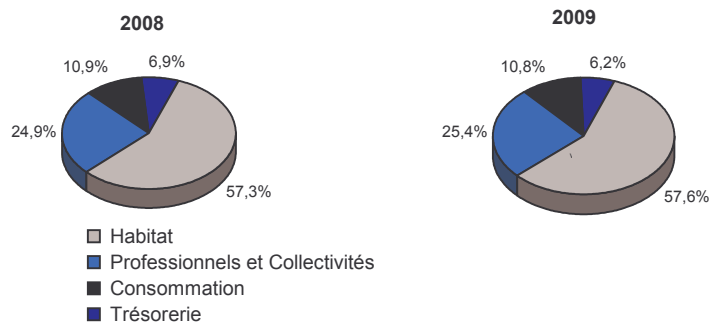
Encours de crédits par famille

Encours de crédits par famille



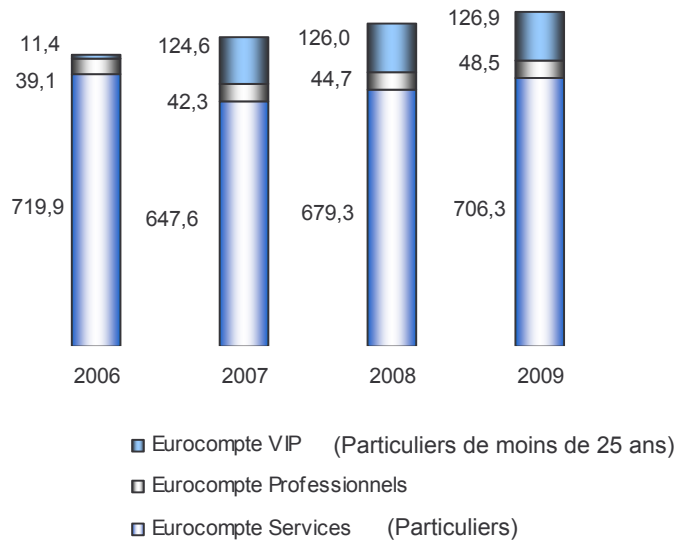
Encours de crédits par type de contrat

Encours de crédits par type de contrat



Les services

Eurocomptes (en milliers de contrats)



Les Eurocomptes

Le portefeuille d'Eurocomptes s'établit à 880 000 contrats, en progression de 3,7 % par rapport à 2008.

Le taux d'équipement, tous Eurocomptes confondus, continue de progresser (+ 1,5 pt) et s'établit à 61 % (nombre de titulaires d'un Eurocompte sur 100 clients).

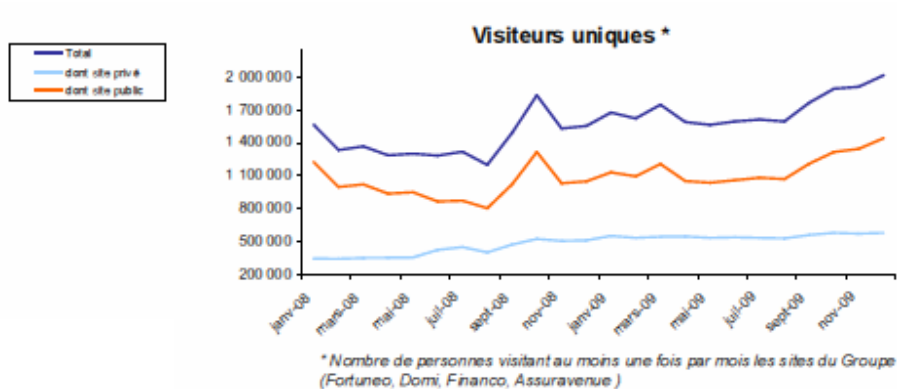
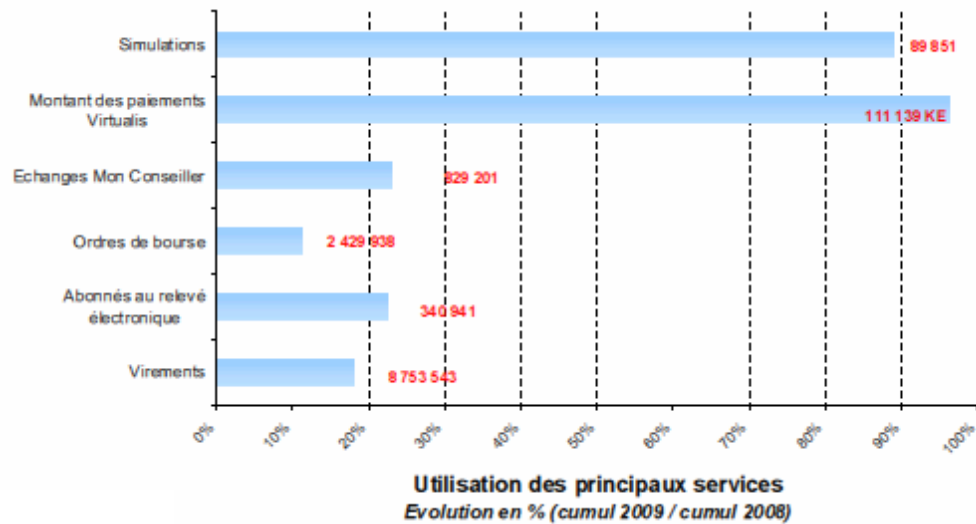
L'Eurocompte est un bouquet multiservices regroupant autour d'un compte courant, un relevé mensuel, une tenue de compte, une carte de paiement, l'envoi d'un chéquier à domicile, une autorisation de découvert à taux réduit, un accès illimité à la banque en ligne, et donnant accès à diverses options. La souscription d'un Eurocompte présente un avantage tarifaire significatif pour les clients, par rapport à la souscription « à la carte » des services bancaires. L'Eurocompte VIP est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans.

La banque en ligne

Le Crédit Mutuel Arkéa, conformément aux orientations de son projet Horizons 2015, poursuit ses investissements dans la banque en ligne. Fortuneo, un des leaders du courtage en ligne en France propose depuis le mois de novembre une gamme complète de services bancaires, et poursuit sa conquête en Belgique, notamment par le rachat de Cortal Consors Belgium.

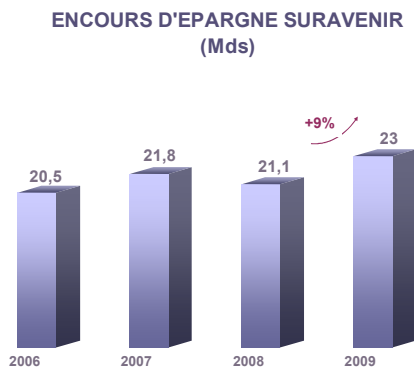
Les réseaux de Crédit Mutuel capitalisent sur leur plate-forme Internet (Domiweb) et enrichissent continuellement leur offre en ligne, faisant preuve d'innovation technologique en proposant notamment avant les autres banques, une application disponible sur téléphone Iphone® et sur mobiles avec connexion Internet via l'adresse m.cmb.fr.

Ce dispositif complète, dans une logique multicanale, le réseau d'agences de proximité et les plates-formes téléphoniques.



L'assurance et la gestion d'actifs

L'assurance-vie



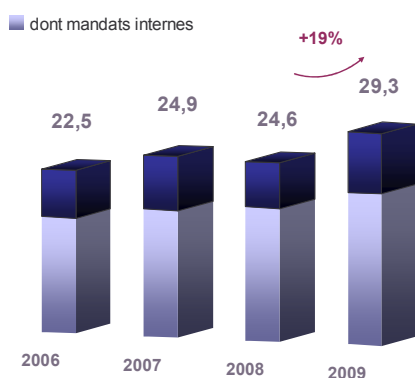
La reprise est sensible sur le marché de l'assurance-vie

La collecte brute retrouve le niveau d'avant crise (- 2 %/2007) et les encours de Suravenir progressent de 9 %. L'encours généré par les distributeurs externes au Groupe atteint, en 2009, 23 % de l'encours total.

La proportion d'Unités de comptes dans la production est moindre : 17 % contre 20 % en 2008. Le produit Patrimoine Options dont l'objectif de collecte annuel était de 120M€, poursuit sa progression pour atteindre 260 M€.

Gestion d'actifs

ENCOURS D'EPARGNE FEDERAL FINANCE
(Mds)



Parmi les mandats institutionnels, Federal Finance gère les mandats de gestion des sociétés du Groupe, principalement Suravenir.

Les actifs gérés par Federal Finance progressent sensiblement + 19 % par rapport à 2008 pour s'établir à 29,3 milliards d'euros.

L'ensemble des lignes métier en bénéficie :

Epargne salariale :	+ 19,9 % (+ 31 M€).
Gestion sous mandat :	+ 15,0 % (+ 34 M€)
Institutionnels :	+ 16,4 % (+ 3,1 Mds €)
Gestion collective :	+ 27,3 % (+ 1,5 Md €)

Sur l'année, les effets valorisation et collecte sont très nettement positifs. L'avance par rapport au marché est très nette sur la collecte, + 24,4 % contre + 1,7 %, et très concentrée sur les fonds de trésorerie.

L'encours total des OPCVM, avec 7,8 Mds €, affiche une croissance de + 34 % sur 12 mois. Dans le détail, l'encours des particuliers augmente de + 15 % et l'encours professionnels et Institutionnels (hors épargne salariale) progresse de + 57 %, devenant majoritaire désormais dans la structure des encours (53 % du total).

L'encours d'épargne salariale, avec 243,6 M€, affiche toujours une belle progression : + 20 % sur l'année

La croissance des fonds sous mandats internes (+ 14,1 %, contre + 4,9 % il y a 1 an) s'explique par l'évolution de la collecte des fonds en euros chez Suravenir (encours : + 11,2 %) et par l'arrivée de nouveaux mandats Fortuneo (mandat Fortuneo Belgique intégré pour 457 M€). La production commerciale de l'année joue pour moitié dans cette évolution, l'autre moitié étant constituée par l'effet revalorisation et par l'intégration de nouveaux mandats.

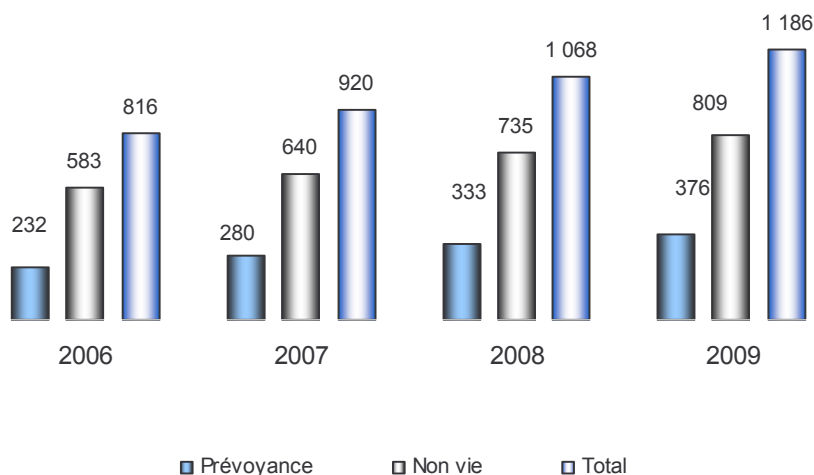
L'assurance non-vie, la prévoyance

Les contrats distribués dans le Groupe sont développés par les trois filiales spécialisées : Suravenir, Suravenir Assurances et Novelia. Le Groupe a également développé un site Internet dédié de vente en ligne d'assurance non-vie : Assuravenue.

Globalement, le portefeuille de contrats d'assurance non-vie et de prévoyance commercialisés progresse de 11 % en 2009, soutenu par les campagnes commerciales efficaces des distributeurs du Groupe et par une conquête dynamique en dehors des territoires des Fédérations mutualistes. L'activité sur ces relais de croissance externes est multipliée par 3,4.

L'année 2009 a été marquée par la survenance de sinistres climatiques en début d'année et une augmentation de la fréquence de petits sinistres (+ 24 % du nombre d'ouvertures de dossier de sinistre Suravenir Assurances)

Assurance non vie et prévoyance (en milliers de contrats)



4.1.2. Nouveaux produits et/ou nouvelles activités

Obligations CM Arkéa

L'émission obligataire du Crédit Mutuel Arkéa, en octobre 2009, a porté sur 100 M€ et a remporté un franc succès auprès des réseaux CMB, CMSO et CMMC, preuve de la confiance que portent les clients dans la solidité financière du Groupe.

Lancement de Fortuneo Banque

La banque en ligne est un axe stratégique majeur développé dans le cadre du projet d'entreprise : Horizons 2015.

En décembre 2009, Fortuneo, déjà numéro deux français du courtage en ligne, a lancé une gamme complète de services bancaires. Dans le même temps, le rachat de Cortal Consors Belgium est effectif par Fortuneo Belgique, et l'activité bancaire en ligne est également disponible en Belgique. Sur l'année, la taille du bilan de Fortuneo ext multipliée par 3.

Un nouvel outil de refinancement

Le refinancement des crédits à moyen-long terme du Crédit Mutuel Arkéa était réalisé jusqu'en 2007 essentiellement par :

- Le programme EMTN (Euro Medium Term Notes) : obligations sans garantie particulière ;
- Le refinancement par mobilisations de créances auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat et de la Banque européenne d'investissement.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a décidé de diversifier son refinancement afin de faire face à l'augmentation des besoins mais également d'optimiser les coûts, via la création d'un "outil" dédié : les *covered bonds* ou obligations sécurisées.

La création de la filiale du Crédit Mutuel Arkéa, « Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds » a ainsi été finalisée le 5 décembre 2008.

4.1.3. Principaux marchés

Les implantations du Crédit Mutuel Arkéa

Le pôle mutualiste et coopératif du Groupe, constitué des trois Fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, couvre onze départements. Les implantations, tant en milieu urbain qu'en zone rurale, forment un maillage équilibré.

Déjà très dense, le réseau du Groupe continuera de s'étendre en Bretagne (plus de 400 points de présence dont 229 Caisses), dans le Sud-Ouest (85 Caisses et points de vente) ainsi que dans le Massif Central (32 Caisses et points de vente). Ces ouvertures permettent d'accroître son influence et renforcent le lien de proximité. Elles témoignent également de sa volonté d'accompagner les mutations démographiques, sociales et économiques des territoires.

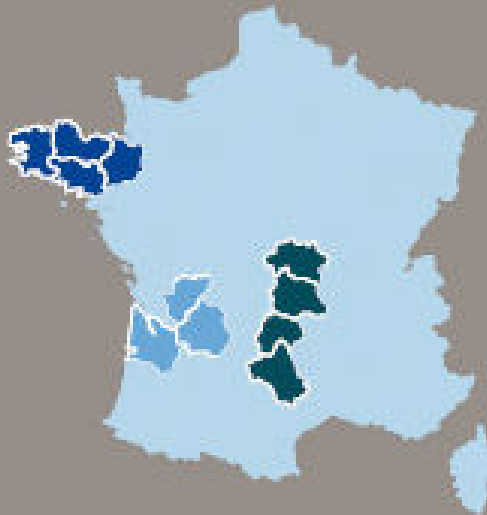
Plusieurs filiales disposent aussi de leur propre réseau de commercialisation :

- . La BCME et Camefi Banque proposent leurs prestations aux entreprises sur près des trois quarts du territoire national (18 délégations et agences ainsi que de nouvelles ouvertures planifiées) ;
- . La BPE, banque privée, est présente dans toutes les grandes villes françaises (32 agences et délégations de gestion de fortune) ;
- . Financo, spécialiste du crédit sur le lieu de vente, rayonne sur toute la France à partir de ses 17 agences ;
- . Le banquier en ligne Fortuneo appuie également la relation avec sa clientèle par le relais de cinq agences implantées dans les grandes métropoles régionales.

Ce lien de proximité s'exprime également à travers le maintien des centres de décision en région, au plus près de la clientèle. Locomotive régionale, le Groupe participe ainsi au dynamisme de ses territoires en jouant son rôle de partenaire financier des acteurs économiques mais aussi, très directement, comme employeur.

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, la relation commerciale de proximité passe de plus en plus par la relation à distance pour tenir compte des nouveaux modes de consommation. Le Crédit Mutuel Arkéa a très tôt fait le choix de développer des canaux complémentaires à ses points de vente en vue d'offrir d'autres possibilités de contact. En tout lieu et à toute heure, particuliers comme entreprises peuvent effectuer leurs opérations : des plus courantes (consultation des comptes, recherche d'opérations, commande de chéquier, télépaiement...) aux plus élaborées (achat et vente de titres sur les marchés financiers, souscription de certains produits ou services...).

L'implantation des Fédérations du Crédit Mutuel Arkéa



- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
Côtes-d'Armor (22)
Finistère (29)
Ille-et-Vilaine (35)
Morbihan (56)
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Charente (16)
Dordogne (24)
Gironde (33)
- Fédération du Crédit Mutuel Massif Central
Allier (03)
Aveyron (12)
Cantal (15)
Puy-de-Dôme (63)

Chapitre 5 - Organigramme

5.1. Description du Groupe et place de la société au sein du Groupe

Le Crédit Mutuel Arkéa appartient au secteur bancaire mutualiste et coopératif. Jusqu'au 23 avril 2009, la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel (CICM), société anonyme coopérative à capital variable, était la société mère consolidante du Groupe.

La CICM et la Compagnie Financière du Crédit Mutuel, la société holding et la banque d'investissement du Groupe ont fusionné. Les actifs et passifs de la Compagnie ont été transférés à la CICM.

La fusion mentionnée ci-dessus a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 23 avril 2009, date à laquelle la CICM a pris la dénomination de « Crédit Mutuel Arkéa ».

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est une banque universelle, ouverte à tous, qui exerce son activité dans les domaines du crédit, de l'épargne, de l'assurance et des services.

La structure de base du Groupe est la Caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les Caisses locales des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Il est le garant vis-à-vis des autorités bancaires et financières des grands équilibres financiers du Groupe.

Au plan réglementaire, la société mère consolidante du Groupe est le Crédit Mutuel Arkéa. Elle est agréée comme telle par les autorités bancaires et financières.

L'établissement de crédit, dont les comptes sont dénommés ci-après comptes consolidés, est constitué des sociétés coopératives (Caisses locales des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central), de la société juridique Crédit Mutuel Arkéa et ses affiliés.

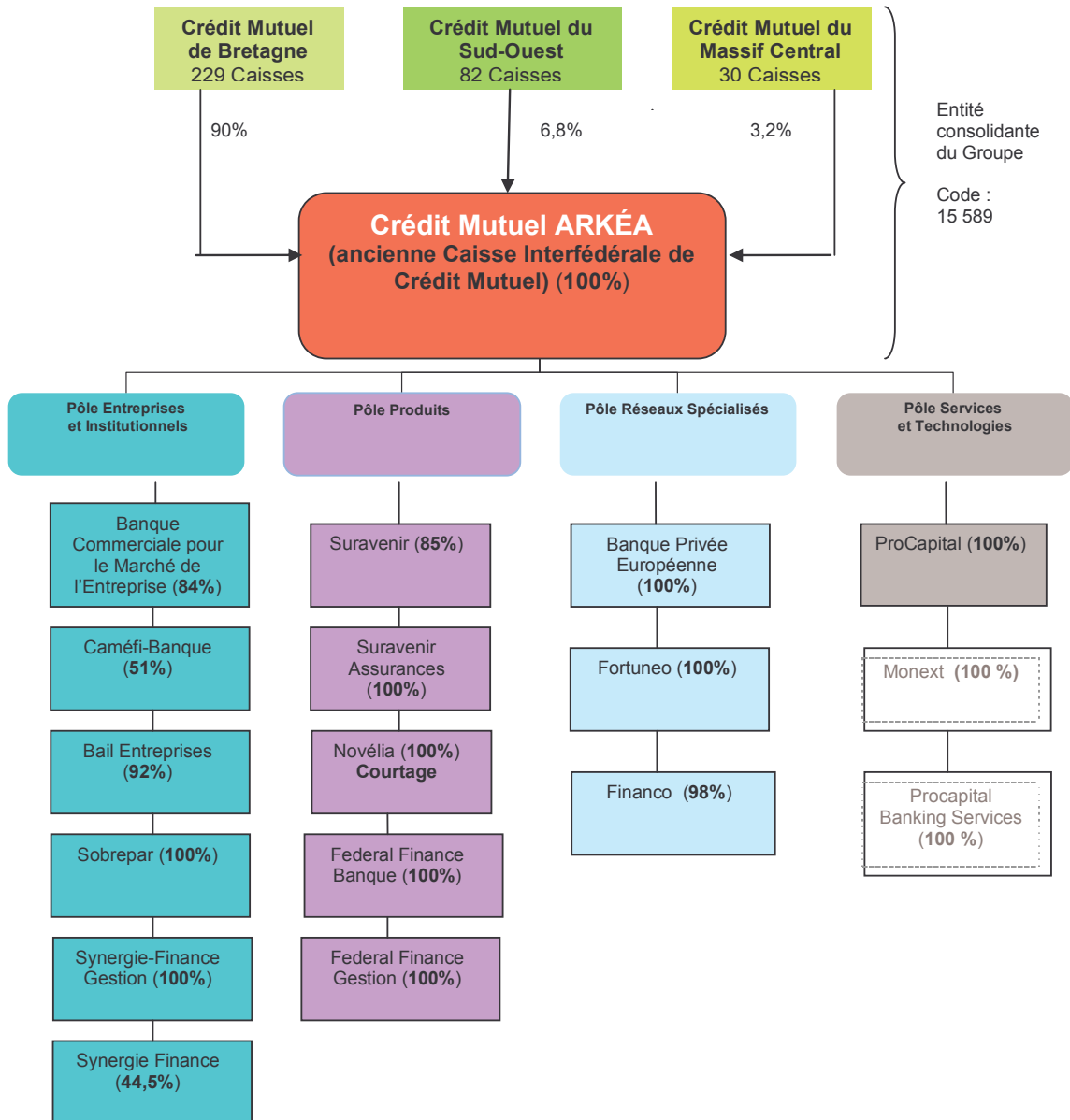
La structure du Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Dans cette organisation, le Crédit Mutuel Arkéa est l'organe de tête du Groupe. Il bénéficie d'un agrément collectif pour les Caisses des 3 Fédérations. Les Caisses locales ne sont pas agréées individuellement.

Le Crédit Mutuel Arkéa assume, par ailleurs, l'accès aux marchés financiers pour l'ensemble des composantes du Groupe.

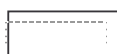
Les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa sont membres de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), qui représente les divers groupes régionaux de Crédit Mutuel.

5.2. Liens de dépendance de la société et relations de solidarité au sein du Groupe



Pourcentage de capital consolidé du Groupe Crédit Mutuel ARKÉA

Crédit Mutuel ARKÉA détient par ailleurs une participation significative (27%) dans le capital de la société SODELEM (EC).



Acquisition et création en 2010

Relations de solidarité au sein du Groupe

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme de solidarité interfédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des actionnaires du Crédit Mutuel Arkéa (dans la limite de dix fois le montant des actions de catégorie A et d'une fois le montant des actions de catégorie B souscrites par l'actionnaire).

Ce texte prévoit que le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (le CECEI) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une Caisse pour elle-même et pour toutes les Caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des Caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ». Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie d'un agrément collectif pour lui-même et toutes les Caisses locales adhérentes. Le CECEI a considéré que la liquidité et la solvabilité des Caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

I - Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central et se traduit essentiellement par la constitution du Fonds fédéral de solidarité qui assure la péréquation des résultats des Caisses locales adhérentes et qui est alimenté par le biais de dotations et subventions émanant des Caisses locales.

Le Fonds fédéral :

Conformément à la décision de caractère général n°2-1982 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, il est ouvert un Fonds fédéral dans les livres des Fédérations. Il regroupe le Fonds fédéral de solidarité et le Fonds fédéral de réserves.

1°) Le Fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des Caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions.

La dotation au Fonds fédéral de solidarité est appelée auprès des Caisses locales excédentaires au prorata de leurs résultats disponibles après dotation de la réserve légale et de la réserve spéciale Part B, versement des intérêts statutaires et paiement de l'impôt correspondant.

Toute Caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fera l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement sera mis en place avec les services de la Fédération et du Crédit Mutuel Arkéa. A l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la Fédération, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la Caisse locale.

2°) Le Fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des Caisses locales dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La Fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce Fonds.

En cas de dotation de ce Fonds au-delà de ses produits financiers, une cotisation peut être appelée auprès de chaque Caisse locale et du Crédit Mutuel Arkéa au prorata de leur encours, au 31 décembre de l'année précédente, de crédits à la clientèle non financière.

Le Fonds fédéral de réserves est géré par la Fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par la commission de gestion du Fonds de mutualisation des pertes sur crédits.

Il - Le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux Caisses locales en difficulté.

Ce mécanisme ne lie que les Caisses locales adhérentes, la Fédération et le Crédit Mutuel Arkéa ; il ne crée pas d'obligations des Caisses locales à l'égard des tiers.

En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers. Les créanciers d'une Caisse locale ne peuvent s'adresser qu'à cette Caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité ne joue pas non plus à l'égard des créanciers du Crédit Mutuel Arkéa qui ne peuvent pas s'adresser aux Caisses locales, ensemble ou séparément, pour le paiement de leurs créances.

. Une organisation décentralisée

Les Caisses locales

Au premier degré de la structure du Crédit Mutuel, les Caisses locales, sociétés coopératives à capital variable, en constituent le socle. Ce sont des établissements de crédit selon la loi bancaire dont le capital est détenu par les sociétaires, à la fois actionnaires et clients.

Juridiquement autonomes, les Caisses locales collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers.

Chaque Caisse locale a un Conseil d'administration, composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en Assemblée générale selon la règle : "une personne, une voix".

L'échelon régional

Le Crédit Mutuel Arkéa, comprend trois Fédérations régionales : les Fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif-Central.

Chaque Caisse locale adhère à une Fédération qui a le statut d'association régie par la loi du 1^{er} janvier 1901. Chaque Fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente le Crédit Mutuel Arkéa dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier la Caisse interfédérale dénommée « Crédit Mutuel Arkéa » dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit dont profite l'ensemble des Caisses locales affiliées aux trois Fédérations. Les Caisses locales et les Fédérations sont obligatoirement actionnaires du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Crédit Mutuel Arkéa répond de la solvabilité et de la liquidité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa comme du respect au sein du Groupe de la réglementation bancaire et financière.

Le Crédit Mutuel Arkéa assure ainsi pour les Caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurance, de crédit-bail, de banques dédiées à l'entreprise, de banques d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée.

La Confédération nationale et la Caisse centrale

Elles forment le troisième degré de l'organisation du Crédit Mutuel.

La Confédération nationale - qui a la forme juridique d'une association - est l'organe central du réseau aux termes de la loi bancaire de 1984. Les 19 Fédérations et la Caisse centrale du Crédit Mutuel lui sont affiliées. La Confédération nationale représente le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics.

Elle assure la défense et la promotion de ses intérêts. Chargée du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés, elle contrôle les Groupes régionaux. Garante de la cohésion du réseau, elle coordonne son développement et propose des services d'intérêt commun.

La Caisse centrale, organisme financier national, contribue à la gestion de la liquidité des groupes régionaux et organise la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales.

. Le fonctionnement

L'organisation non centralisée du Crédit Mutuel, avec des centres de décision maintenus en région, favorise l'esprit d'entreprise, de responsabilité et de solidarité. L'adhésion des Caisses locales à des Fédérations et à des Caisses fédérales régionales crée un lien fort de cohésion ; Fédérations et Caisses fédérales ou interfédérales constituent ainsi des groupes régionaux, établissements de crédit de plein exercice au sens de la réglementation bancaire.

Ces groupes régionaux coopèrent librement pour rationaliser les moyens et les coûts dans le cadre de partenariats techniques, notamment informatiques et financiers, comme à travers des Caisses interfédérales communes à plusieurs Fédérations et des filiales d'assurance, de crédit-bail, d'affacturage, de banques dédiées à l'entreprise, de banques d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée.

L'adhésion des Groupes régionaux à la Confédération et à la Caisse centrale du Crédit Mutuel assure la cohésion et la solidarité nationales. La Confédération, organe central du groupe, agréée les Directeurs généraux des Fédérations et les responsables régionaux de l'Inspection et du contrôle périodique, prend les mesures nécessaires au bon fonctionnement du groupe et assure notamment la responsabilité du contrôle.

Des Commissions de contrôle confédérale et fédérales ou Comités d'audit examinent les rapports d'audit et d'Inspection, et rendent compte directement aux Conseils d'administration. Le Conseil d'administration de la Confédération nationale est composé de représentants de toutes les Fédérations, élus par l'Assemblée générale confédérale.

Le Président et le vice-Président délégué sont également élus directement pour cinq ans par l'Assemblée générale confédérale. Par l'intermédiaire des administrateurs qu'ils élisent, les sociétaires sont donc représentés aux trois niveaux de l'institution.

Chapitre 6 - Facteurs de risque

Rapport sur la mesure et la surveillance des risques

6.1. Présentation synthétique des risques

Le Crédit Mutuel Arkéa exerce la quasi-totalité de ses activités dans les domaines de la banque, de la finance et de l'assurance. Les principales fonctions servant ces activités (conception, fabrication, distribution, gestion) sont assumées directement par les entités du Crédit Mutuel Arkéa.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe sont le risque de crédit et les risques financiers y compris de marché. Viennent ensuite les risques opérationnels et notamment le risque informatique du fait du fort degré d'informatisation des processus.

6.2. Présentation détaillée des risques

6.2.1 Risque de crédit

6.2.1.1 Mesure

Systeme de sélection du risque

Le Crédit Mutuel Arkéa participe à l'élaboration et à la maintenance du système de notation interne appliqué à l'échelle de l'ensemble du Crédit Mutuel et servant à l'octroi de crédits à la clientèle et au référencement des contreparties pour les opérations sur les marchés financiers.

i. Le crédit à la clientèle

Les différentes procédures d'octroi de crédit des entités du Groupe intègrent comme paramètre fondamental les notations internes en modulant les délégations de pouvoirs, voire en excluant toute possibilité de financement.

Les procédures intégrant les notations internes ont été généralisées dans l'ensemble des établissements du Groupe en 2006. Elles prévoient des analyses détaillées basées sur la qualité des emprunteurs et leur capacité à faire face aux remboursements des crédits sollicités.

Pour les particuliers, il est systématiquement demandé de procéder aux vérifications d'usage : inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), interdiction bancaire, présence de situations irrégulières ou d'impayés.

S'agissant des financements aux professionnels et aux entreprises, il est de règle d'enrichir le dossier des éléments externes de type : cotation Banque de France, centralisation des risques Banque de France, impayés Banque de France, existence de procédures collectives et de jugement éventuel concernant les dirigeants.

L'octroi de crédit est régi par des procédures propres à chaque entité distributrice de crédit au sein du Groupe, ces procédures étant elles-mêmes la déclinaison de « procédures-cadres » fixées par la maison-mère. En dernier ressort, le Comité de crédit Groupe statue sur les

demandes de financement excédant les limites propres à chaque réseau ou filiale et ce, toujours dans les limites décidées par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

ii. Le risque de crédit sur les contreparties de marché

Le risque de crédit sur les contreparties de marché du Crédit Mutuel Arkéa est maîtrisé par le respect de procédures internes conformes à la réglementation en vigueur. Les activités de crédit sur les marchés de capitaux du Groupe sont encadrées par un dispositif de limites qui s'applique à toutes les structures du Groupe intervenant sur les marchés de capitaux, que ce soit pour le compte propre ou pour le compte de tiers (Suravenir, Federal Finance Gestion).

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Comité des risques, arrête une grille de limites globales, en fonction des notations internes des contreparties et des fonds propres du Groupe.

Dans le cadre de ces grilles de limites, le Crédit Mutuel Arkéa détermine les limites sur une contrepartie à partir de ses fondamentaux : fonds propres, endettement et notations. Conformément aux règles du nouveau ratio Bâle II, les notations internes se trouvent au centre du processus d'investissement dans les instruments financiers émis par les différentes contreparties. Elles sont utilisées pour déterminer le plafond d'engagement sur chacune de ces contreparties.

Le département Middle-Office est responsable de l'analyse, du suivi et du contrôle de premier niveau des risques de crédit du Groupe sur les contreparties de marché. Il se compose d'une équipe d'analystes crédit qui formule des avis motivés sur la qualité de crédit des contreparties. Les dépassements sont suivis quotidiennement par le Middle-Office et font l'objet d'une déclaration auprès de la direction générale, du Contrôleur permanent de la direction Back / Middle Offices et de la direction de la gestion des risques.

Le Contrôle permanent effectue un contrôle de second niveau. Par ailleurs, la direction de la Gestion des risques a pour mission de consolider les encours du Groupe ainsi que de les contrôler.

Indicateurs de mesure

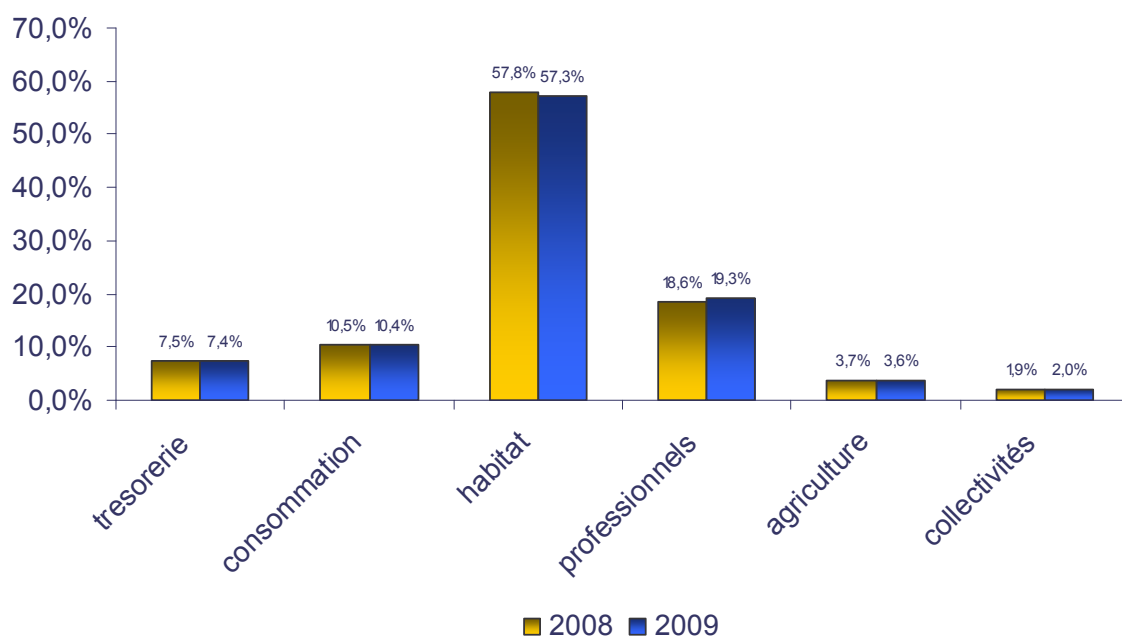
i. Le risque de crédit sur les crédits à la clientèle

- L'encours des crédits

Le Crédit Mutuel Arkéa gère des encours bruts de crédits à la clientèle diversifiés : 31,6 milliards d'euros fin 2009 contre 29,9 milliards d'euros fin 2008, en hausse de 5,54 %.

Ceux-ci concernent, pour l'essentiel, des secteurs à risque modéré où les montants unitaires sont en général limités : les crédits à l'habitat représentent plus de la moitié de ces encours. La forte implantation régionale favorise, par ailleurs, la bonne connaissance des engagements et une faible exposition aux défaillances internationales.

Encours bruts par nature de crédit

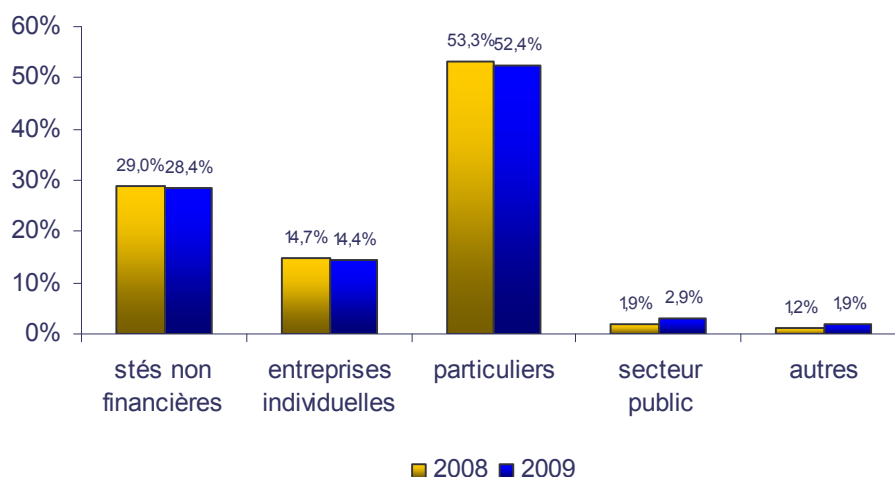


- La dispersion des encours de crédits

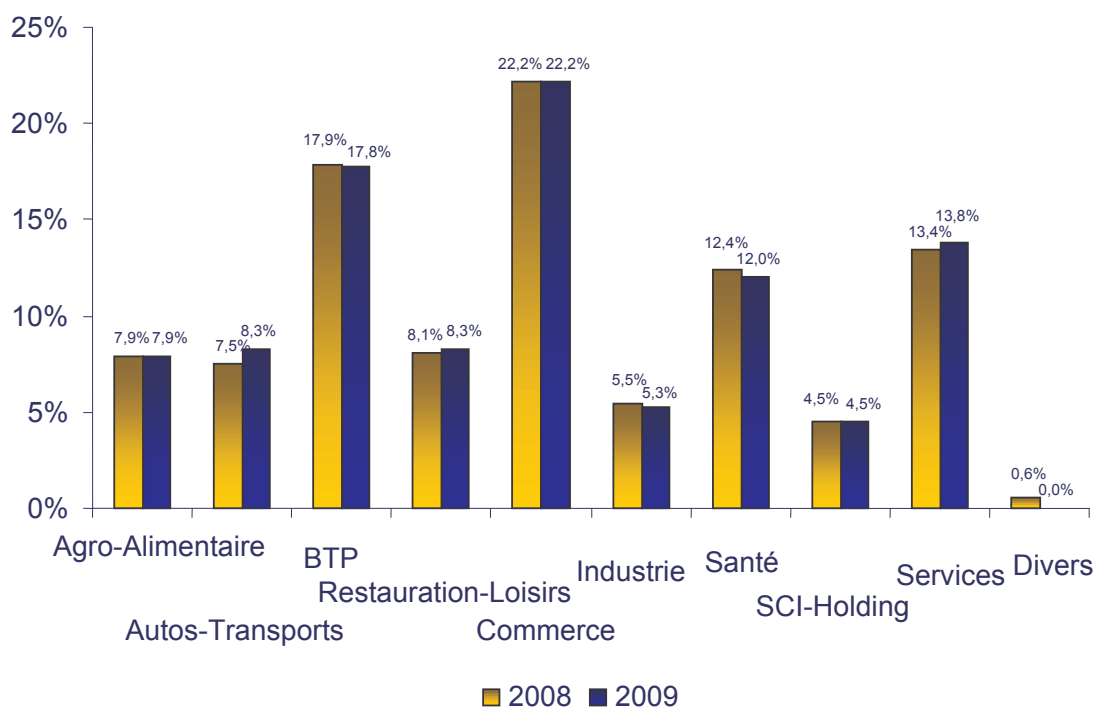
La dispersion des encours de crédits à la clientèle est satisfaisante du point de vue du risque, qu'elle soit examinée :

- . par type de contrepartie : les particuliers portent plus de la moitié des concours ;
- . par secteur d'activité ;
- . ou bien par contrepartie unitaire.

Encours bruts par type de contrepartie



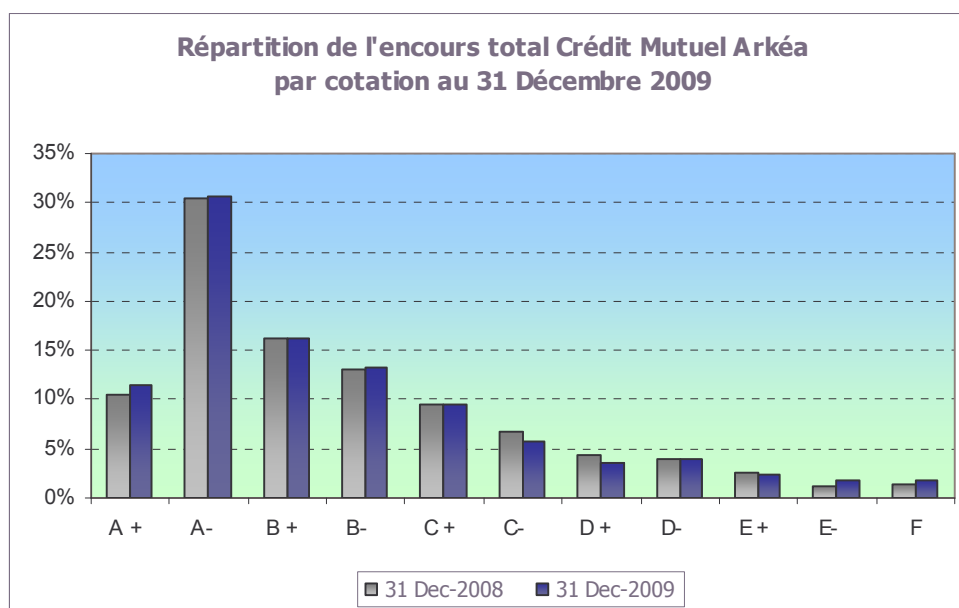
Ventilation des encours professionnels par secteur d'activité



Les secteurs d'activité prépondérants sont le commerce, le BTP, les services et la santé tandis que l'encours de crédit le plus important porté par le Crédit Mutuel Arkéa pour une seule et même contrepartie(*) représente moins de 1,4 % des fonds propres, fin 2009.

(*) : contrepartie au sens de « groupe risque », constituée de l'ensemble des personnes liées entre elles de telle sorte que si l'une rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient probablement des difficultés de remboursement. Le « groupe risque » est constitué, pour l'essentiel, à partir des liens d'actionariat. Toute personne morale sur laquelle le leader du groupe exerce un contrôle de 20 % ou plus entre dans sa composition.

Répartition des encours du Groupe par niveau de cotation à fin 2009



80 % des encours sont cotés entre A+ et C+.

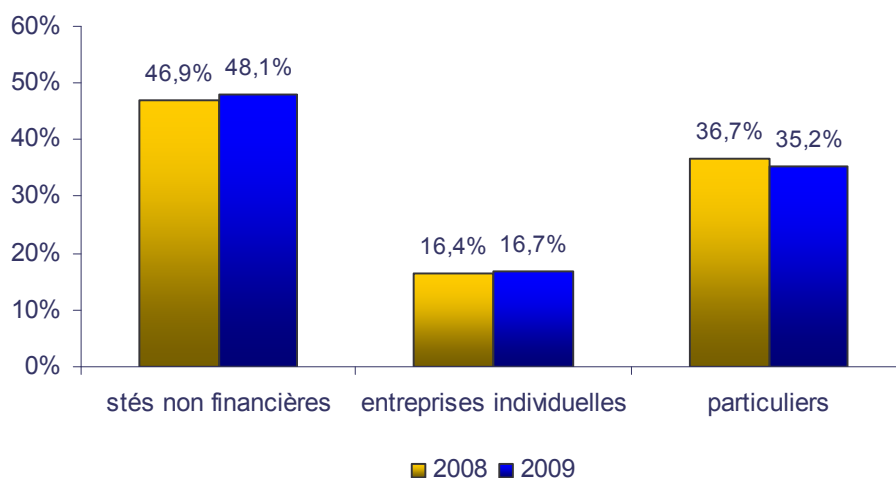
- L'encours des créances douteuses et litigieuses (CDL)

Le montant des créances douteuses et litigieuses (y compris créances douteuses sur crédit-bail et assimilées) s'établit à 1 151,5 millions d'euros (intérêts compris), contre 915,1 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 25,8 %.

Marchés	2008		2009	
	encours (M€)	%	encours (M€)	%
Particuliers	336,1	36,73%	405,7	35,23%
Entreprises	429,2	46,90%	553,7	48,09%
Entrepreneurs individuels	149,8	16,37%	192,1	16,68%
Total	915,1	100%	1 151,5	100%

Le taux de créances douteuses et litigieuses sur l'encours global est en hausse : 3,65 % contre 3,06 % fin 2008, augmentation portée essentiellement par les professionnels. La part des créances compromises représente 55 % du total des créances douteuses et litigieuses.

Répartition des encours de créances douteuses et litigieuses par type de contreparties



▪ Le provisionnement

Le provisionnement du risque sur créances à la clientèle repose sur des règles appliquées automatiquement pour les créances douteuses auprès des particuliers des réseaux du Crédit Mutuel, ainsi que pour les créances douteuses et litigieuses auprès des particuliers chez Financo. Il résulte d'une appréciation au cas par cas des perspectives de recouvrement pour toutes les autres créances douteuses ou litigieuses du Groupe.

Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses (capital + intérêts) est en légère baisse à 53,9 % avec un taux de provisionnement de 52,3 % sur les sociétés et de 55,8 % sur les particuliers. Le niveau de couverture des pertes par les reprises de provisions (90 %) atteste par ailleurs d'une bonne politique de provisionnement.

Le taux de provisionnement des créances cotées E+ se situe à 11,96 % fin 2009, contre 9,65 % fin 2008. Cette évolution illustre l'effort de provisionnement opéré par prudence dans un contexte de dégradation de la situation économique.

▪ Le coût du risque (*dotation nette aux provisions + pertes non couvertes par provision*)

Le coût du risque de crédit à la clientèle s'élève, provision collective incluse, à 179,2 millions d'euros en 2009 contre 99,9 millions d'euros en 2008. La provision collective portant sur les créances notées E+ entre dans le coût du risque pour 29,7 M€ (la dotation 2008 était de 43,2 M€). La progression du coût du risque s'explique par les dotations de provisions sur l'encours de créances douteuses et contentieuses en forte progression (+ 26,4 %).

Le coût du risque sur créances douteuses et litigieuses a progressé en premier lieu sur le portefeuille de créances auprès des entreprises. Les seules entités présentes sur ce marché contribuent à une augmentation du coût du risque à hauteur de 53 M€ en 2009.

Ce coût du risque est le reflet de la dégradation de la situation économique, ressentie depuis le 2nd semestre 2008 sur le marché des professionnels.

Rapporté à l'encours brut des engagements clientèle, le coût du risque progresse fortement pour atteindre 0,57 % contre un taux de 0,33% en 2008. Composé pour l'essentiel de dotations aux provisions, il reflète la prudence avec laquelle a été valorisé le portefeuille de créances.

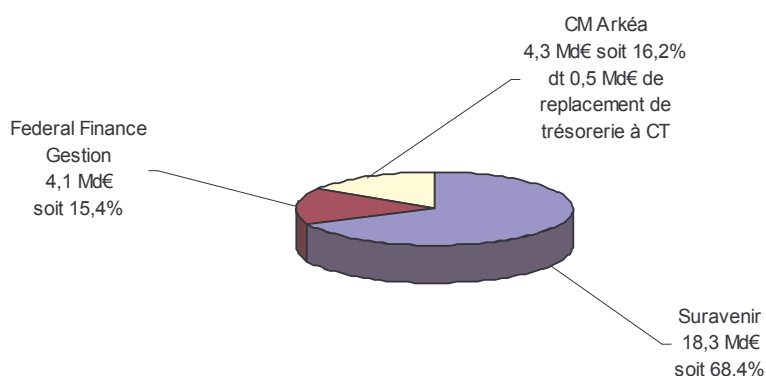
- La prise en compte du coût du risque dans la tarification

Le coût du risque de crédit est pris en compte dans la fixation des conditions financières faites au client selon une double approche inspirée par la réglementation Bâle II.

Le coût du risque moyen ou « attendu » est incorporé au prix de revient du crédit tandis que le coût du risque exceptionnel ou « inattendu » est pris en compte dans l'estimation du capital économique mobilisé pour chaque opération de crédit en référence à la réglementation Bâle II.

ii. Le risque de crédit sur les contreparties de marché

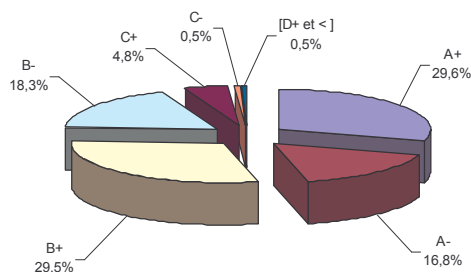
Le portefeuille obligataire et monétaire du Groupe atteint 26,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, ventilé entre les différentes structures du Groupe comme suit :



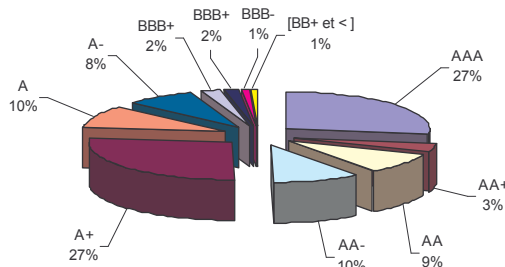
Le risque de crédit sur les contreparties de marché auquel est directement exposé le Groupe correspond au seul portefeuille du compte propre CM Arkéa, soit un montant de 4,3 milliards d'euros. Les portefeuilles de Suravenir et de Federal Finance Gestion correspondent en effet à des placements réalisés pour le compte de la clientèle.

La concentration des engagements sur les meilleures signatures traduit une volonté de prudence et une gestion active en matière de risques, puisque 75,9 % des encours se portent sur des signatures notées A+ à B+. Seulement 0,5 % du portefeuille se situe dans la partie spéculative [D+, D- et E+].

Répartition par notation interne



Répartition par notation externe

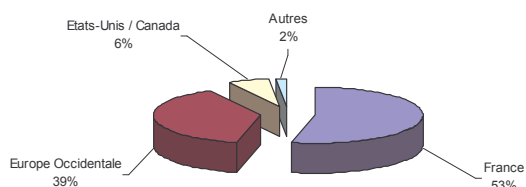


En termes géographiques, les contreparties sont principalement situées en Europe Occidentale

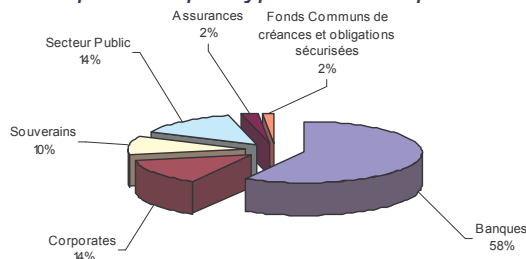
(92,2 % des encours) et particulièrement en France (53,6 %). La part des contreparties basées aux Etats-Unis/Canada a baissé à 6 %, contre 8 % en 2008.

Le Crédit Mutuel Arkéa a investi sur le secteur bancaire (58 % des encours). 72 % des encours des contreparties bancaires restent positionnés sur les meilleures notes internes [A+ B+]. 49 % de l'encours des contreparties bancaires est investi sur des contreparties bancaires françaises.

Répartition par zone géographique



Répartition par type de contreparties



iii. La simulation de crise

L'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissement (correspondant à la transposition des directives européennes 2006/48/CE et 2006/49/CE du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres CRD) prévoit que les établissements assujettis procèdent « à une simulation de crise relative au risque de crédit, en vue d'évaluer l'incidence des hypothèses retenues sur le total de leurs exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ».

Les principes méthodologiques et les hypothèses de simulation de crise sont en cours de définition au plan national Crédit Mutuel. Applicables au Crédit Mutuel Arkéa, leur élaboration est intégrée aux travaux menés au titre du Pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Dans cette attente, le Crédit Mutuel Arkéa procède à des simulations de crise consistant à évaluer l'impact sur l'exigence en fonds propres d'une dégradation d'un cran des notes internes (sans tombée des E+ en E-) ou bien d'une augmentation du taux de défaut de 25 % ou 50 %. Ces simulations portent sur les seuls portefeuilles "banques" et "clientèle de détail" pour lesquels l'utilisation des notations internes est autorisée par la Commission Bancaire.

Elles donnent les résultats suivants :

Hypothèse	Variation de l'exigence en fonds propres
Note dégradée d'un cran	+ 9,1 %
Taux de défaut + 100 %	+ 9,5 %
Taux de défaut + 50 %	+ 5,2 %
Taux de défaut + 25 %	+ 2,7 %

6.2.1.2 Surveillance

Procédures

i. Le système de limites au Crédit Mutuel Arkéa

Les limites unitaires sont d'abord fixées par notation interne des contreparties. Revues au moins une fois par an, elles ont été révisées, pour 2009, lors des réunions du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa du 19 décembre 2008 et du 16 octobre 2009.

En sensible réduction par rapport à 2008, les limites s'appliquent aux activités bancaires (crédit et activité de marché pour compte propre) et aux activités pour compte de tiers (gestion collective et assurance-vie). Elles sont fixées selon 4 classes de contreparties :

- souverains, secteur public, dettes sécurisées et obligations foncières,
- banques (dettes senior et subordonnées) et assurances ;
- grandes entreprises, foncières et collectivités publiques cotées ;
- PME, collectivités publiques non cotées et financements spécialisés.

Pour l'activité commerciale de crédit, ce système de limites est décliné sur toute la chaîne de décision pour constituer un système de pouvoir d'octroi de crédit, globalement fonction de la notation interne du client, des encours déjà consentis et des caractéristiques de la demande.

Pour ce qui concerne les activités de crédit pour compte propre sur les marchés de capitaux, le Crédit Mutuel Arkéa dispose ensuite d'un système de limite unitaire par contrepartie (ou groupe de « bénéficiaires liés » au sens du règlement 93-05 du CRBF). Ces limites individuelles, en montant et durée résiduelle, sont fixées principalement à partir des fonds propres du Groupe et des fondamentaux de la contrepartie (fonds propres, endettement et notations). Elles reposent sur les avis motivés du département Middle-Office, responsable de l'analyse, du suivi et du contrôle de premier niveau des risques de crédit sur opérations de marché du Groupe.

En cas de demande de relèvement de limites entre deux révisions, la décision relève du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

ii. La surveillance des crédits à la clientèle

Différents outils sont mis à disposition des exploitants pour la sécurisation de l'octroi du crédit et du suivi des risques de crédit à la clientèle :

- Le suivi des créances risquées

Cet outil oblige les gestionnaires des dossiers identifiés comme sensibles, de manière automatisée, à fournir une explication sur la situation irrégulière ou impayée détectée. Cette information est par la suite routée automatiquement aux différents niveaux hiérarchiques qui apportent des commentaires complémentaires éventuels. Ces explications font l'objet d'une analyse détaillée par les structures de contrôle des risques et sont archivées pour consultation.

- La dégradation des notations internes

Les dégradations de notation de plus de trois classes sont listées dès survenance aux gestionnaires de portefeuille dans les réseaux.

- Le risque interfédéral

La circularisation intra-Crédit Mutuel des défauts sur des entreprises clientes communes est effective. Un défaut reçu entraîne automatiquement la mise en place d'une cotation E+ et le classement en douteux (E-) au bout d'un mois maximum en l'absence d'information favorable.

- L'octroi et le suivi des décisions de crédit

Lors d'une demande de crédit, le niveau de pouvoir requis est automatiquement effectué et historisé, ce qui permet le contrôle a posteriori du respect des délégations de pouvoirs.

- La prise de garantie

La politique de prise de garantie du Crédit Mutuel Arkéa prévoit différentes classes de garanties reflétant la volonté du Groupe en la matière, en sus des obligations réglementaires. Le système informatique intègre ces règles internes et complète ainsi le dispositif de sécurisation du processus d'octroi de crédit en orientant et facilitant la prise de garantie et en générant automatiquement l'émission des contrats et des courriers liés.

Reporting

i. Risque de crédit à la clientèle

Un tableau de bord des risques sur crédits à la clientèle est établi mensuellement et communiqué aux membres de la direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Les principaux indicateurs sont calculés par marché et par entité du Groupe.

Le Comité des engagements du Groupe se réunit environ une fois par trimestre, voire plus si nécessaire, pour examiner les principaux dossiers sensibles ou douteux ou litigieux, ceux-ci étant par ailleurs revus systématiquement par les instances propres à chaque entité du Groupe.

La situation des risques de crédit du Groupe est également présentée au Comité des risques Groupe qui se réunit tous les trimestres.

Enfin, une synthèse est effectuée lors de chaque réunion du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ainsi qu'un point sur le respect des limites de crédit. Une information plus détaillée est également donnée deux fois par an au Comité d'audit.

ii. Risque de crédit sur contreparties de marché

Un tableau de bord mensuel des risques sur opérations de marché est établi mensuellement et communiqué aux membres de la direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend un point sur le respect des limites en matière de risque de crédit.

La situation du risque de crédit attaché aux opérations sur les marchés est régulièrement examinée par le Comité de contreparties Groupe.

Le point sur le respect des limites de crédit est fait lors de chaque réunion du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

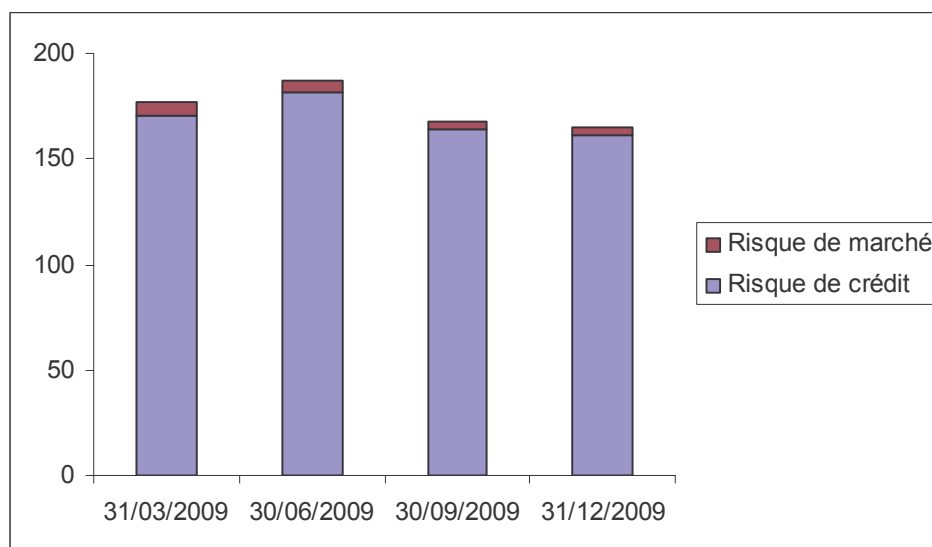
6.2.2 Risques de marché

6.2.2.1 Mesure

Les risques portés par la Salle des marchés sont évalués au travers d'indicateurs adaptés à chaque catégorie de risque (exposition, résultat, exigence de fonds propres, valeur en risque).

Les exigences de fonds propres réglementaires s'élèvent, pour les portefeuilles de compte propre, à 164,9 millions d'euros à fin 2009 et sont presque exclusivement constituées, comme en 2008, par des risques de crédit à hauteur de 161,3 millions d'euros. Le risque de marché sur le portefeuille de négociation, évalué selon la méthode standard, s'élève à 3,6 millions d'euros, dont 2,8 millions au titre du risque de taux.

Exigences de fonds propres Bâle II au 31/12/09 (en M€)	164,9
Risque de crédit	161,3
Risque de marché	3,6
<i>dont risque spécifique de taux</i>	0,8
<i>dont risque général de taux</i>	2,8
<i>dont risque spécifique actions</i>	0,0
<i>dont risque général actions</i>	0,0
<i>dont risque de change</i>	0,0

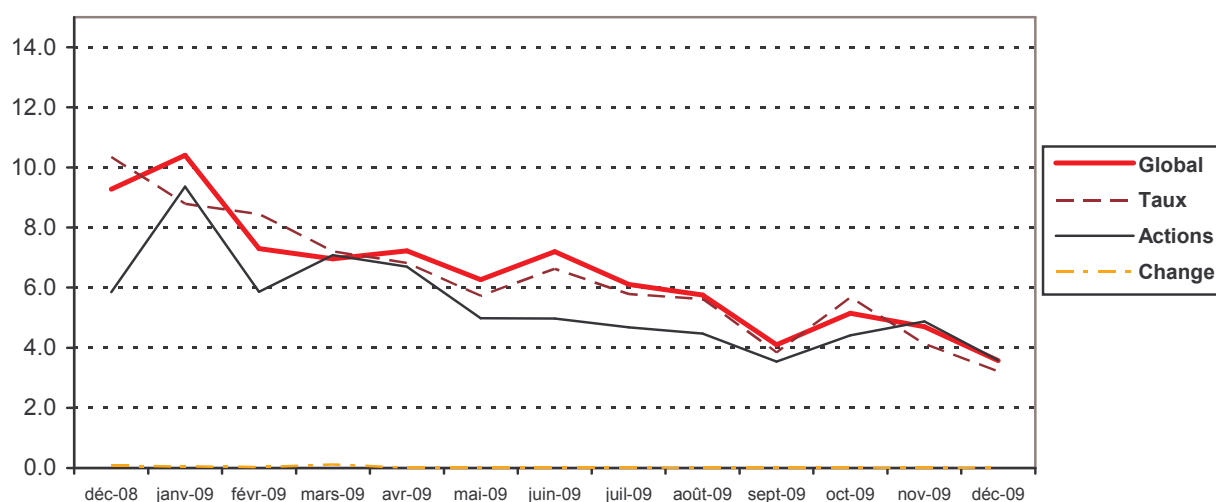


Dans un contexte de volonté affichée de réduction du risque avec un allègement des positions au mieux des intérêts du Groupe, le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé pour objectif en 2009 de réduire l'exigence de fonds propres sur son activité pour compte propre, à hauteur de 120 % de la réduction « naturelle » (due au vieillissement du portefeuille). Cet objectif n'a pu être complètement atteint en raison de la dégradation de la notation moyenne des contreparties bancaires sur l'exercice, du déclassement brutal d'une titrisation espagnole en fin d'année et de l'augmentation non anticipée de la valorisation des swaps de couverture du risque de taux.

A titre indicatif, le risque général de marché fait l'objet d'une deuxième mesure à l'aide d'un modèle interne analytique, calibré avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de 10 jours ouvrés. Ce modèle n'a pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

En M€	2008	2009
Value at Risk	9,3	3,6
Risque de taux	10,3	3,2
Risque actions	5,9	3,6
Risque de change	0,1	0,0
Bénéfice de la diversification	-7,0	-3,2

VaR marchés 10j-99 % (M€)



L'allègement continu des expositions et la baisse généralisée de la volatilité des marchés en 2009 ont eu pour effet de réduire la VaR de manière significative sur l'exercice.

Par ailleurs, une mesure de sensibilité portant sur un horizon du risque et une profondeur d'historique plus longs, d'une part, et intégrant le risque de spread, d'autre part, conduit aux impacts potentiels suivants sur le résultat ou les capitaux propres :

Analyse de sensibilité (en millions d'euros)

En M€		31/12/2009
Risque de taux	Hausse uniforme de 57 bp sur un mois	-0,3 M€
Risque actions	Baisse des cours de 17 % sur un mois	-18,9 M€
Risque de change	Variation défavorable de 8 % des cours de devises sur un mois	0,0 M€
Risque de spread	Hausse de 149 bp des spreads de crédit sur les financières euro (171 bp pour les TSR) et de 393 bp des spreads sur les financières US sur six mois	-70,6 M€
	Hausse de 216 bp des spreads de crédit sur les corporates sur six mois	-2,3 M€
	Hausse de 412 bp des spreads sur les titrisations sur six mois	-28,0 M€

Les scénarios retenus procèdent d'une analyse historique des variations des facteurs de risque représentatifs des positions pour compte propre du Groupe. La profondeur de l'historique varie selon les facteurs de risque et intègre a minima une crise significative. L'horizon temporel choisi prend en compte la liquidité des marchés concernés. Enfin les calculs sont effectués sous un intervalle de confiance de 99 %.

Pour l'évaluation de l'exigence réglementaire de fonds propres au titre du risque de marché, le Crédit Mutuel n'a pas fait le choix d'utiliser des modèles internes. Le Crédit Mutuel Arkéa n'est donc pas assujéti aux obligations de l'article 349 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissement (correspondant à la transposition des directives européennes 2006/48/CE et 2006/49/CE du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres CRD). Pour autant, il procède à des simulations sur la base de scénarios de crise sur les marchés de taux, d'actions, de change et de crédit, conformément aux exigences de l'article 27 du règlement 97-02. Les chocs sur les principaux facteurs de risque sont retenus sur la base de l'observation des crises du passé.

En M€ Scénarios de crise (variations annuelles)		31/12/2009
Risque de taux	Hausse uniforme de 319 bp	- 2,2 M€
Risque actions	Baisse des cours de 52 %	- 58,5 M€
Risque de change	Variation défavorable de 29 % des cours de devises	- 0,2 M€
Risque de spread	Hausse de 199 bp des spreads de crédit sur les financières euro (+261bp pour les TSR) et de 566 bp des spreads sur les financières US	- 96,9 M€
	Hausse de 253 bp des spreads de crédit sur les corporates	- 2,6 M€
	Hausse de 725 bp des spreads sur les titrisations	- 46,3 M€

6.2.2.2 Surveillance

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du directeur général et après réunion du Comité des risques Groupe, fixe annuellement le cadre global d'intervention sur les marchés de capitaux (CA du 19 décembre 2008 pour l'exercice 2009). Le cadre détaillé des limites est ensuite décidé par l'organe exécutif, après réunion du Comité des risques Groupe (réunions du 04 février 2009 et du 21 juillet 2009 pour actualisation).

Le dispositif de limites s'applique :

- aux activités ;
- aux classes d'actifs ;
- aux supports (instruments autorisés) ;
- aux classes de risque (risques de taux, de spread et de volatilité) ;
- aux portefeuilles d'affectation comptable IFRS et prudentiel Bâle 2.

Dans le cadre du renforcement du contrôle et de la sécurisation des activités de marché, le Crédit Mutuel Arkéa a élaboré un référentiel interne, régulièrement mis à jour, dont le respect est nécessaire pour pouvoir engager toute opération. Cette démarche s'est traduite par l'adoption d'une « charte des activités de marché » et par la revue de conformité des activités de la salle des marchés à ce référentiel.

Le Comité de suivi de crise constitué en 2007 a continué de se réunir pendant les neuf premiers mois de l'année 2009.

Le résultat analytique des activités de marché est arrêté mensuellement après confrontation des données de gestion du Front-Office et du Middle-Office et des données comptables du Back-Office. Les conclusions de ce rapprochement sont formalisées dans un compte-rendu. Le résultat des activités de marché est communiqué mensuellement au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par le Middle-Office et la direction du Contrôle permanent.

Rattaché à la direction des Back et Middle-Office, le département Middle-Office, indépendant du Front-Office placé sous la responsabilité du directeur des Marchés financiers, valorise les positions de marché et vérifie le respect des limites.

Le contrôle permanent est assuré, pour le 1^{er} niveau, par les opérationnels et, pour le 2nd niveau, à la fois par les contrôleurs permanents rattachés à chaque direction opérationnelle, ici les directions des Back et Middle-Office et des Marchés financiers, et par la direction du Contrôle permanent.

Au sein du Crédit Mutuel Arkéa, la direction de la Gestion des risques a pour mission de consolider les risques de marché du Groupe, d'en effectuer l'analyse, de valider les principales méthodologies de suivi et de calculer les exigences de fonds propres sur les activités de marchés (Bâle 2 et VaR). De plus, la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique intervient dans le cadre de missions d'audit ciblées définies au plan annuel de contrôle périodique.

6.2.2.3 Reporting

i. A l'organe exécutif

Les principaux indicateurs porteurs de valeurs limites ou d'objectifs de gestion sont inclus dans le tableau de bord des risques de marché Groupe. Celui-ci est établi mensuellement à destination de l'organe exécutif du Crédit Mutuel Arkéa par la direction de la Gestion des risques. Une communication périodique sur la situation des risques est également assurée par cette dernière auprès du Comité des risques Groupe.

ii. A l'organe délibérant

Une information sur les activités de marché est communiquée mensuellement au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Elle inclut à la fois une présentation des expositions, des résultats et des indicateurs de risque ainsi qu'un point sur le respect des limites décidées par le Conseil lui-même.

6.2.3 Risques de gestion de bilan

6.2.3.1 Organisation

La fonction de gestion de bilan mesure et permet de piloter les équilibres financiers du bilan et du hors-bilan sur un horizon de moyen-long terme. L'objectif principal de cette fonction est la maîtrise du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt (le risque de change étant marginal) et l'allocation des fonds propres au sein du Groupe.

Elle est exercée au sein du Crédit Mutuel Arkéa par un département Gestion de bilan intégré au pôle Finances du Crédit Mutuel Arkéa, positionné au niveau Groupe, et par des entités ou correspondants Gestion de bilan dans les directions financières des filiales. Les risques Assurance sont gérés au niveau des sociétés d'assurance, sous le contrôle de la Gestion de bilan Groupe pour les risques de liquidité et de taux.

Les indicateurs produits par la Gestion de bilan Groupe sont présentés :

- au Comité de Gestion de bilan, qui effectue le pilotage stratégique et contrôle l'exposition du Groupe. Ce comité se réunit au moins deux fois par an ;
- aux Comités de trésorerie du Groupe et des filiales, qui ont pour objectif le pilotage de la gestion opérationnelle du bilan de l'établissement bancaire concerné, dans le cadre des orientations définies par le Comité de gestion de bilan Groupe. Le Comité de trésorerie Groupe se réunit mensuellement.

Les limites de Gestion de bilan sont fixées annuellement par le Conseil d'administration, après étude par le Comité de Gestion de bilan.

6.2.3.2 Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurances

Le risque de taux est le risque que les mouvements de taux d'intérêt font courir sur les résultats présents et futurs. Il résulte d'une différence de taux ou d'index de référence entre les emplois et les ressources.

Mesure

Portefeuille bancaire : La mesure, le suivi et la gestion du risque de taux sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Tous les postes de bilan et de hors bilan, notamment les instruments financiers (swaps...) et les opérations à départ différé, sont intégrés dans la mesure des risques.

Plusieurs indicateurs, calculés trimestriellement, permettent de mesurer le risque de taux sur une base statique :

- Les impasses de taux figé, correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan dont les flux sont réputés certains ;
- L'impact des risques optionnels (caps/floors), mesurant le gain / la perte en termes de marge d'intérêt sur les options ;

- La sensibilité de marge d'intérêt, calculée à partir des impasses à taux figé et des risques optionnels ; exprimant en % du PNB bancaire le gain ou le coût d'une variation des taux de + 1 %, + 2 % et - 2 % ;
- La sensibilité de la valeur actuelle nette, indicateur issu de la réglementation Bâle 2 exprimé en % des fonds propres, mesurant la variation de la valeur actualisée du bilan pour une variation des taux de +/- 2%. La réglementation a fixé un seuil d'exposition de 20 % au risque de taux.

Portefeuille assurances :

Pour l'assurance-vie, le risque existe potentiellement à la hausse et à la baisse des taux :

- lorsque les taux montent brutalement, des rachats massifs peuvent contraindre à la réalisation de moins-values, sur les placements obligataires à taux fixe ;
- lorsque les taux baissent, le rendement des actifs peut être insuffisant pour couvrir le taux minimum garanti au client.

Les simulations réalisées pour une forte hausse des taux montrent que les caractéristiques de nos engagements en euros, la politique de gestion financière et les provisions couvrent totalement ce risque.

En ce qui concerne la baisse des taux, les taux moyens garantis au passif sont largement couverts par le rendement des actifs.

Résultats

Portefeuille bancaire

A fin 2009, au niveau du Groupe bancaire:

- La sensibilité de marge d'intérêt pour une hausse de 1 % des taux est de - 17 millions d'euros en année 1, - 15 millions d'euros en année 2 et - 13 millions d'euros en année 3, soit entre 1,2 % et 1,6 % du PNB bancaire. Ces niveaux sont conformes à la politique du Groupe ;
- La sensibilité de VAN (+/- 2 %) atteint un niveau maximal de 5% pour une hausse de 2%, ce qui est conforme aux limites Groupe.

Portefeuille assurances :

Analyse de sensibilité activité Assurance

Variation des actifs Taux (en K€)

	E(TEC10)-300bps	E(TEC10)-200bps	E(TEC10)-100bps	E(TEC10)	E(TEC10)+200bps	E(TEC10)+400bps
PB différée	2,744,826	1,985,398	1,182,339	419,209	919,091	2,049,960
Capitaux propres	218,343	158,910	96,704	33,565	73,997	165,838
Résultat	8,533	6,174	3,709	1,302	2,859	6,384

Variation des actifs de Diversification (en K€)

	-40%	-30%	-20%	-10%
PB différée	636,753	477,564	318,376	159,188
Capitaux propres	55,977	41,983	27,989	13,994
Résultat	82,349	61,762	41,175	20,587

L'état ci-dessus est basé sur les estimations réalisées dans le cadre de l'état réglementaire « T3 » élaboré pour Suravenir au 31/12/2009.

La première partie du tableau présente la sensibilité des portefeuilles d'obligations et autres produits de taux à partir d'hypothèses d'évolutions du taux des emprunts d'états à 10 ans (de l'entier - 300 points de base à l'entier + 400 points de base).

La seconde partie du tableau présente les impacts de variations de la valeur de réalisation des portefeuilles d'actions et autres actifs assimilés.

Ces projections sont réalisées en tenant compte de la clé de répartition de la participation aux bénéfices différée (95,08 %).

6.2.3.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement très vigilant à la gestion de ce risque.

Au-delà de sa mesure (cf. ci-dessous) et afin de se prémunir, le Groupe a, depuis plusieurs années, développé une politique de diversification de son refinancement : programmes de refinancement court terme (CDN, BMTN), programme d'Euro Medium Term Notes mais également auprès de la CRH, de la BEI et de la SFEF en mobilisant des créances. Parallèlement, des travaux sont engagés sur les meilleures solutions permettant de faire face aux besoins de liquidité. Ainsi, le Groupe a créé fin 2008 une structure permettant l'émission d'obligations sécurisées ou "Covered Bonds", pour laquelle les financements sont garantis par la mobilisation de créances à l'habitat. En 2009, le Groupe a émis des obligations à destination de sa clientèle de particuliers via l'offre de Suravenir (filiale d'assurance-vie).

Sur 2009, malgré un contexte difficile sur le premier semestre, le Groupe a continué sa politique prudente de levées de ressources afin de satisfaire aux exigences réglementaires et aux limites définies par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Mesure

La mesure, le suivi et la gestion du risque de liquidité sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant.

La mesure du risque de liquidité s'articule autour de trois éléments :

- Les ratios de liquidité (réglementaires et non réglementaires) ;
- Les limites de montants de refinancement ;
- Les impasses de liquidité.

Les ratios de liquidité correspondent au coefficient de liquidité à 1 mois et au coefficient de fonds propres et de ressources permanentes.

Le coefficient de liquidité à 1 mois est un ratio réglementaire mesurant les liquidités disponibles dans le mois et les rapprochant des exigibilités de même maturité. Ce ratio doit être supérieur à 100 %.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes est un ratio anciennement réglementaire mesurant le rapport entre les ressources à plus de 5 ans et les emplois de même maturité. Le niveau réglementaire était fixé à 60 %.

Le Groupe ayant une gestion prudente du risque de liquidité s'est fixé des niveaux internes plus restrictifs que les exigences réglementaires.

A noter : pour 2010, le Groupe a conservé une approche prudente sur la liquidité à 5 ans ; le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes n'étant plus réglementaire, il est

remplacé par une limite de couverture des actifs par les passifs à 5 ans fondée sur les impasses de liquidité (méthode confédérale).

Des limites de montants de refinancement sont également définies. Le but est d'encadrer l'accès aux marchés et de limiter le risque de liquidité sur les refinancements de marchés à court terme.

Les impasses de liquidité, calculées trimestriellement, reprennent l'ensemble des postes du bilan et du hors-bilan impactant la liquidité du Groupe. Elles sont établies trimestriellement sur la base de scénarios statiques (sans hypothèse de production nouvelle), mais des scénarios dynamiques sont également utilisés afin d'estimer les besoins de refinancement sur les différentes maturités.

Les impasses statiques sont produites selon un scénario standard et un scénario de crise. Pour ce dernier, caractérisé notamment par une hypothèse de fuite des ressources à vue, le Groupe s'est fixé un objectif d'adossement des crédits pour les maturités allant jusqu'à 5 ans, avec un niveau essentiellement compris entre 100 % et 75 % selon les maturités.

Résultats

Sur la base des éléments connus à fin 2009, l'ensemble des limites de liquidité est respecté et plus particulièrement :

- Le niveau minimal du coefficient de liquidité est resté strictement supérieur aux exigences réglementaires sur 2009, avec un niveau à fin 2009 de 153%. Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes est également resté strictement supérieur à l'ancien niveau réglementaire,
- Les niveaux limites de refinancement sont respectés
- L'objectif d'adossement des crédits (jusqu'à 5 ans), retenu dans le cadre de l'impasse de liquidité en scénario de crise, est atteint à fin décembre.

6.2.3.4 Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de variation de cours entre deux monnaies qui, en l'absence de couverture appropriée, pourrait entraîner une perte.

La position de change du Groupe est très faible et non significative. En effet, étant en permanence inférieure à 2 % des fonds propres du Groupe, elle ne donne pas lieu à exigence de fonds propres réglementaires conformément à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissement (correspondant à la transposition des directives européennes 2006/48/CE et 2006/49/CE du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres CRD).

6.2.4 Risque actions et autres titres à revenu variable

La valeur nette comptable du portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable du Groupe s'élève à 7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008 – cf Notes 2a, 2b et 4 des annexes aux comptes). Dans cet encours sont compris les actions et autres titres à revenu variable mis en représentation des contrats en unités de compte assurés par la société d'assurance-vie du Groupe, à hauteur de 4,2 milliards d'euros (3,4 milliards

d'euros au 31 décembre 2008), pour lesquels le risque est entièrement supporté par les assurés.

Le solde de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (2 milliards d'euros au 31 décembre 2008) correspond aux placements de l'actif général de Suravenir pour 2,2 Md€, du compte propre de Suravenir pour 0,2 Md€, aux placements de trésorerie de Fortuneo pour 0,2 Md€ (OPCVM monétaires), et aux participations des sociétés de capital investissement du Groupe pour 0,1 Md€. Ces actions et autres titres à revenu variable sont détenus à des fins de placement, le Groupe ne détenant pas d'action ni autre titre à revenu variable à des fins de transaction (note 2b des annexes).

Par ailleurs, le Groupe détient un portefeuille de titres immobilisés d'une valeur nette comptable de 230,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 (364,8 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ces titres sont détenus à moyen et long terme pour retirer un gain en capital ou dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables ou d'exercer une influence sur les sociétés émettrices.

6.2.5 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

6.2.5.1 Organisation

Le département Gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa est en charge de l'allocation des fonds propres Groupe (cf. « Risques de gestion de bilan – Organisation »). Celle-ci est fondée sur le respect des ratios de solvabilité, mesurant le rapport entre les fonds propres et les risques portés par les engagements du Groupe (principalement risque de crédit, mais aussi risque de marché et risque opérationnel).

L'évaluation de ces risques et de l'exigence de fonds propres associée est fournie par la direction de la Gestion des risques. Les méthodologies appliquées sont conformes à celles définies en commun au plan du Crédit Mutuel.

Les fonds propres sont alloués au sein du Groupe par activité. L'activité bancaire est répartie entre les Fédérations de Crédit Mutuel et les filiales. Le découpage des activités au sein de filiales vise à spécialiser celles-ci afin de rassembler des activités dédiées à certains types de clientèle et de renforcer l'intervention du Groupe sur un marché donné.

Chaque filiale suit son ratio de solvabilité. Le département Gestion de bilan Groupe suit le ratio de solvabilité consolidé de l'activité bancaire (Bâle II), ainsi que le ratio agrégeant les activités bancaires et les activités assurances.

6.2.5.2 Mesure

La direction comptable calcule les ratios de solvabilité bancaire et Groupe à date de situation selon les normes en vigueur. Le ratio de solvabilité Assurance est calculé et suivi par les sociétés d'assurance du Groupe.

Sur la base des déclarations réglementaires et des prévisions d'exigences de fonds propres calculées par la direction de la Gestion des risques, la Gestion de bilan Groupe réalise les

projections des ratios de solvabilité bancaire et Groupe sur les années à venir afin d'anticiper les besoins de fonds propres ou de proposer des actions d'optimisation.

Dans le contexte de la préparation à l'application du pilier 2 de la réglementation Bâle II, la direction de la Gestion des risques participe depuis 2009 au chantier Crédit Mutuel de fixation des règles de calcul du capital économique. L'adoption de ces règles viendra compléter le dispositif de gestion du capital interne.

6.2.5.3 Résultats

A fin 2009, les indicateurs dégagent une marge de manœuvre par rapport aux exigences réglementaires.

Ainsi, le ratio de solvabilité bancaire (Bâle II) est de 15,4 %, pour une limite à 8 %, avec un ratio Tier 1 à 11,9 %.

La marge de solvabilité de Suravenir (hors plus ou moins values latentes), dont le niveau réglementaire minimal requis est de 100 %, s'est établi à 127,2 % à fin 2009.

6.2.6 Risque opérationnel

La notion de risque opérationnel couvre ici l'ensemble des risques répondant à la définition des réglementations Bâle II et CRBF 97-02.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aux chantiers engagés au plan national. Dans ce cadre, au cours de l'exercice 2009, le transfert de compétences entre experts externes au Crédit Mutuel et experts statisticiens du Crédit Mutuel a pu s'opérer à l'aide de ressources dédiées spécialement affectées à ce projet par le Crédit Mutuel Arkéa. Ceci permet à notre groupe de garder en interne le niveau de compétence et la réactivité nécessaires à la modélisation des risques opérationnels et à la quantification de leur exigence en fonds propres. Le Crédit Mutuel Arkéa participe aussi à la revue annuelle des modèles à dire d'expert, destinée à toujours mieux coller à la réalité des métiers.

Il alimente le calcul des exigences de fonds propres effectué à l'échelle du Crédit Mutuel en indicateurs de risque pour les risques dits « de gravité » et en distribution de sinistres pour les risques dits « de fréquence ».

Le dispositif national du Crédit Mutuel a fait l'objet en 2009 d'un audit de la Commission bancaire afin de juger de son éligibilité à « l'approche de mesure avancée » des risques opérationnels. Le précédent audit de la Commission bancaire, en 2007, avait adressé spécifiquement au Crédit Mutuel Arkéa des points de progrès à réaliser. Ceux-ci ont fait l'objet en 2009 d'un suivi attentif de la part de la Commission bancaire. Les conclusions de cet audit qui suivent, ont été rendues en mai 2010.

Le collège de l'autorité de contrôle prudentiel (« l'ACP ») a homologué le dispositif national "risques opérationnels" du Crédit Mutuel en méthode avancée (AMA). Cette homologation, décidée en mai 2010, prend effet au 1er janvier 2010. Elle est assortie d'annexes détaillant les points de progrès à traiter pour bénéficier de leviers supplémentaires de réduction de l'exigence en fonds propres au titre, d'une part, du dispositif d'assurances du Crédit Mutuel Arkéa, et d'autre part de la maîtrise des pertes attendues (Expected loss). La réalisation de ces points de progrès conformément à l'échéancier fixé par l'ACP, fera l'objet d'un suivi rigoureux de la part du Crédit Mutuel Arkéa.

La simulation ou la préparation à la gestion de crise est évoquée au travers des plans de continuité de l'activité.

6.2.6.1 Mesure

Système d'évaluation du risque

La mesure du risque opérationnel du Crédit Mutuel Arkéa repose sur un double dispositif :

- . une auto-évaluation du risque, réalisée par les correspondants en gestion du risque opérationnel répartis au sein des structures du Groupe et avec le recours à l'expertise des opérationnels de ces structures ;
- . une déclaration par les opérationnels des incidents suite à la survenance d'un risque opérationnel avéré.

i. **L'auto-évaluation du risque opérationnel :**

L'auto-évaluation du risque opérationnel repose sur une démarche interne appelée « PRDC » pour « Processus-Risque-Dispositif de maîtrise-Contrôle permanent de second niveau ». Sa mise en oeuvre s'appuie sur quatre référentiels :

- . **le référentiel des processus** a pour objectif la modélisation des activités de l'entreprise selon des niveaux de description croissants. Chaque processus est décrit par les ressources humaines, techniques et logistiques à son service, cette description étant particulièrement utile à l'analyse des risques ;
- . **le référentiel des risques opérationnels** est une déclinaison de la cartographie des risques à deux niveaux de Bâle II. Elle intègre un troisième niveau de description des catégories de risques, issu du référentiel CNCM ;
- . **le référentiel des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels**, lesquels ont pour finalité de réduire les risques ou leurs impacts et sont typés selon leur nature (procédures, outils, formation, alertes, assurance, ...) ;
- . **le référentiel des structures du Groupe** ou organigramme du Groupe.

Considérant chaque risque unitaire au croisement des référentiels des processus et des risques et considérant les effets du dispositif de maîtrise en vigueur sur ce risque, il est procédé à l'auto-évaluation du risque sur une échelle à 4 niveaux de fréquence et de gravité. Les niveaux de gravité sont relatifs au PNB ou aux frais de gestion de la structure concernée.

La démarche couvre l'ensemble des activités du Crédit Mutuel Arkéa. Les activités support ont également fait l'objet d'une modélisation de leurs processus et des risques associés. Compte tenu du haut niveau d'informatisation atteint, l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques informatiques est examinée avec une attention particulière.

Cette démarche PRDC fait actuellement l'objet d'une mission d'amélioration et de rationalisation. Le déploiement dans le Groupe de la méthode révisée doit débuter dès le deuxième trimestre 2010 et se prolonger sur dix-huit mois environ.

ii. **La déclaration des incidents :**

Les déclarations d'incidents sont faites dans un outil dédié par les différents acteurs du Groupe. Cet outil permet le raccordement des incidents aux référentiels des risques et processus ainsi qu'à l'organigramme du Groupe. Il prévoit à la fois l'enregistrement des incidents se traduisant

par la constatation d'une charge ou d'une perte et celui des incidents entraînant un manque à gagner.

Indicateurs de mesure

L'auto-évaluation des risques permet, après agrégation, la réalisation d'une cartographie des risques opérationnels à l'échelle du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs la collecte des déclarations d'incidents permet l'analyse à tout instant de la sinistralité, par structure du Groupe et classes de risques « bâloises »

En 2009, 779 incidents (supérieurs à 1 000 €) ont été déclarés, soit une progression de 30 %. Plus qu'une aggravation de la sinistralité, cela traduit les progrès effectués dans la collecte des incidents. Sont visés la mise en place d'actions de contrôle qualité, le développement du rapprochement comptable ainsi que la reprise d'incidents anciens non encore clos.

En valeur, la progression par rapport à 2008 est de 7 %. Le total des montants déclarés atteint ainsi 11,8 millions d'euros. 40 % sont des pertes avérées et 60 % des provisions.

Le niveau élevé de provisions s'explique principalement par un dossier de fraude externe ayant affecté le processus d'octroi de crédits sur deux réseaux de distribution du Crédit Mutuel Arkéa (3,2 M€ de provisions).

6.2.6.2 Surveillance

Procédures

Le dispositif de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur :

- . les procédures de mise à jour des référentiels évoqués ci-avant ;
- . la procédure d'auto-évaluation des risques ;
- . l'analyse des incidents constatés : causes et actions d'élimination de celles-ci ;
- . les résultats du contrôle permanent de second niveau (C de PRDC).

L'animation fonctionnelle de ce dispositif est du ressort d'une composante de la direction de la Gestion des risques, le département risque opérationnel. Celui-ci impulse les évolutions du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe en fonction des exigences réglementaires, des besoins du management et des attentes des organes exécutif et délibérant. Il en anime l'utilisation, consolide les résultats et surveille l'évolution des risques opérationnels pour l'ensemble du Groupe.

Pour mener à bien cette mission, il s'appuie, en tant que responsable fonctionnel de la filière risque opérationnel, sur les correspondants risques opérationnels rattachés hiérarchiquement à chaque direction centrale ou direction de filiale.

Continuité de l'activité

Le Plan de Continuité des Activités (PCA) global a pour objectif de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités essentielles ou importantes du Crédit Mutuel Arkéa (cf. référentiel des processus évoqué supra). Sont prioritairement visées les activités sensibles pour la clientèle et les échanges avec la place bancaire et financière.

Le Plan de Continuité des Activités (PCA) Groupe s'articule autour des 3 plans suivants :

- . Le « Plan de Management de la Crise » (PMC) ;
- . Le « Plan de Continuité des Activités Métiers » (PCAM) ;
- . Le « Plan de Reprise des Activités » (PRA).

Le Plan de Management de la Crise (PMC) traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités des acteurs des différentes cellules de crise :

- . CCD - Cellule de Crise Décisionnelle ;
- . CCO - Cellule de Crise Opérationnelle ;
- . CSC - Cellule de Sortie de Crise.

Le Plan de Continuité des Activités Métier (PCAM) traite de la continuité des activités essentielles ou importantes en cas de sinistre. La notion de sinistre qualifie toute situation où la durée maximale d'interruption admissible d'un processus essentiel ou important est atteinte ou le sera selon l'analyse de la situation.

Chaque PCAM définit les rôles et responsabilités, d'une part, du responsable de la mise en oeuvre du PCAM (RPCAM) et, d'autre part, des collaborateurs nécessaires et suffisants au fonctionnement en mode dégradé des processus opérationnels essentiels.

Un PCAM est bâti pour répondre à 5 scénarios portant sur les effets d'un sinistre :

- 1 – indisponibilité des locaux ;
- 2 – indisponibilité des systèmes informatiques ;
- 3 – indisponibilité d'une partie des collaborateurs ;
- 4 – indisponibilité des télécommunications et de l'énergie ;
- 5 – indisponibilité des fournisseurs-clés.

Il se compose de trois phases :

- . la phase d'urgence avec le plan de secours ;
- . la phase de continuité proprement dite avec le contournement des effets du sinistre sur le fonctionnement normal du processus touché ;
- . la phase de sortie de crise avec le plan de retour à la normale

Chaque PCAM fait en outre l'objet d'une révision annuelle pour diverses mises à jour portant sur le périmètre, les nouveaux acteurs, les nouvelles contraintes, les nouvelles activités, les adaptations liées aux bilans des tests réalisés. Chacun des 20 PCAM dont s'est doté le Crédit Mutuel Arkéa a été l'objet, en 2009, d'un ou de plusieurs test(s) sur le scénario prioritaire d'indisponibilité des locaux.

Le Plan de Reprise d'Activités (PRA) traite des aspects organisationnels propres aux ressources (personnel, informatique, immobilier, téléphonie, courrier...) et processus supports des processus opérationnels, en cas de sinistre. Aux tests de PCAM ci-dessus, s'ajoute le test de reprise des activités informatiques répondant au scénario d'indisponibilité des systèmes informatiques.

La cohérence globale de l'ensemble des PCAM est assurée par l'animation confiée au département Risque opérationnel, au sein de la direction de la Gestion des risques.

Le Groupe s'est, par ailleurs, préparé à faire face à une pandémie de grippe A (H1N1) conformément aux dispositions prises par les pouvoirs publics. Le dispositif de gestion de crise a été activé. Les cellules de crise décisionnelle et organisationnelle ont piloté les actions de prévention et de préparation du Groupe. Il s'agit d'un fait marquant de l'année 2009, même si le stade de la préparation n'a pas été dépassé et si la crise annoncée n'a pas eu lieu.

Reporting

Le risque opérationnel fait l'objet d'un reporting trimestriel établi par la direction de la Gestion des risques et communiqué, pour l'essentiel :

- . au Comité des risques Groupe ;
- . au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Ce reporting comprend quatre thèmes principaux :

- . un point sur la sinistralité observée : évolution pluriannuelle de la sinistralité, en nombre d'incidents et en valeur + répartition des incidents de l'exercice par structure ou entité du Groupe et par type de risque + répartition des pertes par classe de montant;
- . un point sur les PCA : révision annuelle des activités essentielles faisant l'objet d'un PCA, résultat des revues annuelles des PCA et résultat des tests avec présentation des plans d'action ;
- . la cartographie des risques opérationnels issue de l'auto-évaluation des risques ;
- . un point sur l'activité et l'animation fonctionnelle des correspondants en risques opérationnels.

6.2.7 Autres risques

6.2.7.1 Risque d'intermédiation des prestataires de services d'investissement

Plusieurs sociétés du Groupe sont habilitées en tant que prestataires de services d'investissement.

Deux sociétés de gestion de portefeuille sont en outre consolidées au niveau du Groupe.

Le Crédit Mutuel Arkéa est exposé au risque d'intermédiation au titre de ses activités pour compte propre et de conservation pour le compte de clients institutionnels.

Les autres sociétés du Groupe, qui ne réalisent pas d'opérations pour leur compte propre, ne sont pas exposées, hormis au titre des opérations de SRD, engagées en conformité avec la réglementation.

Mesure

En 2009, le Crédit Mutuel Arkéa a adapté sa procédure d'agrément des intermédiaires, celle-ci ayant pour objet la maîtrise des risques liés à la qualité d'exécution des ordres (passation des ordres sur le marché, prix d'exécution, règlement et livraison).

Les intermédiaires sont classés dans quatre catégories distinctes : marché actions, marchés à terme, marchés monétaires et marchés obligataires.

Seuls les intermédiaires des deux premières catégories font l'objet d'un processus d'agrément, ceux de la dernière catégorie ne nécessitant pas la mise en place de convention puisque intervenant dans des opérations réalisées de gré à gré.

Le processus d'agrément des intermédiaires des marchés actions et marchés à terme peut se résumer ainsi :

- . demande d'agrément par les gérants ou négociateurs ;
- . étude au niveau du département middle office ;
- . examen par le Comité de contreparties, qui se réunit chaque trimestre ;

L'appréciation du risque tient compte d'éléments sur la situation financière du donneur d'ordres et sur les caractéristiques des prestations offertes (qualité et indépendance de la recherche, instruments financiers négociés...). Le contrôle a posteriori de la dispersion des volumes traités et le recueil auprès des structures opérationnelles des conditions d'exécution (incidents éventuels) permettent de disposer de critères objectifs de sélection des intermédiaires. Un outil de notation a été développé en interne, intégrant notamment des critères qualitatifs, pour consolider ces différentes données de sélection des intermédiaires.

La liste complète des intermédiaires agréés est examinée, au minimum, tous les ans.

Un intermédiaire détient autant d'agréments que de marchés (actions ou marchés à terme) sur lesquels il intervient.

L'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire sur les marchés actions et les marchés à terme est subordonnée à la signature d'une convention (convention cadre pour les intermédiaires sur les marchés à terme) qui a fait l'objet d'une validation juridique.

Surveillance

Le Middle-Office du Crédit Mutuel Arkéa assure le suivi permanent des intermédiaires. La direction du Contrôle permanent intervient en second niveau.

Tout changement d'actionnariat ou dégradation particulière du risque entraîne le réexamen de l'agrément.

Une procédure a été mise en oeuvre visant à suspendre momentanément toute transaction avec un intermédiaire pour lequel subsiste un litige majeur relatif à un suspens sur titres. En cas d'irrégularités persistantes, une cessation définitive d'activité sera envisagée.

Le bilan 2009 de l'activité d'intermédiation a permis de passer en revue l'activité développée avec 38 intermédiaires différents (35 en 2008).

6.2.7.2 Risque de règlement

Mesure

Le Groupe dispose d'un dispositif de limites qui recouvre les risques de marché au sens large. Ce dispositif intègre la sélection des contreparties, intermédiaires, sociétés de gestion, dépositaires, la définition des instruments financiers et des opérations autorisées.

Ce dispositif de limites apparaît satisfaisant au regard des risques. Aucune limite spécifique au risque de règlement n'a été mise en place, ce risque apparaissant normalement maîtrisé :

- . par le recours aux outils de règlement-livraison de place (plates-formes des dépositaires centraux) ;
- . grâce à la mise en oeuvre, par le service Back-Office dénouement, d'une procédure de

règlement-livraison définissant précisément les contrôles à opérer sur les flux (cf. ci-après).
. par un strict respect de la politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe.

Surveillance

Le contrôle permanent de premier niveau des activités de règlement-livraison est assuré au quotidien par le Back-Office.

Pour les ventes de titres, le premier niveau de contrôle consiste à vérifier l'existence de titres en stock sur le compte indiqué dans la négociation. Les différents cas d'anomalies (erreur de dépositaire, erreur de compte, titre en pension) et de réaction à ces anomalies sont définis.

Un dispositif de traitement des suspens est mis en oeuvre. En outre, le processus est intégré dans un dispositif "incidents" pour les anomalies ou dysfonctionnements significatifs.

Comme indiqué précédemment (voir risque d'intermédiation) les procédures prévoient que tout suspens important avec un intermédiaire portant sur une opération de règlement-livraison, entraînerait la surveillance particulière, voire le gel de la relation d'affaires.

6.2.7.3 Risque juridique

Le risque juridique est intégré au sein des risques opérationnels et correspond au risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise ou bien à sa contrepartie au titre de ses opérations.

Au terme de cette définition, aucun litige n'est susceptible d'affecter significativement la situation financière du Groupe (voir paragraphe 11.6 du Chapitre 11).

Comme le Comité de contrepartie, le Conseil d'Administration est également tenu régulièrement informé des « autres risques ».

Chapitre 7 - Informations sur les tendances

7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés au 31 décembre 2009 publiés le 29 avril 2010.

7.2. Tendances ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours

. Contexte conjoncturel

Depuis fin 2009, de nombreux éléments indiquent une sortie de la phase la plus aiguë de la crise économique et financière et de la situation de récession économique grâce aux actions des banques centrales et des gouvernements.

Si la croissance économique est vigoureuse dans les pays émergents (Chine, Brésil, etc), la reprise restera cependant extrêmement fragile dans les pays développés tant que l'embellie économique ne se traduira pas par une diminution du chômage, ce qui pourrait ne pas se produire en Europe et en France avant 2011. Il est également difficile d'évaluer l'ampleur des effets sur l'activité économique de l'arrêt des plans de relance et des stimuli budgétaires, ainsi que des mesures exceptionnelles prises par les banques centrales durant la crise.

. Le Crédit Mutuel Arkéa : un modèle économique qui s'inscrit dans la durée

Même si le résultat souffre dans un contexte de crise économique et financière, le Groupe reste maître de ses moyens et résiste relativement bien à la crise économique et financière. Pour preuve, le Groupe reste créateur d'emplois, afin de poursuivre sa politique de développement. La performance commerciale reste également bien positionnée par rapport à la concurrence, avec une progression des parts de marché sur les crédits et une stabilisation sur l'épargne bancaire.

Le développement du Crédit Mutuel Arkéa repose sur une diversité de ses activités et sur l'intégration de la chaîne de valeur (fabrication et distribution). Il s'inscrit dans le cadre d'un projet stratégique Moyen Terme, « Horizons 2015 » qui oriente l'action du Groupe autour de 15 clés :

- 1/ Valoriser et récompenser la qualité de sociétaire
- 2/ Positionner la Caisse locale et l'agence comme lieux privilégiés d'expertise pour les conseils et les services financiers
- 3/ Créer un pôle « entreprises et institutionnels » capable de répondre à l'ensemble des besoins financiers des entreprises et des entrepreneurs
- 4/ Investir au profit de nos territoires, grâce à des relations renforcées avec le monde des collectivités locales et des acteurs du logement social
- 5/ Vendre en ligne la gamme la plus étendue de services et produits de bancassurance

- 6/ Faire de Fortuneo un leader de la bancassurance en ligne en France
- 7/ Elargir la gamme de produits d'assurance et de prévoyance individuelle et collective
- 8/ Elargir un (ou des) partenariat(s) avec une (ou des) enseignes de la grande distribution
- 9/ Nouer un (ou des) partenariat(s) avec une (ou des) institution(s) de prévoyance ou une (ou des) mutuelle(s)
- 10/ Former et informer les administrateurs pour leur permettre d'exercer la plénitude de leur mandat
- 11/ Unifier les structures juridiques de tête du groupe
- 12/ Mettre en œuvre une organisation s'appuyant sur des pôles d'animation fonctionnelle et comportant une fonction marketing stratégique / recherche développement
- 13/ Placer notre capacité d'innovation technologique au service de notre développement commercial et de nos partenariats
- 14/ S'affirmer comme un partenaire technique reconnu du secteur bancaire et de compagnie d'assurance
- 15/ Recruter et conserver les meilleurs talents et dynamiser les parcours professionnels

L'exercice 2009 a été marqué par le démarrage de plusieurs projets, notamment le lancement du pôle Entreprises et Institutionnels et de la banque en ligne Fortuneo, et l'accroissement de notre activité en dehors du Groupe. Le Crédit Mutuel Arkéa est également actif sur les opportunités de croissance externe : l'acquisition de Monext a été annoncée en novembre 2009 (l'intégration au Groupe interviendra en 2010).

L'acquisition de Monext, spécialiste des transactions de paiement électronique, va permettre au Crédit Mutuel Arkéa d'accélérer le développement de son offre de services aux banques et aux entreprises. Avec 400 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros, Monext occupe une position de leader sur un marché en forte croissance.

2010 doit concentrer et favoriser notre développement sur les priorités stratégiques

- développer la Banque en ligne avec Fortuneo ;
- déployer le Pôle Entreprises et Institutionnels ;
- concrétiser des accords dans le domaine du B2B ;
- augmenter encore la satisfaction des clients externes, sociétaires et clients internes ;
- imaginer les perspectives d'évolution de la distribution dans les réseaux de Crédit Mutuel.

Chapitre 8 - Prévisions ou estimations de bénéfices

Non applicable.

Chapitre 9 - Organes d'administration et de direction

9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction, rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, charte du gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants

9.1.1 Mandats des administrateurs et mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa, au 31 décembre 2009

A titre liminaire, il est précisé que le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ne compte aucun administrateur indépendant, et qu'il n'existe aucune procédure d'attribution de droits de vote multiple.

Jean-Pierre DENIS, Président

- Président du Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne (association)
- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Pont-Croix
- Administrateur de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel jusqu'au 23 avril 2009
- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (association)
- Administrateur de la S.A. Altrad
- Administrateur d'Oséo Bretagne
- Administrateur et trésorier général de la Ligue Nationale de Football Professionnel
- Administrateur de la société PPR
- Administrateur de Soprol
- Administrateur de la Caisse Interfédérale Sud Europe Méditerranée jusqu'en mai 2009

demeurant 7 rue Anatole Le Braz - 29000 Quimper – France
nomination : 12/09/2008 – échéance : 2012

Jean-François DEVAUX, vice-Président

- Président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Clermont-Galaxie

- Administrateur de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel jusqu'au 23 avril 2009
- Président de la Banque Privée Européenne
- Représentant de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Suravenir Assurances
- Membre du Conseil de surveillance de Infolis
- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Administrateur de l'Association de Prévoyance Collective et d'Assurance Santé
- Administrateur de la Société Clermontoise de Télévision

demeurant 8B avenue Thermale - 63400 Chamalières – France
nomination : 11/06/2004 – échéance : 2011

Christian TOUZALIN, vice-Président

- Président de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne
- Administrateur de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel jusqu'au 23 avril 2009
- Président de Suravenir Assurances
- Président du Conseil de surveillance d'Infolis
- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Administrateur de SLEC (Société d'Exploitation du Câble du Grand Angoulême)
- Administrateur d'AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux)
- Directeur Général de la STGA (Société de Transport du Grand Angoulême)

demeurant 3 impasse des Rossignols - 16000 Angoulême – France
nomination : 05/07/1996 – échéance : 2013

Jean-Pierre CORLAY, Administrateur

- vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Quimper Centre
- Président du Conseil de surveillance de Suravenir
- Représentant de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Fortuneo.
- Représentant de Suravenir au Conseil d'administration de Novélia.

demeurant rue Etienne Gourmelen - Résidence des Gentilshommes - 29000 Quimper – France
nomination : 19/12/2008 – échéance : 2011

Christian DAVID, Administrateur

- vice-Président de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Guidel
- Administrateur de Suravenir Assurances

demeurant 9 B lotissement des Ajoncs d'Or – Kerio – 56520 Guidel - France
nomination : 16/10/2009 – échéance : 2012

Jean-Louis DUSSOCHAUD, Administrateur

- vice-Président de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Pessac Centre
- Président de Novélia

demeurant 13 rue Robert et Jean Dagorn - Les Cottages du Haut Levêque - 33600 Pessac - France

nomination : 22/05/1996 – échéance : 2013

Jacques ENJALBERT, Administrateur

- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Morlaix
- Président du Conseil de surveillance de ProCapital
- Membre du Conseil de surveillance de la BCME
- Administrateur de la société Sobrepar
- Représentant permanent de Sobrepar au Conseil d'administration de Synergie Finance

demeurant 5 rue des Sternes - 29660 Carantec – France

nomination : 12/09/2008 – échéance : 2011

Daniel GICQUEL, Administrateur

- vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Redon
- vice-Président de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de Synergie Finance
- Administrateur de Sobrepar
- Administrateur de la Banque Privée Européenne

demeurant La Lande des Couédies - 35600 Bains-sur-Oust

nomination : 23/05/2008 – échéance : 2013

Alain GILLOUARD, Administrateur

- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Sainte Anne Saint Martin
- Administrateur de la Banque Privée Européenne
- Administrateur de la CEOI-BIE

demeurant 15 allée M. Hardy de la Largère - 35700 Rennes – France

nomination : 11/05/2001 – échéance : 2013

Michel GOURTAY, Administrateur

- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel du Relecq-Kerhuon

- Membre du Conseil de surveillance de la BCME

demeurant 390 venelle de Feunteun Aon - 29480 Le Relecq Kerhuon - France
nomination : 12/09/2008 – échéance : 2013

Marie-Thérèse GROUSSARD, Administrateur

- vice-Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Fougères
- Membre du Conseil de surveillance de Suravenir

demeurant 4 rue du Haut Val - 35300 Fougères - France
nomination : 12/09/2008 – échéance : 2011

Paul GUEGUEN, Administrateur

- vice-Président de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel Haut Blavet

demeurant Starg Ar Mel - 22570 Gouarec – France
nomination : 11/05/2001 – échéance : 2010

Auguste JACQ, Administrateur

- vice-Président de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Loctudy
- Président de Créavenir Bretagne
- Administrateur d'Europim
- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds
- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

demeurant Kerillan - 29750 Loctudy - France
nomination : 12/05/2006 – échéance : 2012

Albert LE GUYADER, Administrateur

- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Lorient-Porte des Indes
- Président du Conseil de surveillance de Foncière Investissement
- vice-Président du Conseil de surveillance de la BCME
- vice-Président du Conseil de surveillance de Sodelem
- Membre du Conseil de surveillance de Camefi Banque

demeurant Kérandouaré - 56850 Caudan - France
nomination : 12/09/2008 – échéance : 2012

Hugues LEROY, Administrateur

- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Sainte Anne Saint Martin
- Président du Conseil de surveillance de Fortuneo
- vice-Président du Conseil de surveillance de ProCapital

- Membre du Conseil de surveillance du Groupement Informatique du Crédit Mutuel jusqu'au 3 juin 2009

demeurant 2 E Allée Raymond Cornon - 35000 Rennes - France

nomination : 17/05/2002 – échéance : 2011

Claudette LETOUX, Administrateur

- Administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Matignon
- vice-Présidente de Créavenir Bretagne
- Administratrice de Financo
- Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au conseil d'administration de Financo jusqu'au 22 avril 2009

demeurant Le Fros - 22240 Fréhel - France

nomination : 11/05/2001 – échéance : 2013

Christian PERON, Administrateur

- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Bannalec
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole
- Représentant de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole à Suravenir
- vice-Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Président du Crédit Mutuel Agricole et Rural
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de la BCME jusqu'au 22 avril 2009

demeurant lieudit Kéraniec - 29380 Bannalec – France

nomination : 12/09/2008 – échéance : 2013

Ronan LE MOAL, Directeur Général

- Représentant permanent de la CBCMA au Conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Paiements électroniques
- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

demeurant 50 rue Menez Hom - 29860 Plouvien – France

nomination : 12/09/2008

Dominique Andro, Directeur Général Délégué

- Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds
- Président de Financo
- Président d'Eole Finance jusqu'au 30.11.2009

- Membre du Directoire d'Infolis

Demeurant Lieu dit Keranglien – 29460 DAOULAS
nomination: 15/05/09

Humbert de Fresnoye, Directeur Général Délégué

- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds
- Membre du conseil de surveillance de Camefi-banque
- Membre du conseil de surveillance d'Infolis
- Vice-Président du conseil de surveillance d'Eurobretagne XII
- Président de Novélia jusqu'au 22.04.2009
- Président de Financo jusqu'au 22.04.2009
- Administrateur de la Banque Privée Européenne jusqu'au 22.04.2009
- Administrateur de Suravenir Assurances Holding jusqu'au 22.04.2009
- Administrateur de Suravenir Assurances jusqu'au 22.04.2009
- Président d'Eole Finance jusqu'au 22.04.2009
- Président du conseil de surveillance de ProCapital jusqu'au 22.04.2009
- Représentant permanent de la CFCM à Europim jusqu'au 23.04.2009

Demeurant Lotissement Park Loz – 29800 LANDERNEAU
nomination: 15/05/09

Gérard Bayol, Directeur Général Délégué

- Président du Directoire de la BCME
- Représentant permanent de CEOI BIE au conseil d'administration de Bail Entreprises

Demeurant 3 rur Théodule Ribot – 75017 PARIS
nomination : 15/05/09

Fabrice Bazard, Directeur Général Délégué

- Administrateur de Financo jusqu'au 22.04.2009
- Administrateur d'Eurobretagne
- Membre du conseil de surveillance d'Infolis
- Directeur du GIE Federal Service

Demeurant Lieu dit Kerzelegan – 29440 TREFLAOUENAN
nomination : 15/05/09

9.1.2. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

« Par le présent rapport » (figurant ci-dessous) déclare Jean-Pierre Denis, « il m'appartient, en qualité de Président, de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des

travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place :

(i) Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

L'organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 17 membres, élus par les Caisses adhérentes dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle, à raison de :

- 14, au titre des Caisses affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne,
- 2, au titre des Caisses affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- 1, au titre des Caisses affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

2 représentants du CCE assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Denis, Président de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et administrateur de Caisse locale.

Un règlement intérieur, adopté en Assemblée générale définit les devoirs des administrateurs tant au niveau local (Caisses locales de Crédit Mutuel) que régional (Fédérations). Ce règlement fixe les engagements que prend chaque administrateur en se portant candidat au Conseil d'administration des sociétés du Groupe :

- assiduité aux réunions,
- formation à l'exercice des fonctions,
- indépendance et absence de conflits d'intérêts,
- relations personnelles et financières avec le Groupe,
- respect du secret des délibérations.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une 1^{ère} élection, et à 70 ans pour un renouvellement. Le mandat, renouvelable, est de 3 ans.

En conformité avec la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général est effective, considérant que cette formule répond le mieux à la nature coopérative et mutualiste de la société.

La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 11 reprises en 2009.

Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 89 %.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration ont été notamment consacrées :

- à la fixation des orientations générales du Groupe pour l'année 2010 ;
- à l'examen des points d'étape du projet stratégique « Horizons 2015 » ;

- au suivi de l'activité et des résultats du Groupe et de ses principales composantes au travers d'un rapport présenté à chaque réunion par la Présidence et la Direction Générale ;
- à l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe ;
- à l'adaptation du cadre prudentiel et des limites applicables dans l'ensemble des composantes du Groupe ;
- à la prise de décision en matière d'acquisition de sociétés, de prise de participations ou plus généralement de toute opération de croissance externe ;
- à l'examen régulier de l'évolution des risques du Groupe (risques sur crédits, risques de marchés, risques opérationnels, risques juridiques) et à l'évolution des ratios prudentiels (coefficient de liquidité, coefficient de fonds propres et de ressources permanentes, ratio d'adéquation de fonds propres, ratio des grands risques) ;
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la société et du Groupe adressé à la Commission bancaire, à la Confédération Nationale et aux Commissaires aux comptes ;
- aux évolutions de la réglementation renforçant le contrôle interne (contrôle permanent, contrôle périodique et de conformité) ;
- aux comptes-rendus des travaux et avis des Comités spécialisés, sur les dossiers majeurs (croissance externe, comptes du Groupe, ...). Dans ce cadre, les missions de contrôle conduites par la Confédération Nationale et la Commission bancaire ont fait l'objet d'une présentation. Par ailleurs, le plan de contrôle périodique pour l'année 2010, validé par le Comité d'audit a été arrêté.
- au suivi des travaux liés à la mise en oeuvre des dispositifs de Bâle II et aux développements et résultats de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- à la fixation des conditions d'application du règlement financier qui régit les relations financières entre le Groupe et les Caisses adhérentes ;
- au suivi de l'actualité économique, bancaire et financière externe et des questions d'actualité interne ; le Conseil a également été tenu informé des divers partenariats engagés ;
- au suivi de certains travaux menés par le Bureau et le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Ces travaux et débats ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

(ii) La limitation des pouvoirs du directeur général

Le Conseil d'administration n'a fixé aucune limite aux pouvoirs du directeur général.

(iii) Les procédures de contrôle interne

. L'organisation du contrôle interne

La gouvernance du contrôle interne s'exerce dans le respect des principes de la Charte du gouvernement d'entreprise du Crédit Mutuel Arkéa adoptée par le Conseil d'administration, le 12 septembre 2008.

L'organisation du contrôle interne est décrite dans la Charte de contrôle interne Groupe dont la mise à jour est validée par le Comité de contrôle permanent Groupe et le Comité d'audit.

L'organe exécutif Groupe est responsable de la détermination effective des orientations de l'activité (CMF art. 511-13). Il met donc notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels le Groupe est exposé. Il informe l'organe délibérant Groupe de l'avancement de cette mise en œuvre et de l'état des dispositifs, ainsi que du degré de maîtrise des risques qu'ils permettent.

L'organe délibérant Groupe s'assure périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels le Groupe s'expose, sur la base des informations que lui fournissent le Président du Comité d'audit et le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur le contrôle interne, règlement CRBF 97-02 modifié art. 42).

L'organe délibérant Groupe est informé par la direction de la gestion des risques du Crédit Mutuel Arkéa de la mesure et de la surveillance des risques auxquels le Groupe est exposé (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques, règlement CRBF 97-02 modifié art. 43).

Le Comité d'audit a pour mission d'assister l'organe délibérant dans sa responsabilité de contrôle des risques. Ses missions, ses objectifs et ses règles de fonctionnement sont formalisés dans une Charte du Comité d'audit actualisée par la direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et approuvée par l'organe délibérant.

Concernant la comptabilisation des opérations, le Comité des comptes analyse et contrôle les comptes globalisés et consolidés avant leur présentation à l'organe délibérant.

Les organes délibérants des filiales du Crédit Mutuel Arkéa valident l'application des principes de la charte ainsi que leur adaptation à leur entité et confient leur mise en œuvre aux organes exécutifs des filiales.

Le contrôle permanent

L'organisation du « contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations » (cf. art. 6.a du règlement 97-02) s'appuie sur la distinction suivante opérée entre le contrôle permanent de premier niveau et le contrôle permanent de second niveau :

Le contrôle permanent de premier niveau

- Il se situe au niveau « opérationnel », lors du processus proprement dit, que le contrôle soit fait par l'opérateur lui-même ou qu'il soit confié à une tierce personne.
- Tout contrôle est réputé de premier niveau s'il est effectué alors que le processus n'est pas arrivé à son terme.

Le contrôle permanent de second niveau

- Il se positionne au niveau de la fonction de contrôle. Il n'interfère pas avec le déroulement du processus contrôlé (cf. paragraphe ci-dessus).
- Le contrôle d'une opération (c'est-à-dire l'instance d'un processus) est considéré comme un contrôle de second niveau s'il est réalisé après la fin normale de l'opération concernée et par un acteur différent de celui qui a réalisé l'opération pour assurer le respect de la « règle des quatre yeux ».

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent au sein du Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du Groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe à l'organe exécutif de chaque entité et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;
- chaque entité organise la filière de contrôle permanent en son sein et rapporte directement au Crédit Mutuel Arkéa ;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou management d'une activité.

Cette organisation est ainsi issue en droite ligne de l'organisation pyramidale du Groupe, l'ensemble de ce dispositif de contrôle permanent étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle a vocation à permettre aux instances de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

Un département Contrôle permanent, au sein de la direction du Contrôle permanent (DCP), a pour mission l'animation des responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité des structures du Groupe (filiales et directions centrales). Il a vu ses effectifs portés à 6 collaborateurs en 2009.

Le comité de contrôle permanent

Ce comité est présidé par le directeur général du Crédit Mutuel Arkéa. Il a pour mission de s'assurer du respect des règles encadrant la prise de risque et à vérifier la bonne adéquation des dispositifs de contrôle permanent y compris en matière de contrôle de la conformité, aux activités et risques du Groupe.

Pour ce faire, il passe en revue toute évolution significative du dispositif de contrôle permanent y compris en matière de contrôle de la conformité, et prend connaissance des risques encourus

par le Groupe sur la base des travaux de la direction du Contrôle permanent. Il s'est réuni à six reprises en 2009.

Afin d'améliorer la séparation des activités de contrôle permanent et de maîtrise des risques, un Comité des risques a été mis en place, ce qui permet aux membres du Comité de contrôle permanent de consacrer la totalité de leurs travaux au contrôle permanent et au contrôle de la conformité du Groupe.

Le dispositif de contrôle de la conformité

Au sein de la direction du Contrôle permanent, le département Conformité a vu ses effectifs se renforcer en 2009 pour atteindre 6 collaborateurs dédiés à l'activité conformité y compris la lutte anti-blanchiment, dont la mise à jour en cours des dernières modifications légales et réglementaires intervenues en la matière, sera finalisée au mois de juin 2010.

Une procédure cadre d'approbation préalable des produits nouveaux, complétée par des procédures spécifiques aux activités de la salle des marchés est appliquée depuis 2007. Elle a été complétée en 2009 de mesures spécifiques à la conformité des activités de marché pour compte de tiers.

Les procédures de contrôle de la conformité ont été complétées en 2009 d'une procédure relative à l'interrogation sur dysfonctionnements en matière de conformité, dont les principes fondateurs ont été approuvés par le Comité de contrôle permanent du 22 octobre 2008.

Cette procédure a fait l'objet d'une présentation pour avis au comité central d'entreprise de l'UES Arkade en décembre 2008 ainsi qu'aux institutions représentatives du personnel des entités hors de l'UES Arkade début 2009. Il est opérationnel dans l'ensemble du Groupe.

En outre, le département Conformité a participé aux travaux initiés par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel relatifs aux différents aspects du contrôle de la conformité.

. Le contrôle périodique

La réalisation du contrôle périodique du Groupe est confiée à la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) du Crédit Mutuel Arkéa dont l'activité s'exerce soit directement, sur les structures et directions du Crédit Mutuel Arkéa, soit par voie de conventions de délégation dûment établies avec chacun des trois réseaux de Caisses locales de Crédit Mutuel et chacune des filiales du Groupe. Sur l'ensemble du périmètre du Groupe, la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique exerce ainsi son contrôle selon les termes, conditions et modalités prévus par les dispositions du règlement n° 97-02, du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Dans ce cadre, elle applique les dispositifs de contrôle spécifiques arrêtés par la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

La mission de la DIGCP est d'apporter une assurance indépendante et objective, et de fournir des services de conseil contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du Groupe. Elle aide ce dernier à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'objectif de la DIGCP est d'assister les dirigeants du Groupe dans l'exercice de leurs responsabilités. Dans ce but, l'audit interne leur fournit des analyses, des appréciations, des recommandations, des avis et des informations concernant les activités examinées.

La DIGCP doit déterminer si l'ensemble des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation, conçus et représentés par le management, est approprié et fonctionne de manière à assurer que :

- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée ;
- l'interaction entre les différents acteurs du gouvernement d'entreprise a lieu comme cela est nécessaire ;
- les informations financières, de gestion et d'exploitation significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile ;
- les actions des salariés sont conformes aux règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- les ressources sont acquises de manière économique, utilisées de manière efficiente et protégées de manière adéquate ;
- les programmes, plans et objectifs sont réalisés ;
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle interne de l'organisation sont encouragées ;
- les questions législatives et réglementaires significatives impactant l'organisation sont identifiées et traitées de manière appropriée.

La direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) a développé un corps de procédures dans les domaines du contrôle périodique des risques métiers et réseaux. Elles sont classées en deux catégories : processus de production et processus support. La catégorie "processus de production" intègre plusieurs sous thèmes : planification, réalisation, communication et rapports, suivi des recommandations. La catégorie "processus support" comprend les sous thèmes : organisation et gestion, ressources humaines, informatique. Les mises à jour sont régulières. La dernière actualisation des procédures date de novembre 2009.

Pour mener à bien ses missions, la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique élabore et maintient une cartographie des risques qui constitue l'une des principales sources permettant, d'une part l'élaboration d'un plan pluri-annuel et, d'autre part l'élaboration du plan annuel de contrôle périodique dont les thématiques sont également déterminées à partir des éléments suivants :

- les points d'attention signalés par la Commission bancaire lors de ses interventions et dans le rapport annuel de la Banque de France,
- les demandes du Comité d'audit,
- les entretiens réalisés avec l'ensemble des membres du Comité de direction générale du Groupe afin de recueillir leur appréciation des risques sur leur périmètre de responsabilité,
- l'exploitation des « retours d'expérience » des missions antérieures réalisées par le département Contrôle périodique métiers,
- les demandes de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel, en matière de réalisation du contrôle périodique qui répartissent les actions de contrôle entre les dispositifs confédéraux et fédéraux.

Le plan de contrôle périodique distingue le plan spécifique de contrôle appliqué au réseau des Caisses locales et agences des filiales, et le plan concernant les directions centrales, sociétés et filiales du Groupe.

Le plan de missions de contrôle périodique ainsi établi est validé par le Comité d'audit, émanation de l'organe délibérant, et arrêté par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend systématiquement des interventions annuelles sur les risques majeurs qui ont trait aux domaines du crédit, des marchés de capitaux, des processus comptables, de l'informatique, des risques opérationnels. Un croisement entre les missions réalisées sur les trois derniers exercices et les typologies de risques définies par le Règlement CRBF N° 97-02 est réalisé, permettant d'apprécier le niveau de couverture de chacun des risques.

Ainsi, lors de l'établissement du plan de contrôle périodique 2010, un croisement entre les thèmes de mission retenus et les catégories de risques issues de la cartographie de la DIGCP a été réalisé afin d'apprécier la couverture des risques majeurs. Cette démarche a, par ailleurs, été utilisée en 2009 pour servir de base à l'élaboration du plan pluriannuel des missions d'audit. Ce plan couvre les principales zones de risques identifiées dans la cartographie des risques privative de la DIGCP ainsi que les axes de développement du Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, la direction de l'inspection générale et du contrôle périodique déploie, de manière complémentaire aux dispositifs de contrôle permanent, un système de contrôle à distance par sondage, et de manière générale contribue à la prévention et la détection des fraudes internes et externes par les moyens appropriés. En la matière, la DIGCP a spécifiquement en charge le contrôle des comptes des collaborateurs et administrateurs, dans le respect des réglementations en vigueur.

. Le Comité de contrôle périodique

Sous la présidence du directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, ce Comité est chargé d'examiner les modalités d'exercice du contrôle périodique. Il prend connaissance des informations concernant la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques encourus au niveau consolidé. Il décide, autant que de besoin, des actions correctives. Il est associé à la définition du programme annuel de contrôle périodique.

Il prend connaissance des conclusions des rapports de contrôle et d'audit, valide les recommandations contenues dans ces rapports et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les membres du Comité sont :

- le directeur général (Président) ;
- 2 directeurs de pôles : Pour la période 2008/2010 :
 - le responsable du pôle Réseaux spécialisés ;
 - le responsable du pôle Produits ;
- une des trois directions des réseaux de Caisses locales du Crédit Mutuel Arkéa : Pour la période 2008/2010
 - le directeur général de la fédération du CMB ;
- le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique ;

Sont invités :

- le responsable du pôle Risques et moyens ;
- le responsable du département Contrôle périodique métiers (secrétaire).

La périodicité des réunions étant fixée à un minimum de trois fois par an, le Comité de contrôle périodique s'est réuni à onze reprises en 2009. Dix réunions sont planifiées en 2010.

. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé :

- d'un Président ;
- de 3 à 4 membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa, conformément au règlement n°97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire.

Sa mission s'inscrit dans la mise en œuvre de la Huitième directive européenne concernant les contrôles légaux des comptes et qui précise que le Comité d'audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques de la société.

Son rôle consiste à : « porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, autant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre ».

Le Comité d'audit veille notamment au bon fonctionnement des organes du Crédit Mutuel Arkéa, au contrôle de l'ensemble des entités du Crédit Mutuel Arkéa, au respect de l'application des textes législatifs et réglementaires encadrant l'exercice des activités réglementées et au suivi de l'ensemble des risques (risque de crédit, risque de marché, risque global de taux, risque de liquidité, risques opérationnels...).

Le Comité d'audit reçoit de la direction générale du Crédit Mutuel Arkéa toute l'information utile et les rapports relatifs à :

- l'évolution des risques ;
- la qualité et l'étendue des contrôles ;
- l'évolution significative de l'exposition de l'entreprise.

Le Comité d'audit :

- valide le plan annuel de contrôle périodique ;
- se fait présenter les rapports établis par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique et arrête les plans de progrès associés ;
- examine le rapport annuel de contrôle interne ;
- prend connaissance des rapports établis par les autorités de tutelle, l'Inspection générale de la CNCM et les auditeurs externes ;
- rend compte de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité est en liaison directe avec le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique de façon à garantir un niveau adéquat d'indépendance et de communication. Pour ce faire, le Comité peut contacter librement et à tout moment le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique s'il l'estime nécessaire.

Le Comité est informé des rapports et des conclusions établis par les auditeurs externes et les autorités de tutelle.

Le Comité d'audit s'est réuni à douze reprises en 2009 et dix réunions sont planifiées en 2010.

. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du Groupe est réalisée par le pôle Finances.

Celui-ci définit les règles et les méthodes comptables et met en œuvre les processus de consolidation ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse. Il assure également la production comptable et la diffusion des déclarations réglementaires des entités du Groupe, la mise en œuvre du processus de justification des comptes en lien avec les structures gestionnaires du Groupe, des filiales et des Caisses locales.

Il anime le contrôle de gestion qui concourt à la sécurisation des données comptables et financières, notamment au travers des fonctions de contrôle budgétaire et d'analyse des résultats.

Encadrés par des procédures propres au pôle Finances, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du Groupe, par les Commissaires aux comptes.

Un Comité des comptes vient compléter le dispositif. Il assiste le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Il examine les comptes du Groupe et de ses composantes avant leur présentation au Conseil et valide les principes comptables appliqués lors des arrêtés, ainsi que le périmètre de consolidation. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2009. »

Le 5 mars 2010

Jean-Pierre DENIS

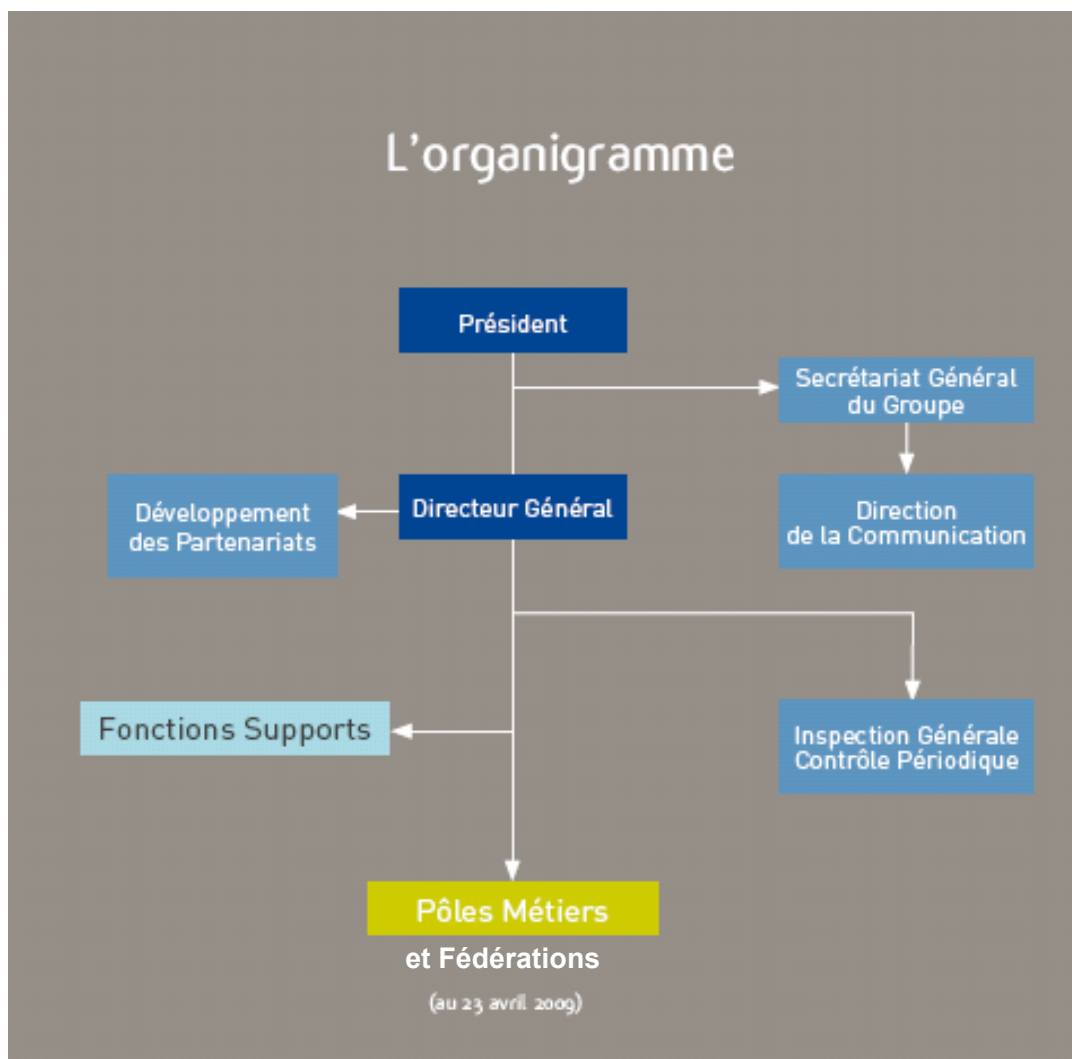
9.1.3 Charte de gouvernement d'entreprise

Le Crédit Mutuel Arkéa a adopté, le 12 septembre 2008, une nouvelle Charte de gouvernement d'entreprise. Celle-ci procède de l'originalité du Groupe, qui relève du modèle coopératif et mutualiste. Elle s'adresse aussi bien aux élus qui représentent en premier lieu le mouvement, qu'aux salariés qui le font vivre au quotidien.

Le mode de gouvernance se traduit en particulier par la promotion du rôle des administrateurs et du Conseil d'administration.

Ainsi, le Président veille à promouvoir le caractère constructif et décisionnaire des travaux du Conseil et s'attache à coordonner ces travaux avec ceux des comités spécialisés rattachés au Conseil d'administration.

De façon générale, il s'assure que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission, qu'ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du conseil et qu'ils bénéficient de la collaboration adéquate des responsables du Groupe.



Les Fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, fortes de leurs réseaux de Caisses locales, sont le lien indispensable, direct et naturel avec les sociétaires et clients.

Le pôle “ Entreprises ”, autour de la BCME, recouvre l'ensemble des expertises pour le financement et le développement des entreprises ainsi que la gestion du patrimoine des dirigeants.

Le pôle “ Réseaux spécialisés ” développe les activités de vente de produits et services de banque et d'assurance aux particuliers, via des canaux de distribution spécialisés ou des segments de marché spécifiques.

Le pôle “ Offre produits ” a vocation à renforcer la présence du Groupe dans le domaine des produits bancaires, financiers et d'assurance, par une offre innovante et compétitive.

Le pôle “ Services et technologie ” est chargé de mettre à la disposition des entités du Groupe des prestations (informatiques et moyens de paiement) et d'élargir l'offre de moyens de paiement et les prestations de titres.

9.1.4 Les instances et travaux de Direction Générale

Le Comité Exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission générale d'assister le directeur général du Groupe dans le pilotage stratégique du Groupe et le développement de sa performance.

Son rôle consiste à :

- proposer au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa les orientations stratégiques de Groupe ;
- piloter la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et allouer les moyens nécessaires à sa mise en place ;
- fixer les objectifs des composantes du Groupe et veiller à leur réalisation ;
- examiner les questions d'organisation et d'intérêt général du Groupe.

Le Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa a pour missions :

- d'assurer la coordination des projets et actions des différentes composantes du Groupe ;
- d'effectuer les arbitrages et de prendre les décisions dans les dossiers relevant de la compétence « Groupe ».

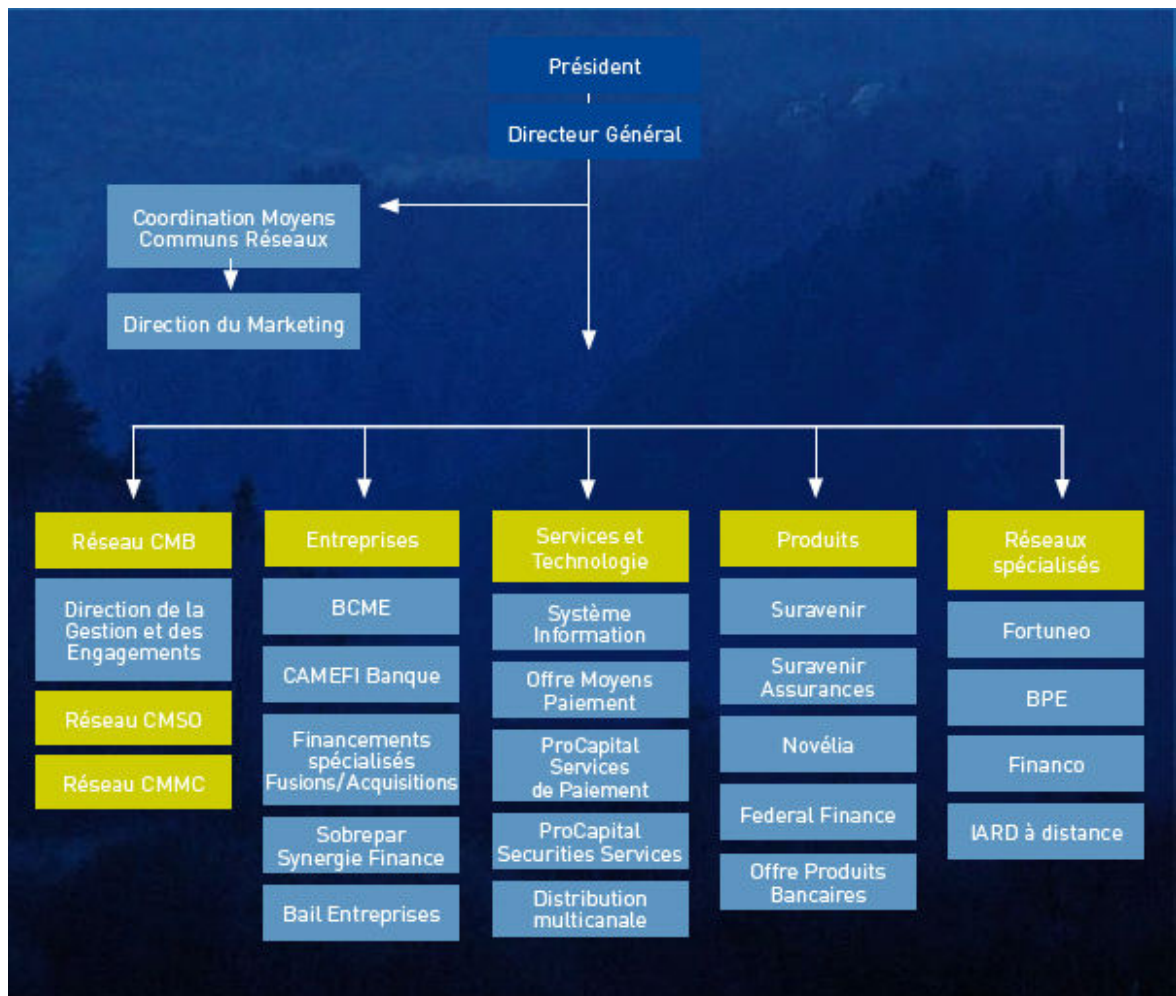
Le Comité exécutif se réunit trois fois par mois et se compose, au 31 décembre 2009, de :

Ronan LE MOAL	directeur général du Crédit Mutuel Arkéa
Dominique ANDRO	directeur général délégué chargé du pôle Réseaux spécialisés
Gérard BAYOL	directeur général délégué chargé du pôle Entreprises et Institutionnels
Fabrice BAZARD	directeur général délégué chargé du pôle Services et Technologie
Humbert de FRESNOYE	directeur général délégué chargé du pôle Produits
Hervé CROSNIER	directeur général adjoint chargé du pôle Supports au développement

Le comité de Direction Générale réunit les membres du Comité Exécutif et une fois par mois :

Philippe MOREL	directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
Jean-Pierre LE TENNIER	directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Jean Marc JAY	directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central
Marc PARADIS	directeur du pôle Finances
Jean Luc LE PACHE	directeur du pôle Risques / Moyens
Marie-Antoinette TANGUY	directeur des Ressources humaines et de la Formation

Le Directeur de l'inspection générale et du contrôle périodique est invité permanent du Comité exécutif et du Comité de Direction Générale.



9.1.4. Rémunération des dirigeants, mandataires sociaux

Le Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable, à Conseil d'administration, détenue conformément à ses statuts à 99,99 % par les 343 Caisses locales et régionales de Crédit Mutuel, entités affiliées aux Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel du Massif Central.

A la date du présent document de référence, les titres de capital du Crédit Mutuel Arkéa ne sont pas cotés sur un marché réglementé. Toutefois, le Crédit Mutuel Arkéa publie ces informations conformément aux recommandations publiées par l'AFEP / MEDEF (recommandations d'octobre 2008) et par l'AMF (recommandation du 22 décembre 2008), dans la mesure où des titres de créance du Crédit Mutuel Arkéa sont admis à la cote d'un marché réglementé (Euronext Paris).

Les rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux actuels du Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans les tableaux ci-après pour la période à compter de la date d'entrée en fonction des dirigeants mandataires sociaux. La date du 12 septembre 2008 applicable au Président du Conseil d'administration et au directeur général, correspond à un changement des modalités d'organisation et de gouvernance du Groupe.

Tableau récapitulatif des rémunérations brutes de chaque dirigeant mandataire social

- Attribution d'options sur titres de capital ou de créance ou attribution d'actions de performance : aucune attribution n'est prévue à ce titre.

	Rémunération fixe		Rémunération variable (1)		Rémunération Exceptionnelle		Jetons de présence (2)		Avantages en nature (3)		Total (4)	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Jean-Pierre DENIS Président Date Début mandat : 12/09/08 Date Fin Mandat(5) : 2012	128 053	399 220	NA	NA	NA	NA			2 821	7 820	130 874	407 040
Ronan Le Moal directeur général Date Début mandat : 12/09/08	105 815	312 461	NA	NA	NA	NA			1 449	7 525	107 264	319 986

(1) Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération variable.

(2) Une somme de 82 euros par présence aux réunions du conseil d'administration ou de tout comité est attribuée individuellement à chacun des administrateurs à titre de jetons de présence. Le montant global s'élève à 30 396 euros pour l'exercice 2009. Les administrateurs ne bénéficient d'aucune autre rémunération à ce titre.

(3) Voiture de fonction exclusivement.

(4) Intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

(5) Seul le mandat du Président comporte un terme.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

- Contrat de travail : le contrat de travail de Mr Jean-Pierre Denis et celui de Mr Ronan Le Moal ont été suspendus à compter de leur nomination en date du 12 septembre 2008.

- Retraites spécifiques : le Président du Conseil d'administration et le directeur général bénéficient des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.

- Indemnités de départ : Aucune indemnité n'est prévue en ce qui concerne le Président. En revanche il est prévu en faveur du Directeur Général une indemnité en cas de révocation. Cette

indemnité se décompose en une indemnité de base égale à la moitié de sa rémunération annuelle, et en une indemnité liée à la durée du mandat social égale à un douzième de sa rémunération annuelle brute par année pour les cinq premières années du mandat, puis à un sixième de la rémunération annuelle par année au-delà.

- Clause de non-concurrence : aucune indemnité n'est prévue à ce titre.

9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa et la société.

Chapitre 10 - Principaux actionnaires

10.1 Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du Groupe est la Caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les Caisses locales des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central.

10.2 Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société

Non applicable

Chapitre 11 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société

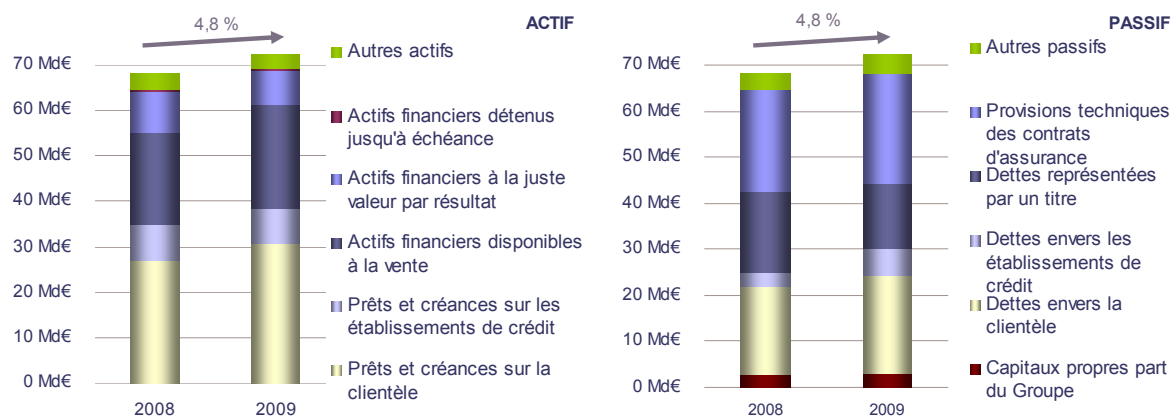
11.1. Informations financières historiques

Le périmètre de consolidation Groupe est impacté principalement par la fusion CICM/CFCM en 2008, et par le dénouement du GICM en 2009 dont le pourcentage de détention du capital passe de 72,1 % au 31/12/2008 à 95,7 % au 31/12/2009. Les analyses ci-dessous sont réalisées sur la base de comptes proforma 2008.

a) Bilan

Comptes consolidés au 31 décembre 2009

Structure de bilan



Le total du bilan du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 72 milliards d'euros, en hausse de 4,8 %. L'actif connaît une revalorisation des actifs d'assurances, une augmentation des encours de prêts à la clientèle et une réduction de l'encours du portefeuille d'actifs sensibles aux variations de valeur en lien avec la politique de réduction des risques marché du Groupe. Le passif, quant à lui, est marqué par une augmentation des provisions techniques d'assurances, une progression de l'encours des dépôts clientèle et des fonds propres grâce à la forte collecte de parts sociales, et par une baisse du refinancement sur les marchés.

A l'actif, l'encours de prêts à la clientèle atteint 30,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,5Md€ (+ 5,1 %) supérieure à l'engagement de 4 % pris envers l'Etat. L'évolution de l'encours est essentiellement liée à la production de crédits à l'habitat dans les réseaux mutualistes et BPE (+ 0,9 Md€), et à la production de crédits moyen long terme pour les professionnels et les collectivités (+ 0,6 Md€). Néanmoins, on constate une baisse des crédits court terme (- 0,1 Md€).

sur le marché des entreprises et de la promotion immobilière qui s'explique par le contexte économique :

- stockage de matières premières des industries agro-alimentaires fin 2008, non reconduit en 2009 ;
- loi LME entraînant la réduction des créances clients ;
- effet crise entraînant une baisse du niveau des stocks en 2009 ;
- promotion immobilière : un deuxième semestre plus favorable en termes de projets, biens pré-financés et commercialisés.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat augmentent de 22,8 % à 7,5 milliards d'euros (y compris instruments dérivés de couverture. Le poste est principalement impacté par la hausse des valeurs boursières des supports actions des contrats en unités de comptes (autres que fonds en euros) des clients de l'assurance-vie.

Les actifs disponibles à la vente représentent 22,9 milliards d'euros, contre 20,9 milliards en 2008. Ils sont constitués en majorité par les titres de l'actif général des sociétés d'assurance (+ 4,2 Md€) et par les portefeuilles de titres de crédit financier et de titrisation gérés en compte propre par la salle des marchés (- 2,1 Md€).

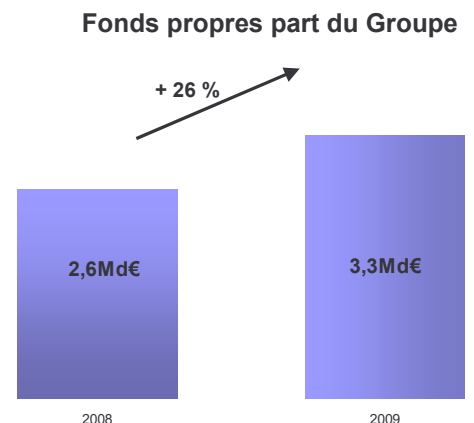
L'encours des prêts et créances sur établissements de crédit diminue de 9,8 %, à 7,6 milliards d'euros, du fait d'un moindre remplacement à court terme sur les marchés.

Le passif est marqué par une augmentation de 2,5 milliards d'euros des provisions techniques des contrats d'assurance et une baisse du refinancement Groupe sur les marchés de 1,3 milliard d'euros. Les levées de fonds pour le refinancement du Groupe ont été faites principalement sur des emprunts interbancaires ce qui explique la hausse des dettes envers les établissements de crédit de 1,6 milliard d'euros par rapport à fin 2008, et notamment auprès de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) qui propose des ressources à taux bonifié. Par conséquent, le Groupe a réduit son refinancement à court terme, entraînant une baisse de 2,8 milliards d'euros des dettes représentées par un titre. Le ratio d'endettement passe ainsi de 88,2 % en 2008 à 85 % en 2009.

Les dettes envers la clientèle, c'est-à-dire les dépôts bancaires des clients, s'élèvent à 21,2 milliards d'euros, en augmentation de 5,1 %. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation globale des comptes courants créditeurs (560 M€) et l'acquisition de Cortal Consort Belgium par Fortuneo (480 M€ d'encours de comptes sur livret).

Fonds propres part du Groupe

Les fonds propres avant affectation du résultat s'établissent à 3,3 milliards d'euros, en hausse de 26 %. Les pertes latentes différées atteignent 73 M€ versus 269 M€ en 2008 suite à des reprises de provisions pour dévalorisation temporaire des portefeuilles de titres de crédit financier et de titrisation. Le capital social du Groupe, composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit, progresse de 43 %, à 1.208 milliards suite à la forte collecte de l'exercice.



La rémunération des parts sociales, correspondant à la distribution du résultat dans la structure coopérative, devrait s'élever à 35,4 millions d'euros.

Rendement sur capitaux propres du Crédit Mutuel Arkéa

La performance financière du Groupe est appréciée au regard du ROE (Return On Equity) qui rapporte le résultat de l'exercice aux capitaux propres du début d'exercice après distribution. Il s'établit à 5,9 % au 31 décembre 2009, contre 1,1 % au 31 décembre 2008.

Les ratios réglementaires

Le ratio d'adéquation des fonds propres

Au 31 décembre 2009, les exigences de fonds propres étaient couvertes à hauteur de 193 % (y compris l'exigence additionnelle de fonds propres au titre des niveaux planchers) pour une norme requise de 100 %. Cette couverture est assurée de manière prépondérante par des fonds propres durs (Tier one), lesquels représentent près de 77 % du total des fonds propres du Groupe.

Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre. Le Crédit Mutuel Arkéa le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe ;
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun 10 % de fonds propres nets consolidés n'excède pas l'octuple des fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour le Groupe à 153 % à fin 2009, pour une norme requise de 100 %.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (coefficient réglementaire abrogé en juin 2007)

Ce ratio, maintenu en interne depuis juin 2007, mesure la couverture des emplois à plus de cinq ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à cinq ans. Ce coefficient s'établissait à 68 % à fin 2009, au-dessus de l'ancienne référence réglementaire de 60 %.

Comptes globalisés au 31 décembre 2009

Les comptes globalisés représentent les comptes de l'entité consolidante du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa. Ils intègrent les comptes de la société juridique du Crédit Mutuel Arkéa proprement dite, des Caisses locales et des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Les comptes globalisés peuvent être appréhendés comme les comptes sociaux de l'établissement de crédit, établis selon les normes comptables françaises.

Des comptes pro forma ont été établis pour 2008 suite à la fusion de la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel et de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel. Les analyses ci-dessous correspondent à une vue analytique des comptes globalisés.

Structure de bilan

Au 31 décembre 2009, le total de bilan des comptes Globalisés reste stable, et s'établit à 44,3 milliards d'euros contre 44,8 milliards d'euros en 2008 (- 1,2 %).

A l'actif, les opérations avec la clientèle sont en progression (+ 5,5 %) et le poste obligations et autres titres à revenu fixe est en diminution (- 25,7 %) essentiellement sous l'effet de la politique de diminution des encours en risque sur les opérations de marchés.

Au passif, les dettes représentées par un titre sont en recul (- 15,7 %) et les dettes envers les établissements de crédit sont en progression (+ 34,0 %) : l'établissement de crédit a levé des ressources supplémentaires auprès de la Société de Financement de l'Economie Française, de la Caisse de Refinancement de l'Habitat et de la Banque Européenne d'Investissement.

Les fonds propres de l'établissement de crédit

Les fonds propres, 2,9 milliards d'euros, sont constitués des capitaux propres (capital, réserves ...) et des fonds pour risques bancaires généraux. Le capital variable augmente de 42,8 %, à 1 204 millions sous l'effet d'une forte collecte des parts B et C. Il est constitué, dans sa quasi-totalité, du capital des Caisses locales. Comme dans toute société coopérative, le capital de l'établissement de crédit est ainsi très dispersé entre tous les sociétaires.

Les fonds bancaires pour risques généraux s'élèvent 192 millions d'euros, contre 142 millions d'euros en 2008, suite à une dotation de 50 millions d'euros. Ils comprennent, outre les montants affectés à la couverture de risques de caractère général, le fonds fédéral, constitué par les réseaux de Caisses locales, qui intervient dans les mécanismes de solidarité financière.

b) Compte de résultat

Comptes consolidés au 31 décembre 2009

Le résultat net, part du Groupe, est en hausse : 154 M€ en 2009 contre 30,7 M€ en 2008. Après une année 2008 marquée par la crise financière, 2009 est un exercice de transition avec une reprise de l'activité au deuxième semestre (bourse, assurance-vie et crédits à l'habitat) et une augmentation du coût du risque clientèle liée à l'amplification de la crise économique.

Le Crédit Mutuel Arkéa poursuit sa politique de réduction des encours d'actifs financiers sensibles aux dépréciations. Sur l'année 2009, la baisse de l'encours en risque est de 35 % liée aux échéances à hauteur de 24 % et aux cessions et couvertures pour 11 %. Le poids de ces encours se réduit à nouveau : 3,3 Md€, soit 4,7 % du bilan total du Groupe contre 6 % en N-1. Le portefeuille « compte propre » est constitué majoritairement d'assets swaps bancaires.

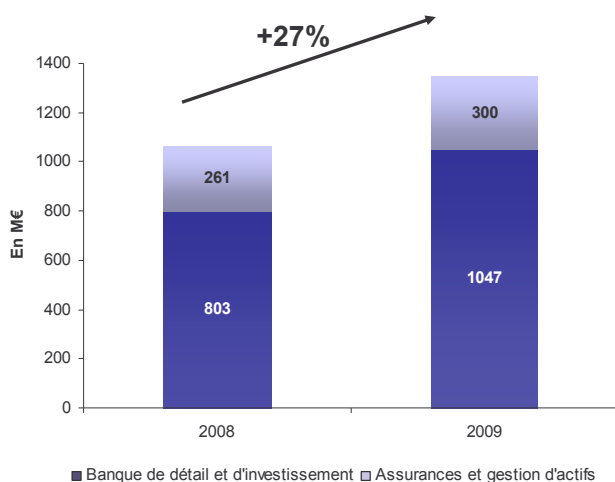
M€	Réel 2008	Réel 2009	Variation Réel 2009/2008
Produit Net Bancassurance	1 082	1 347	25%
Frais de gestion	-891	-971	9%
Résultat brut d'exploitation	191	376	X 2
Coût du risque	-148	-177	19%
Résultat d'exploitation	43	200	X 4.6
IS	-27	-46	NS
Résultat net (part du Groupe)	31	154	NS
Coefficient d'exploitation	82.3%	72.1%	-10.3 pts

Produit net bancassurance

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel retenu dans les états financiers.

Le secteur banque de détail et d'investissement regroupe principalement les organismes régionaux de Crédit Mutuel du Crédit Mutuel Arkéa, leurs GIE, les banques d'entreprises (BCME, Camefi Banque, filiales de crédit-bail), les filiales spécialisées (BPE pour la gestion privée et Financo pour le crédit à la consommation), la gestion immobilière (Foncière Investissement), la banque de marché « compte propre CM Arkéa », l'intermédiation financière et boursière (ProCapital et Fortuneo) et le capital développement (Synergie Finance et Sobrepar).

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Suravenir) et non-vie (Suravenir Assurances), et de gestion d'actifs (Federal Finance Banque et Federal Finance Gestion).



Le PNBA 2009 progresse de 27 % par rapport à 2008 (PNBA 2008 proforma) à la fois sur le secteur Banque (+ 30 %) et le secteur Assurances (+ 15 %). Crédit Mutuel Arkéa a par conséquent retrouvé son niveau de PNBA antérieur à la crise : le PNBA 2009 est supérieur de 9 % au PNBA 2007.

La politique de réduction des risques menée sur les actifs sensibles aux dépréciations explique un impact moindre de la banque d'investissement sur le résultat.

Banque de détail et d'investissement

Le produit net bancassurance de la banque de détail progresse de 14 % lié principalement à une amélioration de la marge financière. Les taux des ressources ont baissé alors que le taux moyen de l'encours de crédit reste stable. En 2008, le PNBA avait été touché par de fortes dépréciations des instruments financiers de couverture de taux suite à la baisse des taux intervenue fin 2008 et par le coût de couverture mise en place sur des instruments financiers structurés. La baisse des taux rend moins attractifs les prêts épargne logement, elle entraîne une reprise de provision impactant la marge financière de + 19 M€.

Malgré l'amplification de la crise économique et le manque de liquidité sur les marchés interbancaires entraînant un accès au crédit plus difficile, le Crédit Mutuel Arkéa a tenu ses engagements pris envers l'Etat avec une progression d'encours de crédit de 5 %. L'évolution d'environ 5 % de l'encours d'épargne bancaire et comptes courants créditeurs, la collecte importante de parts sociales (+ 360 M€) et le programme d'émission d'emprunt obligataire de 100 M€ en 2009 permettent au Groupe de limiter son refinancement sur les marchés (-1,3 Mds d'euros). De plus, on continue à allonger la maturité moyenne des ressources grâce à un recours accru aux emprunts interbancaires et EMTN (+ 1,1 Mds d'euros) alors que les ressources TCN diminuent (- 2,4 Mds d'euros).

Les commissions de la banque de détail sont en hausse de 1,5 %, soit 453 M€ en 2009. La progression des commissions de service s'explique par la reprise des activités de bourse et la progression des commissions de compte et des commissions cartes et monétique. La commission exceptionnelle liée aux transferts Fourgous versée en 2008 et la baisse du taux des droits d'entrée en assurance-vie liée à une plus forte pression concurrentielle expliquent la baisse des commissions d'activité en assurance-vie.

La banque d'investissement limite son impact sur le PNBA en 2009 (- 12 M€) grâce aux désengagements des actifs sensibles aux variations de valeur par le résultat : - 35 % sur les encours du compte propre net de provisions par rapport à 2008. La détention des marchés a induit à la fois des dépréciations d'instruments de couverture et des plus-values sur les cessions réalisées.

Après une année 2008 exceptionnelle, le capital développement connaît un niveau de plus-values de cession plus normatif de 5,2 M€ contre 18,2 M€ en 2008.

Assurances et gestion d'actifs

Le produit net bancassurance du secteur assurances et gestion d'actifs progresse de 15 % par rapport à 2008.

La collecte brute d'assurance-vie a repris et retrouve quasiment le niveau d'avant crise, soit - 2 % par rapport à 2007, en lien avec les taux bas des livrets. Néanmoins, l'impact de la nouvelle collecte ne suffit pas à rattraper la baisse de l'encours liée à une forte décollecte en fin d'année 2008. On constate une hausse de 20 % du PNBA assurance-vie qui atteint 198 M€ (6 % hors commissionnement rétrocedé) qui s'explique par un effet inverse :

- des impacts IFRS positifs de valorisation des titres et de l'actif propre par rapport à 2008 ;
- une baisse du taux de droits d'entrée liée à une forte pression concurrentielle et une baisse des commissions sur encours UC liée à la baisse de l'encours moyen UC d'environ 10 % par rapport à 2008.

Le PNBA de l'assurance non-vie progresse de 11 % à 55 M€. La hausse des primes émises par Suravenir Assurances (+ 15,4 %) s'explique par une hausse des primes moyennes (+ 4 % sur les principaux produits) et par l'augmentation du portefeuille (+ 7,8 % au global). La charge due aux sinistres évolue de + 6,4 % en lien notamment avec les tempêtes de début d'année 2009. Par conséquent, le ratio sinistres à primes net de réassurance s'améliore de 2,5 points par rapport à 2008, soit 72,6 % à fin décembre 2009.

L'apport de l'activité gestion d'actifs au PNBA est stable (+ 2,4 %) à 47 M€. Les commissions sur mandats de gestion (frais de gestion et droits de garde) évoluent favorablement grâce à la revalorisation des encours en lien avec la performance des marchés. On constate une hausse des encours moyens OPCVM mais le poids croissant des OPCVM professionnels et institutionnels moins margées explique un léger recul des commissions sur OPCVM.

Frais généraux du Groupe

Les frais de gestion Crédit Mutuel Arkéa composés des frais de personnel, des autres charges administratives et des dotations aux amortissements s'établissent à 971 M€, en hausse de 98 M€ (+ 11,3 % par rapport à 2008).

Les frais de personnel augmentent de 12 % par rapport à 2008. On note une hausse de l'enveloppe d'intéressement participation à hauteur de 35 M€ (enveloppe de 50 M€ en 2009 contre 15 M€ en 2008). La masse salariale est impactée à la fois par la revalorisation globale des salaires ; par un effet périmètre avec l'intégration du groupement de moyens GICM à 96 % contre 72 % (effectif ETP de 362 à fin 2008) ; et par la hausse des effectifs Equivalent Temps Plein d'environ 50 personnes.

Les autres charges progressent de + 9,8 %. Le Crédit Mutuel Arkéa a engagé de nombreux investissements en lien avec le lancement du plan Horizons 2015. La principale hausse est liée aux prestations extérieures sur la réorganisation du groupement de moyens GICM ; aux projets de croissance externe, notamment Procapital et à la mise en place d'outils pour nos activités marchés. On constate également une hausse des frais matériels et informatiques à nouveau en lien avec l'intégration du GICM ; une hausse des impôts et taxes liée à un redressement fiscal sur la TVA de 5,7 M€ et deux campagnes de communication d'envergure sur la marque Crédit Mutuel et sur le lancement de la banque en ligne Fortuneo.

Les dotations aux amortissements progressent de 13 % à 68 M€ suite à l'activation de nombreux projets informatiques fin 2008. Le plan de rénovation et de modernisation des points de vente du Crédit Mutuel de Bretagne en « Caisse Accueil Conseil » est quasi achevé (il reste 7 Caisses à rénover à fin 2009).

Coût du risque du Groupe

Le coût du risque du Groupe est fortement impacté par la crise économique qui succède à la crise financière de 2008 : il progresse de + 28 M€ à 177 M€. Il est intégralement lié à du risque clientèle et non à du risque marché comme en 2008 (coût du risque de marché : reprise de + 4 M€ en 2009 contre - 53 M€ en 2008).

Le marché des entreprises est le plus touché puisqu'il représente 58 % du coût du risque 2009 contre 30 % en 2008. La dotation à la provision collective de 30 M€ est essentiellement due à un renforcement de la couverture sur les financements spécialisés et notamment les LBO.

Le taux de créances douteuses et litigieuses sur l'encours global est en hausse. Il s'établit à 3,65 %, contre 3,06 % fin 2008 (capital et intérêts). Le taux de couverture (capital et intérêts) sur les créances douteuses et litigieuses s'élève à 53,9 %, contre 54,48 % fin 2008.

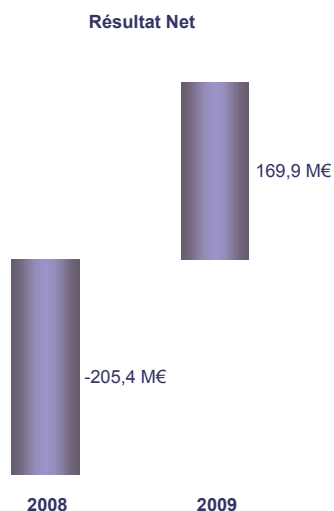
Résultat net du Groupe

Dans un contexte de crise économique, l'exercice 2009 fait figure d'année de transition avec un résultat net part du Groupe de 154 M€ contre 31 M€ en 2008 et 216 M€ en 2007.

Même si le résultat a souffert de la crise économique, le produit net bancassurances progresse de 25 %, les frais de gestion augmentent de 9 % en lien avec d'importants investissements et projets de développement du Groupe d'une part et avec une enveloppe d'intéressement participation plus avantageuse pour les salariés du Crédit Mutuel Arkéa d'autre part. Le coefficient d'exploitation s'améliore, il passe de 82 % en 2008 à 72 % en 2009.

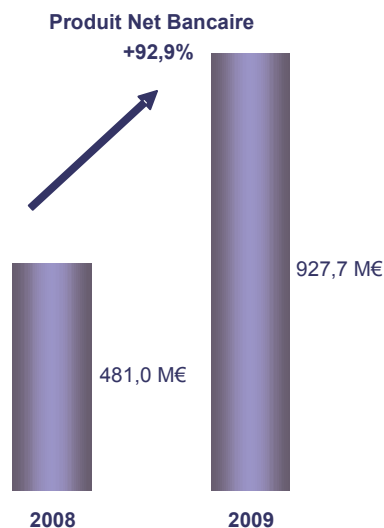
Le Crédit Mutuel Arkéa affirme sa capacité à absorber les chocs, telles que la crise financière en 2008, la crise économique en 2009. Le Groupe continue à investir tant en interne qu'en externe afin de renforcer son positionnement et d'améliorer sa capacité à générer de la valeur.

Comptes globalisés au 31 décembre 2009



Le résultat net des comptes globalisés atteint 169,9 millions d'euros en progression de 375,3 millions d'euros par rapport à 2008. Ce résultat tient compte d'une dotation au FRBG de 49,6 millions d'euros, contre 5,8 millions d'euros en 2008.

Produit net bancaire



Le produit net bancaire des comptes globalisés s'élève à 927,7 millions d'euros (+ 92,9 %). Cette variation s'explique principalement par les reprises de provisions sur les titres de crédits et titrisations, consécutives aux dépréciations enregistrées en 2008, ainsi que sur les portefeuilles stratégiques.

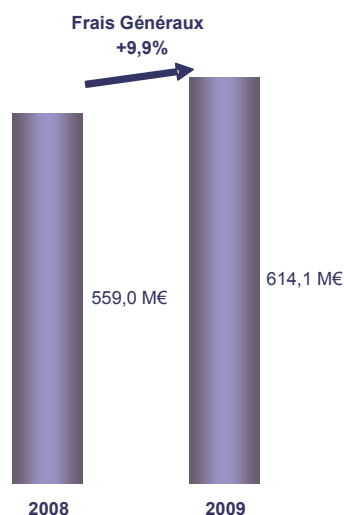
2009 enregistre une forte progression de la marge financière liée principalement à un effet taux sur la marge clientèle.

Les dividendes reçus en 2009 se situent à 69,5 millions d'euros, en recul de 117,8 millions d'euros essentiellement sur des dividendes exceptionnels Suravenir en 2008

Les commissions nettes sont en recul de 2,2 % pour se situer à 359,4 millions d'euros principalement sous l'effet conjugué d'une diminution des commissions d'activités (2008 enregistrait une commission exceptionnelle au titre des transferts Fourgous) et une augmentation des commissions de services (commissions cartes, tarification comptes chèques et services bancaires, commission de contre garantie Covered Bonds...).

Les autres produits d'exploitation nets sont en hausse de 7,5 millions, à 15,7 millions d'euros, du fait principalement d'une reprise sur provision épargne logement en 2009 de 19,3 millions d'euros, contre 1,1 millions d'euros en 2008, et par l'enregistrement de produits exceptionnels en 2008 (le remboursement intégral de la subvention Arras par le Crédit Mutuel Nord Europe et une indemnité de renonciation versée par le Crédit Mutuel Loire-Atlantique-Centre-Ouest).

Frais généraux



Les frais de gestion du périmètre globalisés progressent de 55,1 millions d'euros (+ 9,9 %) par rapport à 2008 pour atteindre 614,1 millions d'euros en 2009. La tendance observée sur les frais de personnel (+ 13,9 %) est principalement liée à l'enregistrement d'une provision d'intéressement participation plus importante en 2009 qu'en 2008 (pas d'intéressement en 2008), et au versement d'une prime exceptionnelle au mois de juin 2009.

Le coût du risque enregistre une augmentation de 10,5 %, à 65,0 millions d'euros. Il est fortement impacté par les provisions sur les réseaux mutualistes et sur les financements spécialisés (conséquence de la crise économique qui fait suite à la crise financière). 2008 enregistrait des dépréciations en lien avec la faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers.

c) Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt	207 834	78 025	386 566
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	2 093 472	-1 188 789	1 712 853
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 015 776	364 934	-1 079 264
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-714 470	-745 830	1 020 155
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	219 499	196 340	-94 962
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	214 013	469 901	223 151
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-280 958	-79 589	1 148 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 402 665	1 482 254	428 503
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 121 707	1 402 665	1 576 847
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-280 958	-79 589	1 148 344

Les informations ci-dessus relatives aux exercices 2007 et 2008 sont incorporées par référence et celles relatives à l'exercice 2009 figurent à la page 96 ci-après.

d) Notes explicatives

Pour l'année 2009, voir l'annexe aux comptes annuels consolidés 2009 de la société.

Pour l'année 2008, voir l'annexe aux comptes annuels consolidés 2008 de la société.

Pour l'année 2007, voir l'annexe aux comptes consolidés 2007 de la société.

11.2. États financiers

Voir paragraphe 11.1.

11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles

11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées

Pour l'exercice 2009 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2009.

Pour l'exercice 2008 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2008.

Pour l'exercice 2007 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2007.

11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux

Non applicable

11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société

Non applicable

11.4. Date des dernières informations financières auditées

Voir paragraphe 11.1.

11.5. Informations financières intermédiaires et autres

11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés et rapport d'examen

Non applicable

11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen

Voir paragraphe 11.5.1.

11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du 16 juin 2010, ni la société ni aucun autre membre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

11.7. Changement significatif de la situation financière de la société

Les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2009 ont été publiés le 29 avril 2010. Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière de la société survenu depuis le 31 décembre 2009.

11.8. Développements récents

Le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé une opération de prise de participation à hauteur de 15 % dans le capital de Tikehau Investment Management, prestataire de services d'investissement agréé en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est situé 134, boulevard Haussmann à Paris. Cette opération a été finalisée en avril 2010.

Chapitre 12 - Contrats importants

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

Chapitre 13 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

Chapitre 14 - Documents accessibles au public et documents incorporés par référence

Pendant la durée de validité du document de référence, une copie des documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a) l'acte constitutif et les statuts de la société ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent document de référence ;
- c) les informations financières de la société et du Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les exercices s'achevant le 31 décembre 2007, 2008 et 2009 de la société et du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- d) le présent document de référence ; et
- e) le document de référence numéro R.09-075 du 4 septembre 2009 incorporé par référence.

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations incorporées par référence.

Le document de référence numéro R.09-075 du 4 septembre 2009 ainsi que le présent document de référence sont par ailleurs disponibles sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie du présent document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société (www.arkea.com).

Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé au précédent document de référence enregistré le 4 septembre 2009 sous le numéro R.09-075 relatives à certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

1. Relatives à l'exercice 2008 : pages 257 à 364

2. Relatives à l'exercice 2007 : pages 164 à 257

3. Relatives à l'exercice 2006 : pages 74 à 164

D'autres informations incluses dans le précédent document de référence distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Chapitre 15 – Comptes annuels consolidés 2009 de la société

Comptes consolidés 31 décembre 2009

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2009 IFRS	31.12.2008 IFRS
Caisse, banques centrales	1	234 344	458 566
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	7 087 546	5 727 237
Instruments dérivés de couverture	3	301 581	273 767
Actifs financiers disponibles à la vente	4	22 885 254	20 940 756
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	7 556 465	8 373 175
Prêts et créances sur la clientèle	5	30 862 901	29 355 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		119 582	114 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	393 962	590 021
Actifs d'impôts courants	9	234 183	231 836
Actifs d'impôts différés	10	319 080	331 463
Comptes de régularisation et actifs divers	11	1 107 887	1 174 069
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéfices différée	11	0	347 751
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	105 906	99 006
Immeubles de placement	13	429 564	358 782
Immobilisations corporelles	14	255 292	239 943
Immobilisations incorporelles	15	222 598	196 131
Ecarts d'acquisition	16	246 254	246 254
TOTAL DE L'ACTIF		72 362 399	69 058 797
Passif	Notes	31.12.2009 IFRS	31.12.2008 IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 - 18	444 133	383 247
Instruments dérivés de couverture	3	347 336	317 003
Dettes envers les établissements de crédit	17	5 699 853	4 080 351
Dettes envers la clientèle	19	21 168 160	20 131 401
Dettes représentées par un titre	20	14 124 464	16 937 025
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 786	12 820
Passifs d'impôts courants	9	93 988	68 162
Passifs d'impôts différés	10	37 143	32 205
Comptes de régularisation et passifs divers	21	1 493 463	1 287 069
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	24 021 534	21 444 328
Provisions	23	200 446	212 605
Dettes subordonnées	24	1 209 038	1 334 993
Capitaux propres totaux		3 507 055	2 817 588
Capitaux propres part du Groupe		3 307 326	2 629 327
Capital et réserves liées	25	1 208 492	847 771
Réserves consolidées	25	2 017 413	2 019 656
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	-72 685	-268 843
Résultat de l'exercice		154 106	30 743
Intérêts minoritaires		199 729	188 262
TOTAL DU PASSIF		72 362 399	69 058 797

Comptes consolidés

31 décembre 2009

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2009 IFRS	31.12.2008 IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	2 178 943	2 406 157
Intérêts et charges assimilées	30	-1 568 678	-1 932 775
Commissions (produits)	31	428 616	474 239
Commissions (charges)	31	-107 799	-157 705
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	15 996	-208 022
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	-13 830	22 727
Produits des autres activités	34	5 349 974	3 587 642
Charges des autres activités	34	-4 936 401	-3 110 733
PRODUIT NET BANCAIRE		1 346 821	1 081 530
Charges générales d'exploitation	35	-902 609	-830 292
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-68 012	-60 283
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		376 200	190 955
Coût du risque	37	-176 672	-147 976
RESULTAT D'EXPLOITATION		199 528	42 979
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	8 931	34 291
Gains ou pertes sur autres actifs	38	-625	755
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		207 834	78 025
Impôts sur les bénéfices	39	-46 396	-26 863
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		161 438	51 162
dont Intérêts minoritaires		7 332	20 419
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		154 106	30 743

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2009 IFRS	31.12.2008 IFRS
Résultat net		161 438	51 162
Ecarts de conversion		0	30 768
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		188 855	-211 617
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		10 232	-56 351
Réévaluation des immobilisations		0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		NA	NA
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		3 795	-16 242
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	202 882	-253 442
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		364 320	-202 280
		dont part du Groupe	350 264
		dont part des intérêts minoritaires	14 056

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2008	834 774	1 839 818	-20 491	216 217	2 870 318	181 596	3 051 914
Augmentation de capital	8 091				8 091	15 000	23 091
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2007		216 217		-216 217	0		0
Distribution 2008 au titre du résultat 2007		-23 744			-23 744	-24 203	-47 947
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	842 865	2 032 291	-20 491	0	2 854 665	172 393	3 027 058
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-248 352		-248 352	-5 089	-253 442
Résultat 2008				30 743	30 743	20 419	51 162
Sous-total	842 865	2 032 291	-268 843	30 743	2 637 056	187 723	2 824 778
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		
Quote part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MIE		-7 841			-7 841		-7 841
Changement de méthodes comptables		-2 748			-2 748		-2 748
Autres variations		2 860			2 860	539	3 399
Capitaux propres au 31 décembre 2008	842 865	2 024 562	-268 843	30 743	2 629 327	188 262	2 817 588
Augmentation de capital	360 721				360 721		360 721
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2008		30 743		-30 743	0		0
Distribution 2009 au titre du résultat 2008		-26 013			-26 013	-10 283	-36 296
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 203 586	2 029 292	-268 843	0	2 954 035	177 979	3 142 013
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			196 158		196 158	6 724	202 882
Résultat 2009				154 106	154 106	7 332	161 438
Sous-total	1 203 586	2 029 292	-72 685	154 106	3 314 299	192 035	3 506 333
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		-4 486			-4 486	2 037	-2 449
Quote part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MIE		564			564		564
Changement de méthodes comptables		4 719			4 719	2 333	7 052
Autres variations		-7 770			-7 770	3 324	-4 445
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 203 586	2 022 319	-72 685	154 106	3 307 326	199 729	3 507 055

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en milliers d'euros

	31.12.2009	31.12.2008
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	161 438	51 162
Impôt	46 396	26 863
Résultat avant impôt	207 834	78 025
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	67 525	60 988
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	89	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	2 561 460	-679 349
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-8 931	-34 291
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-7 984	-10 247
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-518 687	-525 890
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	2 093 472	-1 188 789
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 440 707	599 308
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-627 645	-1 196 607
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs/passifs financiers	-4 946 684	1 237 920
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs/passifs non financiers	230 509	-35 499
- Impôts versés	-112 663	-240 188
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 015 776	364 934
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-714 470	-745 830
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	406 016	282 555
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-83 132	-16 415
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-103 385	-69 800
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	219 499	196 340
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
+/- Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	377 788	5 901
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-163 775	464 000
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	214 013	469 901
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-280 958	-79 589
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-714 470	-745 830
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	219 499	196 340
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	214 013	469 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 402 665	1 482 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 121 707	1 402 665
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-280 958	-79 589

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de participations ainsi que ceux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres, les dettes subordonnées et obligataires.

Annexe

Comptes consolidés 31 décembre 2009

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Activité et résultat

Dans un contexte de sortie de crise financière, le Groupe réalise un résultat net multiplié par cinq par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 154 millions d'euros (part du Groupe). Le produit net bancaire affiche une belle progression sous l'effet notamment de la baisse des taux et d'une activité en reprise au second semestre. Le Groupe a poursuivi sa politique de réduction des risques concrétisée par des cessions d'actifs et des achats de couverture. Le coût du risque a quant à lui fortement progressé sur la banque de détail du fait de la crise économique.

Fort de ses solides fondamentaux, le Crédit Mutuel Arkéa poursuit ses objectifs de développement. En **janvier** 2010, le Groupe a racheté la société Monext, acteur majeur du paiement électronique en France, et entend ainsi devenir un fournisseur reconnu de solutions industrielles clé en main.

Gouvernance

Dans le cadre du projet d'entreprise « Horizons 2015 » adopté en **juillet** 2008 et pour une meilleure efficacité opérationnelle, la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel et la Compagnie Financière du Crédit Mutuel ont fusionné en **avril** 2009, le nouvel ensemble prenant la dénomination « Crédit Mutuel Arkéa ».

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement (CE) n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement Européen, les sociétés européennes dont les titres de dettes sont admis à la négociation sur un marché réglementé sont tenues de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Ces documents de synthèse sont présentés selon la recommandation 2009-R-04 et respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

A compter du 1^{er} janvier 2009, de nouvelles normes comptables et amendements sont applicables. Au 31 décembre 2009, le Groupe est concerné par :

- l'IAS 1 révisée "Présentation des états financiers". Un nouvel état du résultat global incluant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est présenté dans les états de synthèse. Les annexes complémentaires prévues par la norme sont présentées en note 40a et 40b ;
- l'amendement à IFRS 7 "Information financière". Les informations relatives à l'évaluation de la juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat sont présentées depuis décembre 2008 dans la note 2c. Les hiérarchies de juste valeur relatives aux instruments comptabilisés à la juste valeur par les capitaux propres sont ajoutées à cette note.

Les informations requises sur le risque de crédit, le risque de marché et la gestion du risque de liquidité sont disponibles dans le rapport de gestion du Groupe dans le chapitre « Facteurs de risques ».

- l'IFRS 8 "Secteurs opérationnels". L'application de cette norme ne modifie pas la présentation de l'information sectorielle.

Le Groupe n'est en revanche pas concerné par les textes suivants :

- l'amendement relatif à la norme IFRS 2, portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- la révision de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunts" ;
- l'amendement relatif aux normes IAS 32 et IAS 1, portant sur les instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligation à la suite d'une liquidation ;
- l'amendement relatif aux normes IFRS 1 et IAS 27, portant sur le coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2009 n'est qu'optionnelle.

Lors de l'exercice, le Groupe n'a pas utilisé les possibilités de reclassement entre catégories de titres autorisées par l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 adopté le 15 octobre 2008 par l'Union Européenne.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie sur option. Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise l'option pour la juste valeur au titre des trois cas permis par les IFRS :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument (ou de la portion d'instrument) couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés lors de leur mise en place réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leurs sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisables.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »), tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle devient inefficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »).

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique " gains ou pertes nets sur actifs AFS" avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Pour les titres à revenu fixe, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés lorsque l'instrument est coté sur un marché actif.

En l'absence d'une telle cotation, la valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluations sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour les produits optionnels.

Les actions et OPCVM cotés sont valorisés à leur cours de bourse à la date de clôture. Les titres de participation non cotés officiellement font l'objet d'une évaluation interne ou transmise par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en cas de participation commune avec d'autres entités du Groupe Crédit Mutuel. Les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

Les produits complexes (structurés de taux et de crédit, notamment les CDOs) font l'objet d'une double valorisation à partir d'outils dédiés et d'appel à des prestataires spécialisés.

La hiérarchie des méthodes de valorisation utilisées pour les actifs à la juste valeur par résultat est présentée en note 2c. Les définitions retenues au niveau du Groupe sont les suivantes :

- niveau 1 : cours / prix cotés issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les cours / prix cotés de niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex : prix), soit indirectement (ex : dérivé de prix) ;
- niveau 3 : données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables ne sont utilisées que dans l'activité de capital-développement et pour les participations communes avec d'autres entités du Groupe Crédit Mutuel.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisations, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Exposition en risque sur les portefeuilles de CDO :

En 2009, le Groupe a cédé les CDOs exposés au risque monolines et l'essentiel des CDOs à capital non garanti, sur lesquels des provisions complémentaires avaient été constituées en 2007 et 2008 afin d'en ramener la valeur nette de provision à zéro. Le portefeuille résiduel correspond à un CDO à composante subprime, provisionné à 100 % dès le **31 décembre 2007**. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a donc plus aucune exposition nette aux créances subprime.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés selon cette méthode au bilan

La juste valeur de ces instruments est présentée dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les dettes envers la clientèle sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisables) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valorisation des autres éléments dits de marché est réalisée selon 3 méthodes :

- les actifs financiers cotés détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés sur la base de cotations Reuters mises à jour quotidiennement ;
- la valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs ;
- la valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward.

Le coût de signature du groupe est pris en compte depuis 2008 dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que la juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit au prorata du capital restant dû. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Dépréciation sur prêts et créances

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'événements de pertes qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact est fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « Intérêts et produits assimilés ».

On distingue :

- les créances dépréciées sur base individuelle :

Il s'agit des créances douteuses et contentieuses assorties de provisions. Les provisions y afférentes sont calculées créance par créance sur la base des historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances et niveau de garantie.

- les créances dépréciées sur base collective :

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Elle conduit à provisionner les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par la Commission bancaire dans le cadre de l'homologation Bâle II. Un coefficient correcteur, s'élevant à 7.94% au 31/12/2009, a été appliqué sur les provisions pour l'activité de crédit-bail.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise
et

- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immobilisations de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations d'exploitation ».

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durée d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	4 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » ; pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés », tandis que celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur, qui est en règle générale le montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision. Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Provisions techniques des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance-vie et non vie assurés par le Groupe correspondent tous à la définition des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement à participation discrétionnaire au sens de la norme IFRS 4.

En application de cette norme et dans l'attente d'un complément normatif de l'IASB, les provisions techniques sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation française.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie couvrent les engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires de contrats d'assurance. Elles sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et de provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'arrêté en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants), des provisions pour risques croissants, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer.

Pour les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, le Groupe utilise l'option pour la « comptabilité miroir ». En conséquence, les écarts de réévaluation des actifs financiers mis en représentation de ces contrats sont, pour la partie revenant aux assurés, enregistrés au bilan sur un poste de participation aux bénéfices différée, présenté au passif ou à l'actif.

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment : les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les garanties de passif.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisation définie ou des régimes à prestation définie. Les régimes à cotisation définie ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestation définie désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisation définie sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation de 4,55 % (ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx non financière AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. En 2008, le taux d'actualisation était déterminé à partir d'obligations d'Etat). Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,6 % et 6,1 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 3,1 % et 3,9 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité pour les rentes viagères TGH05 et TGF05.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Ces écarts sont constatés immédiatement en compte de résultat de l'exercice, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilés ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra en cas de liquidation du débiteur qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion.

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas un caractère significatif sont exclues du champ de la consolidation. C'est le cas des entreprises dont le total de bilan est inférieur ou égal à 200 millions d'euros ou dont la contribution au résultat consolidé ne dépasse pas 1,2 million d'euros.

Les normes IFRS prévoient trois types de contrôle : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Sociétés intégrées globalement

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

Le contrôle exclusif résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Le contrôle exclusif est présumé dès lors que le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 40 % des droits de vote de cette entreprise et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure. Cette règle s'applique aux entreprises à caractère financier et aux entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement de l'activité bancaire et financière telles que les sociétés d'assurances et les sociétés de promotion immobilière.

Sociétés intégrées proportionnellement

Les entreprises dans lesquelles le Groupe assure le contrôle conjointement à d'autres actionnaires en nombre limité sont consolidées par intégration proportionnelle. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. A fin 2009, il n'y a plus de sociétés rentrant dans cette catégorie.

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable et celles sous contrôle exclusif ou conjoint dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement de l'activité bancaire et financière sont consolidées par mise en équivalence.

L'influence notable représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement de 20 % des droits de vote de cette entreprise. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Principales variations de périmètre

Lors de l'exercice 2009, les principaux mouvements ont été les suivants :

Opérations sans incidences sur les comptes consolidés :

- fusion de la CICM (Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel) et de la CFCM (Compagnie Financière du Crédit Mutuel) intervenue le 23 avril 2009. Le nouvel ensemble est dénommé Crédit Mutuel Arkéa ;
- transmission universelle de patrimoine de Suravenir-Assurances Holding vers Crédit Mutuel Arkéa le 19 juin 2009 ;
- transmission universelle de patrimoine de Eole Finance vers Financo le 30 novembre 2009.

Opération avec incidences sur les comptes consolidés :

- consolidation du GICM par intégration globale et non plus par intégration proportionnelle, à la suite du désengagement du CMO et du CMA dans le GIE le 4 mai 2009.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 43.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent les comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis complété des coûts afférents directement à l'acquisition. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition positifs font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur. En cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement comptabilisé en résultat, en « variation des écarts d'acquisition ».

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report

variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées. Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Note 1. Caisse, banques centrales**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	107 193	335 527
Caisse	127 151	123 039
TOTAL	234 344	458 566
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	682 751	380 840
Autres comptes ordinaires	901 662	187 715
Prêts	5 846 447	7 740 231
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	28 114	28 114
Créances rattachées	124 484	63 268
Provisions pour dépréciation	-26 993	-26 993
TOTAL	7 556 465	8 373 175

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2009	31.12.2008
Actifs classés en juste valeur sur option	6 990 633	5 630 494
Actifs détenus à des fins de transaction	96 913	96 743
TOTAL	7 087 546	5 727 237

En 2009, il n'y a eu aucun reclassement d'OPCVM détenus par le Groupe à plus de 20 % de la catégorie « actifs disponibles à la vente » à la catégorie « actifs à la juste valeur sur option ».

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2009	31.12.2008
Titres	6 812 542	5 413 895
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 069 425	1 210 221
. Cotés	1 021 873	1 118 097
. Non cotés	47 552	92 124
- Actions et autres titres à revenu variable	5 743 117	4 203 674
. Cotés	5 247 196	3 828 090
. Non cotés	495 921	375 584
Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers (1)	178 091	216 599
dont pensions	0	0
TOTAL	6 990 633	5 630 494

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédits

L'exposition maximale au risque de crédit sur prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 175,8 millions d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2009	31.12.2008
Titres	37 471	34 518
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	37 471	34 518
. Cotés	37 336	34 402
. Non cotés	135	116
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	59 442	62 225
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	96 913	96 743

Note 2c. Hiérarchie de la juste valeur

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	21 099 914	1 660 258	125 082	22 885 254
- Effets publics et valeurs assimilées	30 269	0	0	30 269
- Obligations et autres titres à revenu fixe	19 500 373	1 660 258	0	21 160 631
- Actions et autres titres à revenu variable	1 448 579	0	13 412	1 461 991
- Participations et autres titres détenus à long terme	120 693	0	29 256	149 949
- Parts entreprises liées	0	0	82 414	82 414
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 032 201	1 001 871	53 474	7 087 546
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	29 325	8 146	0	37 471
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	313 233	756 192	0	1 069 425
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	5 689 643	0	53 474	5 743 117
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	103 396	0	103 396
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	74 695	0	74 695
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	59 442	0	59 442
Instruments dérivés de couverture	0	301 581	0	301 581
TOTAL	27 132 115	2 963 710	178 556	30 274 381
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	444 133	0	444 133
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	4 067	0	4 067
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	59 519	0	59 519
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	224 239	0	224 239
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	156 308	0	156 308
Instruments dérivés de couverture	0	347 336	0	347 336
TOTAL	0	791 469	0	791 469

Aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a eu lieu en 2009

	31.12.2008	Achats	Emissions	Ventes
Actifs financiers disponibles à la vente	-42 574	47 295	237 833	-115 998
- Actions et autres titres à revenu variable	16 309	2 850	0	-1 831
- Participations et autres titres détenus à long terme	24 018	6 655	0	-1 632
- Parts entreprises liées	-82 901	37 790	237 833	-112 535
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	54 489	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	54 489	0	0	0
TOTAL	11 915	47 295	237 833	-115 998

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	31.12.2009
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-1 474	0	125 082
- Actions et autres titres à revenu variable	0	-3 916	0	13 412
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	215	0	29 256
- Parts entreprises liées	0	2 227	0	82 414
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-1 015	0	0	53 474
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	-1 015	0	0	53 474
TOTAL	-1 015	-1 474	0	178 556

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 et le niveau 3 n'a eu lieu en 2009

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	6 497	96 626	1 011	100 169
Couverture de juste valeur (FVH)	295 084	250 710	272 756	216 834
TOTAL	301 581	347 336	273 767	317 003

Le montant de variation de flux de trésorerie recyclé en résultat est nul.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics	29 372	30 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 781 854	18 985 461
- Cotés	19 365 953	16 160 278
- Non cotés	1 415 901	2 825 183
Actions et autres titres à revenu variable	1 461 991	1 189 402
- Cotés	1 208 416	938 726
- Non cotés	253 575	250 676
Titres immobilisés	230 429	364 806
- Titres de participation	5 320	5 937
- Autres titres détenus à long terme	142 696	159 994
- Parts dans les entreprises liées	82 413	198 875
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	381 608	371 087
TOTAL	22 885 254	20 940 756
Dont plus ou moins valeurs latentes constatées en capitaux prop	-63 677	-355 707
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations dépréciées	3 275	29 505
Dont provision pour dépréciation	-56 065	-71 595
Dont titres de participation cotés	0	0

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2009	31.12.2008
Créances saines	29 856 627	28 492 117
. Créances commerciales	84 893	123 897
. Autres concours à la clientèle	29 649 419	28 234 051
- crédits à l'habitat	17 873 757	17 003 627
- autres concours et créances diverses dont pensions	11 775 662	11 230 423
. Créances rattachées	122 315	134 169
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	78 383	75 905
Créances dépréciées sur base individuelle	1 128 710	888 502
Créances brutes	31 063 720	29 456 524
Provisions individuelles	-611 811	-490 545
Provisions collectives	-104 650	-75 030
SOUS TOTAL I	30 347 259	28 890 949
Location financement (investissement net)	523 445	472 770
. Mobilier	89 820	87 654
. Immobilier	410 875	358 494
. Créances dépréciées sur base individuelle	22 750	26 622
Provisions pour dépréciation	-7 803	-7 996
SOUS TOTAL II	515 642	464 774
TOTAL	30 862 901	29 355 723
dont prêts participatifs	17 500	17 500
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6. Information sur les actifs dépréciés et les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement				Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	plus de 1 an	
Instruments de capitaux propres					0
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
Prêts et avances	239 582	21 286	3 564	7 991	338 704
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	90	0	0	0	0
Grandes entreprises	10 542	174	0	0	29 268
Clientèle de détail	228 950	21 112	3 564	7 991	309 436
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
TOTAL	239 582	21 286	3 564	7 991	338 704
Garanties non affectées					0

Sont repris dans ce tableau les encours qui ne sont pas considérés comme douteux au sens du règlement CRC 2002-03 mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s). Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement le montant de l'impayé. L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2009	31.12.2008
Titres	383 092	583 673
- Effets publics	30 351	170 900
- Obligations et autres titres à revenu fixe	352 741	412 773
. Cotés	243 162	295 227
. Non cotés	109 579	117 546
. Conversion	0	0
Créances rattachées	10 870	14 212
TOTAL BRUT	393 962	597 885
Provisions pour dépréciation	0	-7 864
TOTAL NET	393 962	590 021

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2008	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2009
Prêts et créances Etablissements de crédit	-26 993	0	0	0	-26 993
Prêts et créances sur la clientèle	-573 571	-339 553	186 710	2 150	-724 264
Titres disponibles à la vente	-71 595	-45 815	61 900	-555	-56 065
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-7 864	0	7 864	0	0
TOTAL	-680 023	-385 368	256 474	1 595	-807 322

Note 9. Impôts courants ou exigibles

	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	234 183	231 836
Passif (par résultat)	93 988	68 162

Note 10. Impôts différés

	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	302 609	290 067
Actif (par capitaux propres)	16 471	41 396
Passif (par résultat)	28 786	31 300
Passif (par capitaux propres)	8 357	905

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2009	
	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	189 923	
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins values différées titres disponibles à la vente	16 471	8 357
Provisions	68 943	
Activités d'assurance	29	18 933
Autres décalages temporaires	33 861	
Compensation	9 853	9 853
Total des actifs et passifs d'impôts différés	319 080	37 143

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	266 093	248 228
Comptes d'ajustement sur devises	5 575	6 152
Produits à recevoir	57 067	48 740
Comptes de régularisation divers	185 100	338 317
Sous-total	513 835	641 438
Autres actifs		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	69 051	103 164
Débiteurs divers	474 347	382 145
Stocks et assimilés	2 443	2 117
Autres emplois divers	2	81
Sous-total	545 843	487 507
Autres actifs d'assurance		
Autres	48 209	45 125
Sous-total	48 209	45 125
TOTAL	1 107 887	1 174 069

La ligne "Participation aux bénéfices différée" a été ajoutée à l'actif du bilan. Au 31/12/2008, la participation aux bénéfices différée figurait en "autres actifs d'assurance". La participation aux bénéfices différée représente la quote-part des moins-values latentes nettes sur titres disponibles à la vente imputable aux assurés des sociétés d'assurance-vie.

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Valeur de MEE	Quote-part de résultat
Acta Voyages	754	133	1 554	286
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	92 708	3 921	79 498	1 544
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	1 093	4 534	6 698	31 984
Sodelem	11 351	343	11 256	477
TOTAL BRUT	105 906	8 931	99 006	34 291

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2009
Coût historique	434 155	148 601	-64 841	0	517 915
Amortissement et dépréciation	-75 373	-14 528	1 550	0	-88 351
MONTANT NET	358 782	134 073	-63 291	0	429 564

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 550 millions d'euros au 31/12/2009 contre 482 millions d'euros au 31/12/2008.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres variations (1)	31.12.2009
Coût historique					
Terrains d'exploitation	18 073	3 215	-101	0	21 187
Constructions d'exploitation	422 620	47 535	-14 207	2 631	458 579
Autres immobilisations corporelles	159 293	45 960	-47 640	-188	157 425
Total	599 986	96 710	-61 948	2 443	637 191
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0				0
Constructions d'exploitation	-244 743	-21 143	5 805	128	-259 953
Autres immobilisations corporelles	-115 299	-11 780	7 321	-2 188	-121 946
Total	-360 042	-32 923	13 126	-2 060	-381 899
MONTANT NET	239 943	63 787	-48 822	384	255 292

(1) Impact du passage du GICM de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres variations (1)	31.12.2009
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	9 096	25 528	-246	1 704	36 082
Immobilisations acquises	425 545	63 836	-37 358	27 821	479 844
Logiciels	232 626	13 681	-3 248	22 468	265 527
Autres	192 919	50 155	-34 110	5 353	214 317
Total	434 642	89 364	-37 604	29 524	515 926
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	-238 510	-34 602	3 110	-23 326	-293 328
Logiciels	-204 840	-27 183	3 110	-21 506	-250 419
Autres	-33 670	-7 419	0	-1 820	-42 909
Total	-238 510	-34 602	3 110	-23 326	-293 328
MONTANT NET	196 131	54 762	-34 494	6 199	222 598

(1) Impact du passage du GICM de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale

Note 16. Ecart d'acquisition

	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2009
Ecart d'acquisition brut	246 254		0	0	246 254
Dépréciations		0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	246 254	0	0	0	246 254

Répartition par unité génératrice de trésorerie (UGT)

	31.12.2009	31.12.2008
Service aux investisseurs et épargne en ligne	229 144	229 144
Assurance Vie	3 860	3 860
Assurance non vie	10 969	10 969
Crédits sur le lieu de vente et crédits personnels	2 244	2 244
Autres UGT	37	37
Ecart d'acquisition net	246 254	246 254

Note 17. Banques centrales

Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2009	31.12.2008
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	484 891	332 019
Autres comptes ordinaires	50 465	110 931
Emprunts	2 448 799	2 848 652
Autres dettes	41 866	51 239
Pensions	2 645 682	708 073
Dettes rattachées	28 150	29 437
TOTAL	5 699 853	4 080 351

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	156 308	295 136
Instruments dérivés	156 308	295 136
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	287 825	88 111
Dettes envers les établissements de crédit	4 067	14 674
Dettes envers la clientèle	59 519	10 988
Dettes représentées par un titre	224 239	62 449
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	444 133	383 247

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur comptable	à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	4 067	2 998	1 069	14 674	15 456	-782
Dettes envers la clientèle	59 519	58 425	1 094	10 988	10 993	-5
Dettes représentées par un titre	224 239	218 610	5 629	62 449	61 818	631
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	287 825	280 033	7 792	88 111	88 267	-156

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes d'épargne à régime spécial	14 875 567	14 455 077
A vue	10 969 345	10 656 221
A terme	3 906 222	3 798 856
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3	4
Sous-total	14 875 570	14 455 081
Comptes ordinaires	4 857 756	4 150 978
Comptes et emprunts à terme	1 378 102	1 471 832
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	24 445	22 770
Dettes rattachées	32 287	30 740
Sous-total	6 292 590	5 676 320
TOTAL	21 168 160	20 131 401

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	25 280	12 280
Titres du marché interbancaire et TCN	5 131 760	7 431 974
Emprunts obligataires	8 734 403	9 220 010
Dettes rattachées	233 021	272 761
TOTAL	14 124 464	16 937 025

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	273 255	315 438
Comptes d'ajustement sur devises	44 864	11 037
Charges à payer	145 068	127 945
Comptes de régularisation divers	647 701	530 008
Sous-total	1 110 888	984 428
Autres passifs		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	75 287	25 531
Versements restant à effectuer sur titres	2 641	4 174
Créditeurs divers	292 240	263 560
Sous-total	370 168	293 265
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	12 407	9 377
Autres	0	0
Sous-total	12 407	9 377
TOTAL	1 493 463	1 287 069

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2009	31.12.2008
Vie	19 232 257	17 541 515
Non vie	292 779	271 948
Unités de compte	4 413 869	3 559 200
Autres	82 629	71 665
TOTAL	24 021 534	21 444 328

Note 23. Provisions

	31.12.2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provisions utilisées)	Reprises de l'exercice (provisions non utilisées)	Autres variations	31.12.2009
Provisions pour engagements de retraite	92 462	9 200	-6 070	-203	-4 764	90 625
Provisions pour épargne-logement	46 297	0	-19 278	-71	0	26 948
Autres	73 846	30 199	-13 449	-7 706	-17	82 873
TOTAL	212 605	39 399	-38 797	-7 980	-4 781	200 446

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisse de retraite

	31.12.2008	Dotations	Reprises	Autres variations (1)	31.12.2009
Indemnités de fin de carrière	30 650	2 878	-113	-5 390	28 025
Compléments de retraite	39 267	3 837	-6 160	3 042	39 986
Primes liées aux médailles du travail	22 546	2 485	0	-2 416	22 615
TOTAL	92 462	9 200	-6 273	-4 764	90 625

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2009		31.12.2008	
	Encours (*)	Provisions	Encours (*)	Provisions
Plans épargne-logement	2 263 810	1 064	2 436 701	7 474
Ancienneté de moins de 4 ans	479 339	1 058	461 142	6 346
Ancienneté de 4 à 10 ans	986 602	0	1 144 772	997
Ancienneté de plus de 10 ans	797 868	6	830 787	130
Comptes épargne-logement	917 604	15 406	897 484	29 546
TOTAL	3 181 413	16 470	3 334 185	37 020

(*) encours à fin novembre

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2009		31.12.2008	
	Encours (*)	Provisions	Encours (*)	Provisions
Plans épargne-logement	88 529	762	80 113	733
Comptes épargne-logement	326 027	9 716	299 589	8 544
TOTAL	414 556	10 478	379 702	9 277

(*) encours à fin novembre

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2009	31.12.2008
Dettes subordonnées	876 366	833 985
Emprunts participatifs	27 658	27 736
Dettes subordonnées à durée indéterminée	245 625	409 715
Autres dettes	48 459	48 458
Dettes rattachées	10 930	15 099
TOTAL	1 209 038	1 334 993

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31/12/09

Emetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05/07/2004	250 000	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	22/02/2006	300 000	Euro	Euribor 3 mois + 0,20 (0,70 à partir du 25/02/2011)	22/02/2016
Crédit Mutuel Arkéa	21/05/2007	300 000	Euro	Euribor 3 mois + 0,20	21/05/2017
Crédit Mutuel Arkéa	18/09/2008	300 000	Euro	6,75%	18/09/2018
TOTAL		1 150 000			

Les 164 M€ de titres subordonnés souscrits en décembre 2008 par la Société de Prises de Participation de l'Etat ont été remboursés en octobre 2009.

Note 25. Capital et réserves liées Réserves consolidées

	31.12.2009	31.12.2008
Capital	1 203 586	842 865
Réserves liées au capital	4 906	4 906
Réserves consolidées	2 017 413	2 019 656
Réserve légale	237 621	225 648
Réserves statutaires et contractuelles	1 050 529	951 833
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	690 790	804 665
Report à nouveau	38 473	37 510
TOTAL	3 225 905	2 867 427

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 3 826 millions d'euros au 31/12/2009 contre 3 530 millions d'euros au 31/12/2008. Les fonds propres du conglomérat financier s'élèvent à 4 315 millions d'euros au 31/12/2009 contre 3 880 millions d'euros au 31/12/2008.

Les principaux ratios réglementaires sont exposés dans le rapport de gestion du Groupe. Le Groupe respecte le ratio de solvabilité.

Note 26. Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
Actifs disponibles à la vente	-31 290	-217 216
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-41 395	-51 627
Biens immobiliers (IAS 16)	0	0
Autres	0	0
TOTAL	-72 685	-268 843

* Soldes nets d'impôt.

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	100 044	28 189	205 334	109 259	1 307	444 133
Dettes envers les établissements de crédit	1 166 270	2 851 222	1 449 114	176 366	56 881	5 699 853
Dettes envers la clientèle	16 751 288	1 527 921	2 452 645	405 654	30 652	21 168 160
Dettes représentées par un titre	1 866 082	2 884 844	4 930 563	4 442 202	773	14 124 464
Dettes subordonnées	0	0	2 153	919 343	287 542	1 209 038

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

Note 28. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 386 886	7 556 465	-169 579	8 409 246	8 373 175	36 071
Prêts et créances à la clientèle	31 192 840	30 862 901	329 939	28 878 698	29 355 723	-477 025
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	390 505	393 962	-3 457	573 040	590 021	-16 981
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	5 724 298	5 699 853	24 445	4 119 549	4 080 351	-39 198
Dettes envers la clientèle	21 175 675	21 168 160	7 515	20 134 121	20 131 401	-2 720
Dettes représentées par un titre	14 319 025	14 124 464	194 561	16 539 892	16 937 025	397 133
Dettes subordonnées	1 138 850	1 209 038	-70 188	1 180 149	1 334 993	154 844

Note 29. Engagements donnés et reçus

	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés	8 889 965	8 248 674
Engagements de financement	6 054 465	5 643 477
En faveur des établissements de crédit	368 293	542 725
En faveur de la clientèle	5 686 172	5 100 752
Engagements de garantie	2 063 522	1 986 929
D'ordre d'établissements de crédit	44 070	46 058
D'ordre de la clientèle	2 019 452	1 940 871
Engagements sur titres	771 978	618 268
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	771 978	618 268
Engagements reçus	4 287 753	4 130 426
Engagements de financement	2 093 514	2 297 518
Reçus des établissements de crédit	2 093 514	2 297 518
Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	1 191 973	1 147 061
Reçus des établissements de crédit	334 074	244 543
Reçus de la clientèle	857 899	902 518
Engagements sur titres	1 002 266	685 847
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 002 266	685 847

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la CRH afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 107 millions d'euros.

Décomposition des actifs remis en garantie de passif :

	31.12.2009
Banque Européenne d'Investissement	647 710
Caisse de Refinancement de l'Habitat	2 841 177
Société de Financement de l'Economie Française	1 842 677
Banque de France	2 302 087
TOTAL	7 633 651

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	267 651	-189 208	332 494	-194 241
Clientèle	1 468 555	-447 129	1 513 041	-603 004
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	330 800	-375 023	321 375	-339 968
Actifs financiers disponibles à la vente	97 758	0	221 311	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 179	0	17 937	0
Dettes représentées par un titre	0	-537 144	0	-782 084
Dettes subordonnées	0	-20 174	0	-13 478
TOTAL	2 178 943	-1 568 678	2 406 157	-1 932 775

Note 31. Commissions

	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	4 339	-1 163	3 105	-1 345
Clientèle	29 762	-812	77 839	-4 044
Instruments dérivés	4 172	-1 736	7 938	-12 809
Change	3 180	-344	12 036	-10 542
Engagements de financement et de garantie	46	-771	0	-81
Titres et prestations de services	387 117	-102 973	373 321	-128 884
TOTAL	428 616	-107 799	474 239	-157 705

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2009	31.12.2008
Instruments de transaction	-50 404	-132 003
Instruments à la juste valeur sur option	50 865	-56 680
Inefficacité des couvertures	15 096	-831
Sur couverture de flux de trésorerie	2 879	392
Sur couverture de juste valeur	12 217	-1 223
variation de juste valeur des éléments couverts	-23 351	-99 055
variation de juste valeur des éléments de couverture	35 568	97 832
Résultat de change	439	-18 508
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	15 996	-208 022

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009				31.12.2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-18 376	0	-18 376	0	1 378	0	1 378
Actions et autres titres à revenu variable	3 759	-7 855	-32	-4 128	5 943	25 515	-21 159	10 299
Titres immobilisés	2 439	6 433	-198	8 674	10 733	7 041	-6 724	11 050
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	6 198	-19 798	-230	-13 830	16 676	33 934	-27 883	22 727

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	5 275 610	-4 898 003	3 524 484	-3 081 464
Immeubles de placement	2 200	-14 550	2 466	-12 071
Autres produits	72 164	-23 848	60 692	-17 198
TOTAL	5 349 974	-4 936 401	3 587 642	-3 110 733

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	-549 310	-490 144
Autres charges	-353 299	-340 147
TOTAL	-902 609	-830 292

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	-312 124	-294 918
Charges sociales	-150 853	-141 909
Intéressement et participation des salariés	-45 047	-15 754
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunéré	-41 286	-37 563
Autres	0	0
TOTAL	-549 310	-490 144

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés du Groupe s'élève à 751 671 heures.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2009	31.12.2008
Employés	3 633	3 685
Cadres	3 824	3 656
TOTAL	7 457	7 341

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2009
Dette actuarielle brute au 31.12.2008 *	42 753	29 520	21 540	93 813
Coût des services rendus sur la période	1 765	1 377	1 344	4 486
Coût financier	2 072	1 501	1 141	4 714
Prestations versées (obligatoire)	-6 160	-113	0	-6 273
Gains / pertes actuariels	4 167	-3 895	-1 410	-1 138
Dette actuarielle brute au 31.12.2009	44 597	28 390	22 615	95 602

* hors GICM

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 765	1 377	1 344	4 486
Coût financier	2 072	1 501	1 141	4 714
Rendement attendu des actifs du régime	-946	-890	-640	-2 476
Coût des services passés	406	32	0	438
Ecarts actuariels comptabilisés au résultat	4 367	-3 678	-1 283	-594
Charge au compte de résultat	7 664	-1 658	562	6 568

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2009
Juste valeur des actifs au 31.12.2008	24 736	23 591	17 031	65 358
Rendement attendu des actifs	946	890	640	2 476
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-200	-209	-125	-534
Cotisations de l'employeur	7 826	1 091	505	9 422
Prestations versées	-6 160	-112	0	-6 272
Juste valeur des actifs au 31.12.2009	27 148	25 251	18 051	70 450

Position nette

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2009
Dette actuarielle brute fin de période	44 597	28 390	22 615	95 602
Coût des services passés non comptabilisés	-4 611	-365		-4 976
Dette actuarielle nette fin de période	39 986	28 025	22 615	90 626
Juste valeur des actifs	-27 148	-25 251	-18 051	-70 450
POSITION NETTE	12 838	2 774	4 564	20 176

Actif de couverture : composition et nature du fonds

Composition des actifs	31.12.2009*	31.12.2008
% d'obligations	86,4%	82,9%
% d'actions	7,3%	7,2%
% autres actifs	6,3%	9,9%

* à fin novembre

Note 35d. Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation

	31.12.2009	31.12.2008
Impôts et taxes	-38 345	-38 601
Services extérieurs	-314 955	-301 547
Autres charges diverses	1	0
TOTAL	-353 299	-340 147

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 706 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 2 606 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 1 100 milliers d'euros.

Note 36. Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2009	31.12.2008
Amortissements	-67 992	-60 283
Immobilisations corporelles	-33 033	-32 844
Immobilisations incorporelles	-34 959	-27 439
Dépréciations	-20	0
Immobilisations corporelles	12	0
Immobilisations incorporelles	-32	0
TOTAL	-68 012	-60 283

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2009
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-306 788	165 282	-36 977	-3 899	3 178	-179 204
Location financement	-3 819	3 855	-1 223	0	0	-1 187
Concours clientèle	-297 610	158 311	-35 754	-3 899	3 178	-175 774
Engagements de financement et de garantie	-5 359	3 116	0	0	0	-2 243
Actifs disponibles à la vente	-5 607	23 327	-23 988	0	0	-6 268
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	7 864	0	0	0	7 864
Autres	-3 754	4 004	0	0	686	936
TOTAL	-316 149	200 477	-60 965	-3 899	3 864	-176 672

La dotation nette liée aux provisions sur créances sur base collective s'élève à 29 620 milliers d'euros en 2009, contre 43 229 milliers d'euros en 2008.

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles	-625	755
Moins-values de cession	-5 985	-2 337
Plus-values de cession	5 360	3 092
Plus et moins-values sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	-625	755

Note 39. Impôt sur les bénéfices

	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt exigible	-113 886	-134 043
Charge d'impôt différé nette	67 490	107 180
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-46 396	-26 863
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	198 903	43 734
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	23,33%	61,42%

Le taux effectif du Groupe au 31 décembre s'analyse comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Taux normal d'impôt	34,43%	34,43%
Différences permanentes	11,61%	11,63%
Imposition à taux réduit et exonérations	-0,55%	-12,92%
Impact des situations déficitaires	-4,06%	60,72%
Crédits d'impôts	-0,70%	-5,50%
Exceptionnel	0,77%	5,37%
Autres	-18,17%	-32,31%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	23,33%	61,42%

Le report déficitaire ordinaire du Crédit Mutuel Arkéa a été activé à hauteur de 171,1 millions d'euros. L'impôt différé actif non constaté s'élève à 41,9 millions d'euros.

Par ailleurs, les dépréciations sur les titres disponibles à la vente ont un impact de + 73,9 millions d'euros sur la charge d'impôts.

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Mouvements de la période 2009	Mouvements de la période 2008
Ecarts de conversion	0	30 768
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	0	30 768
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	188 855	-211 617
- Reclassement vers le résultat	21 200	0
- Autres mouvements	167 655	-211 617
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	10 232	-56 351
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	10 232	-56 351
Réévaluation des immobilisations	0	0
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3 795	-16 242
TOTAL	202 882	-253 442

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2009			31.12.2008		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion	0	0	0	30 768	0	30 768
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	292 032	-103 177	188 855	-319 093	107 476	-211 617
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	15 605	-5 373	10 232	-85 940	29 589	-56 351
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	5 434	-1 639	3 795	-17 986	1 744	-16 242
TOTAL	313 071	-110 189	202 882	-392 251	138 809	-253 442

Note 41. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Produits internes (1)	147 669	142 934	-147 669	-142 934	0	0
Produits externes (2)	898 988	659 327	447 833	422 203	1 346 821	1 081 530
Produit net bancaire	1 046 657	802 261	300 164	279 269	1 346 821	1 081 530
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-853 871	-773 907	-116 750	-116 668	-970 621	-890 575
Résultat brut d'exploitation	192 786	28 354	183 414	162 601	376 200	190 955
Coût du risque	-179 801	-140 257	3 129	-7 719	-176 672	-147 976
Résultat d'exploitation	12 985	-111 903	186 543	154 882	199 528	42 979
Quote-part des sociétés mises en équivalence	8 798	34 005	133	286	8 931	34 291
Autres	-425	759	-200	-4	-625	755
Résultat courant avant impôt	21 358	-77 139	186 476	155 164	207 834	78 025
Impôts sur les bénéfices	15 280	21 510	-61 676	-48 373	-46 396	-26 863
Résultat net	36 638	-55 629	124 800	106 791	161 438	51 162
Intérêts minoritaires	-7 105	7 890	14 437	12 529	7 332	20 419
Résultat net part du groupe	43 743	-63 519	110 363	94 262	154 106	30 743
Actifs sectoriels	45 366 229	47 269 236	26 996 170	21 789 561	72 362 399	69 058 797

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en 2 secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux d'agences du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

Note 42. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 43. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs						
Prêts et créances sur Ets de crédit			877 724			687 161
Prêts et créances à la clientèle					3 471	
Actifs à la juste valeur par résultat						
Actifs disponibles à la vente			150 000			750 012
Actifs détenus jusqu'à l'échéance						
Instruments dérivés de couverture						
Actifs divers						
Passifs						
Dettes envers les Ets de crédit			45 000			225 000
Instruments dérivés de couverture						
Passifs à la juste valeur par résultat						
Dettes envers la clientèle						
Dettes représentées par un titre						
Dettes subordonnées						
Passifs divers						

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 17 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale ordinaire. Deux représentants du Comité Central d'Entreprise assistent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 430 milliers d'euros en 2009.

Note 43. Périmètre de consolidation

Nom	Nature activité	% contrôle		% Intérêts	
		31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	Organismes Régionaux de Crédit Mutuel	Entité consolidante		Entité consolidante	
Sociétés consolidées par intégration globale					
BAIL ENTREPRISES	Crédit-bail immobilier	92,0	92,0	92,0	92,0
BANQUE COMMERCIALE POUR LE MARCHÉ DE L'ENTREPRISE	Banque	84,0	84,0	84,0	84,0
BANQUE PRIVÉE EUROPÉENNE	Banque	100,0	99,1	100,0	99,1
CAISSE DE BRETAGNE DE CRÉDIT MUTUEL AGRICOLE	Banque	92,4	92,5	92,4	92,5
CAMEFI BANQUE	Banque	51,0	51,0	51,0	51,0
COMPAGNIE EUROPÉENNE D'OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPAGNIE FINANCIÈRE DU CRÉDIT MUTUEL *	Holding et Etablissement de Crédit	0,0	100,0	0,0	100,0
CRÉDIT MUTUEL ARKEA COVERED BONDS	Emission de covered bonds	100,0	100,0	100,0	100,0
EOLE FINANCE *	Crédits personnels	0,0	100,0	0,0	73,5
FEDERAL EQUIPEMENTS	Loc. mat. et vente fournitures	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE BANQUE	Banque	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	Société de gestion d'OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	Prestations de Services	95,7	96,8	95,6	96,5
FINANCO	Crédits sur le lieu de vente et crédits	98,0	73,5	98,0	73,5
FONCIÈRE INVESTISSEMENT	Investissements immobiliers	100,0	100,0	99,6	99,6
FORTUNEO	Banque en ligne	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	Gestion d'une plate-forme informatique	100,0	-	95,7	-
INFOLIS	Conception et exploitation des technologies relatives au traitement de l'information	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	Courtage en assurances	100,0	96,0	98,4	94,4
PROCAPITAL	Prestations de services financiers	100,0	100,0	100,0	100,0
SOBREPAR	Société de capital développement	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE	Investissements Immobiliers	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	Assurance-vie	85,0	85,0	85,0	85,0
SURAVENIR ASSURANCES	Assurances non vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES HOLDING *	Holding de sociétés d'assurances	0,0	100,0	0,0	100,0
SYNERGIE FINANCE	Société de capital développement	44,5	44,5	44,5	44,5
SYNERGIE FINANCE GESTION	Société de gestion de portefeuilles	100,0	85,0	100,0	85,0
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle					
GICM	Gestion d'une plate-forme informatique	-	74,7	-	72,1
Sociétés consolidées par mise en équivalence					
ACTA VOYAGES	Tourisme et voyages	40,0	40,0	40,0	40,0
CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL	Organisme central du Crédit Mutuel	21,3	21,3	21,3	21,3
CRÉDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	Gestion de cartes de paiement	25,0	25,0	26,6	26,6
SODELEM	Crédit-bail mobilier	26,9	26,9	26,9	26,9

* Sociétés fusionnées en 2009

Chapitre 16 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009 de la société

Crédit Mutuel Arkéa

Siège Social : 1 rue Louis Lichou, 29480 LE RELECQ-KERHUON
Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable
N° Siren : 775 577 018

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Mutuel Arkéa, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Normes comptables appliquées » dans l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables liés à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », l'amendement à IFRS 7 « Information financière » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

II - Justification des appréciations

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques, tel qu'exposé dans la rubrique « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes « Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 5, 6, 8 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 4, 8, 33 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes « Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition » des Règles de consolidation et 16 de l'annexe). Nous avons examiné les

modalités de mise en oeuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné la détermination et le traitement comptable des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (note 10 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 23, 23a et 35c de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Assurance

Certains postes techniques propres aux sociétés d'assurance du Groupe sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatés dans les notes 22 et 34 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

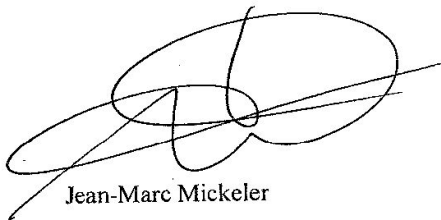
III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 avril 2010

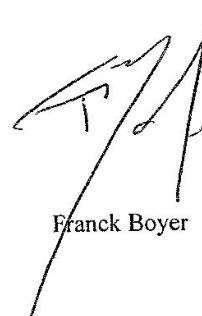
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

MAZARS



Franck Boyer

Chapitre 17 – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

CREDIT MUTUEL ARKEA

Siège Social : 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon
Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable
N° Siren : 775 577 018

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du
Président du conseil d'administration de la société
CREDIT MUTUEL ARKEA

Exercice clos le 31/12/2009

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CREDIT MUTUEL ARKEA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CREDIT MUTUEL ARKEA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

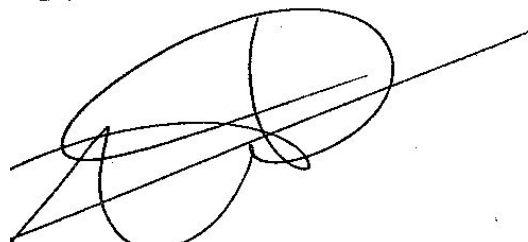
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

A complex, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marc MICKELER

Mazars

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and 'B' with a long, sweeping vertical stroke extending downwards.

Franck BOYER

Chapitre 18 – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61 rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Crédit Mutuel Arkéa

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions autorisées au cours de l'exercice :

1. Convention d'intégration fiscale

Nature et objet :

La convention d'intégration fiscale existante a été élargie pour intégrer fiscalement les sociétés Suravenir Assurances, Suravenir Assurances Holding, la Banque Privée Européenne, Eurobretagne X, Federal Finance Banque et Federal Finance Gestion, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue avec chacune de ces filiales le 6 mars 2009 après avoir été autorisée par le Conseil d'Administration du même jour.

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a décidé d'intégrer fiscalement la société Financo, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue le 31 décembre 2009.

Personnes concernées :

Messieurs Jean-François Devaux, représentant le Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Suravenir Assurances, et Christian Touzalin, administrateurs communs des sociétés Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir Assurances.

Messieurs Jean-François Devaux, Christian Touzalin, Humbert de Fresnoye administrateurs communs des sociétés Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir Assurances Holding.

Messieurs Alain Gillouard, représentant le Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Banque Privée Européenne, Jean-François Devaux et Daniel Gicquel administrateurs communs des sociétés Crédit Mutuel Arkéa et Banque Privée Européenne.

Monsieur Dominique Andro Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et Président du Conseil d'Administration de Financo.

2. Convention de garantie financière (Collateral Security Agreement)

Nature et objet :

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par l'émission de covered bonds par le Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds, la convention de garantie financière conclue entre le Crédit Mutuel Arkéa et Crédit Mutuel Arkéa Covered le 5 décembre 2008 a été élargie à la caisse de Rennes Ste Anne-St Martin.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2009.
Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Monsieur Humbert de Fresnoye, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Monsieur Auguste Jacq est administrateur commun de Crédit Mutuel Arkéa et de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention d'intégration fiscale

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2002 a autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2003, la reconduction du régime d'intégration fiscale auquel ont adhéré Crédit Mutuel Arkéa (ex Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel), la CEOI-BIE, Eurobretagne VII (devenue Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds) et Eurobretagne IX.

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a autorisé l'adhésion de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds à cette convention d'intégration fiscale.

2. Contrat de travail

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a approuvé les dispositions de l'avenant de suspension au contrat de travail de Jean-Pierre DENIS, Président de Crédit Mutuel Arkéa. L'avenant de suspension au contrat de travail mentionne les dispositions suivantes :

- la date de suspension du contrat de travail
- les conditions de réintégration en fin de mandat
- la prise en compte du mandat dans le calcul de l'ancienneté et pour l'ensemble des droits qui y sont liés
- la souscription d'un régime privé d'assurance chômage pendant la durée de suspension du contrat de travail
- les modalités d'indemnisation en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Crédit Mutuel Arkéa à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, à savoir : sommes dues en application de la loi et de la convention collective et indemnité complémentaire de licenciement d'un montant net correspondant à 18 mois de salaire brut.

3. Convention avec C.E.O.I. – B.I.E.

Afin de permettre à la B.I.E. de satisfaire aux exigences de la Banque de France préalables au retrait d'agrément, Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé, lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 1998, à garantir l'ensemble des engagements hors bilan de la C.E.O.I. – B.I.E. vis-à-vis des tiers, à compter du 1^{er} janvier 1999.

A ce titre, la rémunération perçue par le Crédit Mutuel Arkéa s'est élevée à 5 594,87 Euros pour l'exercice 2009.

Conventions conclues avec Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds :

3. Convention d'agent placeur (Dealer Agreement)

Une convention d'agent placeur des émissions de covered bonds a été conclue entre Crédit Mutuel Arkéa et Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 et conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4. Convention de garantie financière (Collateral Security Agreement)

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par l'émission de covered bonds par le Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds, Crédit Mutuel Arkéa, certaines caisses locales de Crédit Mutuel et la banque privée Européenne apportent leur garantie sur ces opérations (Collateral Providers).

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré une charge de 1 334 360 € en 2009 au titre de cette convention.

5. Convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens

Cette convention a pour objet l'externalisation par Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds auprès de Crédit Mutuel Arkéa des opérations de banque au sens de l'article L.311-1 du Code monétaire et financier : réception de fonds publics, opérations de crédit, mise à disposition de la clientèle ou gestion des moyens de paiement.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 novembre 2008.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2009 un produit de 21 627 € au titre de cette convention.

6. Convention de groupement de fait

Cette convention a pour objet la constitution d'un groupement de fait avec Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds, régi par les dispositions de l'article 261B du Code Général des Impôts (exonération de TVA). La convention prévoit notamment la mise à disposition de matériels, locaux et Ressources Humaines.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

7. Convention de Gestion administrative (Administrative Agreement)

Cette convention a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de la gestion au quotidien de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds n'ayant ni employé ni moyen propre rattaché.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2009 un produit de 34 454 Euros au titre de cette convention.

8. Convention de Calcul des ratios (Calculation Services Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'exécution des calculs (ratios relatifs à la composition de l'actif et à son adéquation avec les engagements pris au passif de la Société) devant être effectués au titre des différents contrats dans le cadre du programme d'émission de Covered Bonds.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2009 un produit de 30 013 Euros au titre de cette convention.

9. Convention de Gestion des comptes en banque (Issuer Accounts Agreement)

Cette convention a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'ouverture et de la gestion des comptes bancaires de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Cette convention autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

10. Convention cadre de crédit (Borrower Facility Agreement)

Il s'agit d'une convention cadre de crédit entre Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en tant que prêteur et Crédit Mutuel Arkéa en tant qu'emprunteur.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

En 2009, deux prêts ont été accordés à Crédit Mutuel Arkéa par Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds. Au titre de cette convention, Crédit Mutuel Arkéa a enregistré une charge d'intérêt de 5 780 644 Euros en 2009.

11. Convention de gage espèces (Cash Collateral Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet la constitution d'un gage-espèces au profit de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

12. Convention de Contrôleur des actifs (Asset Monitor Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet la description du rôle de Contrôleur des Actifs (Assets Monitor) assuré par Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre du programme d'émission de Covered Bonds. Cette convention autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

13. Convention de Nantissement comptes espèces et instruments financiers (Issuers Accounts Pledge Agreement)

Cette convention a pour objet la constitution d'un nantissement de comptes espèces et de comptes d'instruments financiers de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds au bénéfice des porteurs de covered bonds représentés par l'Issuer Security Agent (Agent des sûretés).

Cette convention autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

14. Convention de Nantissement de créances (Receivables Pledge Agreement)

Cette convention a pour objet la constitution d'un nantissement de créances de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds au bénéfice des porteurs de covered bonds représentés par l'Issuer Security Agent (Agent des sûretés).

Cette convention autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

15. Contrat cadre (Master Definitions and Construction Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet de définir tous les termes utilisés dans les documents relatifs au programme d'émission de Covered Bonds.

Cette convention autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

16. Convention de gestion actif passif (Hedging approved form letter)

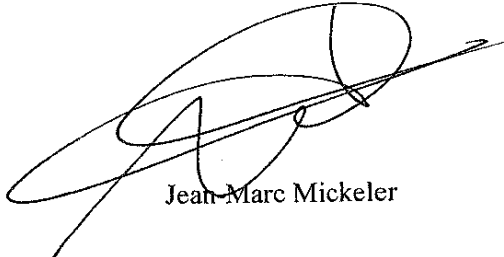
Cette convention a essentiellement pour objet la définition et la mise en œuvre de la stratégie de couverture des risques de taux et de change assurée par la société.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a été conclue en date du 5 décembre 2008.
Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 avril 2010

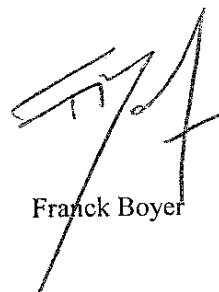
Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés



Jean-Marc Mickeler

MAZARS



Franck Boyer

Tableau de concordance

1 - Tableau de concordance du document de référence

Ce document de référence a été rédigé en application du schéma de l'annexe XI du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 dont les rubriques énoncées ci-après renvoient aux développements présentés dans le présent document de référence.

	Chapitres	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		5
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	Chapitre 1	5
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	Chapitre 1	5
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		6
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	Chapitre 2	6
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	Chapitre 2	9
3. FACTEURS DE RISQUE	Chapitre 6	28
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ		10
4.1. Histoire et évolution de la société	Chapitre 3	10
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	Chapitre 3	11
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	Chapitre 3	11
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	Chapitre 3	11
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	Chapitre 3	11
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	Chapitre 3	12
5. APERÇU DES ACTIVITÉS		13
5.1. Principales activités	Chapitre 4	13

5.1.1. Principales activités de la société	Chapitre 4	13
5.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	Chapitre 4	19
5.1.3. Principaux marchés	Chapitre 4	20
5.1.4. Position concurrentielle de la société	Non applicable	N/A
6. ORGANIGRAMME		22
6.1. Description du Groupe et place de la société au sein du Groupe	Chapitre 5	22
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	Chapitre 5	23
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES		55
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	Chapitre 7	55
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	Chapitre 7	55
8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	Non applicable	57
9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		58
9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	Chapitre 9	58
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	Chapitre 9	77
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		78
10.1. Nature du contrôle exercé sur la société	Chapitre 10	78
10.2. Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	Non applicable	78
11. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		79
11.1. Informations financières historiques	Chapitre 11	79
	Chapitre 15	96
a) Bilan	Chapitre 11	79
	Chapitre 15	96
b) Compte de résultat	Chapitre 11	83

	Chapitre 15	96
c) Tableau des flux de trésorerie	Chapitre 11	89
	Chapitre 15	96
d) Notes explicatives	Chapitre 11	90
	Chapitre 15	96
11.2. États financiers	Chapitre 11	90
	Chapitre 15	96
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	Chapitre 11	90
	Chapitre 16	140
11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	Chapitre 11	90
	Chapitre 16	140
11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux.	Non applicable	90
11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	Non applicable	90
11.4. Date des dernières informations financières auditées	Chapitre 11	90
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Chapitre 11	91
11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	Chapitre 11	91
11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	Chapitre 11	91
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chapitre 11	91
11.7. Changement significatif de la situation financière de la société	Chapitre 11	91
12. CONTRATS IMPORTANTS	Chapitre 12	92
13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	Non applicable	93
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Chapitre 14	94

2 - Tableau de concordance du rapport annuel de gestion 2009 relatif au groupe Crédit Mutuel Arkéa

Les informations contenues dans le rapport annuel de gestion 2009, représentées par les rubriques figurant dans le tableau ci-dessous, sont intégralement reprises dans le présent document de référence.

	Chapitres	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		5
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	Chapitre 1	5
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	Chapitre 1	5
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		6
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	Chapitre 2	6
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	Chapitre 2	9
3. FACTEURS DE RISQUE	Chapitre 6	28
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	Chapitre 3	10
4.1. Histoire et évolution de la société	Chapitre 3	10
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	Chapitre 3	11
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	Chapitre 3	11
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	Chapitre 3	11
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	Chapitre 3	11
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	Chapitre 3	12
5. APERÇU DES ACTIVITÉS	Chapitre 4	13
6. ORGANIGRAMME		22
6.1. Description du Groupe et place de la société	Chapitre 5	22

au sein du Groupe		
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	Chapitre 5	23
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES		55
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	Chapitre 7	55
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	Chapitre 7	55
8. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		58
8.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	Chapitre 9	58
8.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	Chapitre 9	77
8.3. Rémunération des dirigeants	Chapitre 9	75
9. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	Chapitre 10	78
10. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		79
10.1. Informations financières historiques	Chapitre 11	79
a) Bilan	Chapitre 11	79
b) Compte de résultat	Chapitre 11	83
c) Tableau des flux de trésorerie	Chapitre 11	89
d) Notes explicatives	Chapitre 11	90
10.2. États financiers	Chapitre 11	90
10.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	Chapitre 11	90
10.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	Chapitre 11	90
10.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux.	Non applicable	90

10.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	Non applicable	90
10.4. Date des dernières informations financières auditées	Chapitre 11	90
10.5. Informations financières intermédiaires et autres	Chapitre 11	90
10.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	Chapitre 11	91
10.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	Chapitre 11	91
10.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chapitre 11	91
10.7. Changement significatif de la situation financière de la société	Chapitre 11	91
12. CONTRATS IMPORTANTS	Chapitre 12	92